

# Bastide

---

## *GROUPE*



## Rapport de Durabilité Exercice au 30 Juin 2025

Bastide Le Confort Médical  
SA au capital de 3 360 847,05 euros  
12 avenue de la Dame – Centre Euro 2000  
30132 CAISSARGUES  
305 635 039 RCS NIMES



**Bastide**  
GROUPE



## SOMMAIRE

- I – INFORMATIONS GENERALES**
- II – DIRIGER AVEC INTEGRITE (G1)**
- III – PARTENAIRES POUR LE PROGRES (G1 ET S2)**
- IV – GRANDIR ENSEMBLE (S1)**
- V – AU-DELA DU SOIN (S4)**
- VI – ENGAGEMENT NATUREL (E1 et E5)**
- VII – TAXONOMIE VERTE**



# I. INFORMATIONS GENERALES

## 1. Modèle économique, chaîne de valeur et parties prenantes

### 1.1. Business model

Le groupe Bastide est un acteur majeur de la prestation de santé à domicile (PSAD) et du maintien à domicile (MAD). Sur l'exercice 2024-2025, le chiffre d'affaires s'élève à 491,2 millions d'euros, dont 299,5 millions pour le PSAD et 191,8 millions pour le MAD. L'activité PSAD couvre le respiratoire (160,3 M€), la nutrition, la perfusion, la stomathérapie et le diabète (139,2 M€).

Elle permet aux patients de bénéficier, à domicile, d'une continuité de soins habituellement réalisés en établissement, tout en assurant un suivi médical et technique permanent.

L'activité MAD se divise en deux segments : le B2C (106,5 M€), dédié aux particuliers, avec la mise à disposition et la vente de dispositifs médicaux (lits médicalisés, aides techniques, produits de confort), et le B2B (85,3 M€), orienté vers les collectivités (hôpitaux, résidences seniors, maisons de retraite).

Le modèle repose sur un maillage territorial dense grâce aux magasins et franchisés, et se complète d'un développement international en croissance. La valeur ajoutée de Bastide tient à son expertise médicale, à son accompagnement des prescripteurs et à l'innovation digitale dans le suivi et la traçabilité des dispositifs médicaux.

#### Dépendances critiques

Le modèle économique de Bastide repose sur certaines dépendances structurantes, notamment :

- Financières et réglementaires : une part significative de l'activité dépend des remboursements fixés par l'Assurance Maladie et les autorités publiques (CEPS, ARS). Toute évolution des tarifs ou des conditions de remboursement constitue un risque direct pour la rentabilité et la continuité du modèle.
- Fournisseurs stratégiques : le Groupe est également exposé à une forte dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs de dispositifs médicaux, notamment dans le domaine du respiratoire et de la perfusion. Ces fournisseurs détiennent parfois un quasi-monopole sur certaines gammes de produits, ce qui accroît les risques en cas de rupture d'approvisionnement, de hausse des prix ou de non-conformité réglementaire.

Ces dépendances structurantes illustrent la nécessité d'une gestion proactive des relations avec les financeurs publics et les fournisseurs critiques, ainsi que d'une diversification progressive des sources d'approvisionnement et des modèles de financement. Elles soulignent également l'importance d'intégrer les risques liés à la chaîne de valeur dans la stratégie du Groupe. Ces enjeux font l'objet d'une analyse approfondie dans la section G1 du rapport.

#### Création de valeur ESG

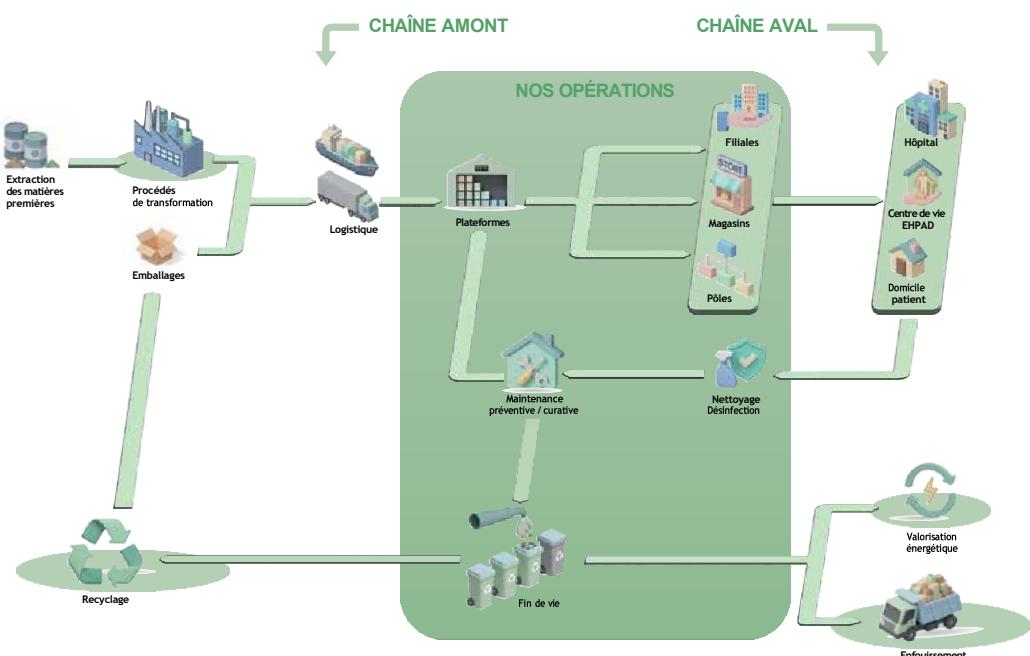
Le modèle de création de valeur de Bastide repose sur une combinaison de ressources médicales, humaines, techniques et financières, transformées en prestations de santé à domicile grâce à un ensemble d'activités intégrées. Les dispositifs médicaux, le personnel soignant et logistique, le parc

automobile et les financements publics et privés constituent les principaux inputs. Ces ressources alimentent les activités du Groupe – livraison et installation des dispositifs, suivi patient, organisation logistique et innovation digitale. Elles génèrent des outputs tangibles tels que l'équipement des patients, la continuité des soins à domicile et la transmission sécurisée de données de suivi. Enfin, ce modèle produit des outcomes ESG significatifs : réduction des hospitalisations et de la charge pour le système de santé, amélioration de la qualité de vie des patients, diminution des émissions liées aux transports, et contribution à une économie plus circulaire par le réemploi et le recyclage des dispositifs médicaux.

Inputs	Activités	Outputs	Outcomes ESG
Dispositifs médicaux	Livraison et installation des DM	Patients équipés à domicile	Réduction des hospitalisations
Personnel soignant et logistique	Suivi patient (présentiel et digital)	Soins assurés à domicile	Amélioration de la qualité de vie
Parc automobile (≈ 2 200 véhicules)	Organisation logistique des tournées	Données de suivi transmises aux prescripteurs	Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> liées aux transports
Financements Assurance Maladie et mutuelles	Innovation digitale (ERP, télésuivi, extranet patient)	Traçabilité et sécurité des dispositifs	Contribution à l'économie circulaire (réemploi, filières REP)

## 1.2. Chaîne de valeur

(Correspondance CSRD : ESRS 2 SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur + ESRS 2 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique)



La chaîne de valeur de Bastide couvre l'ensemble du cycle, de l'approvisionnement en dispositifs médicaux à leur utilisation et leur fin de vie. Elle se structure en trois processus principaux :

### En amont

L'amont du groupe Bastide est composé principalement des fournisseurs de dispositifs médicaux (respiratoire, perfusion, nutrition, stomathérapie, diabète, aides techniques du MAD). Environ 61 % des

achats proviennent de France et d'Europe, 24 % d'Asie et 9 % d'Amérique du Nord, ce qui expose le groupe à des risques logistiques (ruptures d'approvisionnement, délais de transport, volatilité des coûts) et à des dépendances réglementaires et environnementales (empreinte carbone des produits importés).

Les cadres réglementaires et financiers fixés par les caisses d'assurance maladie et les autorités publiques, les organismes de contrôle et de tutelles telles que l'ARS, les organismes de sécurité sociale, le comité économique des produits de santé (CEPS) constituent également une composante essentielle de l'amont, car ils déterminent les tarifs de remboursement et conditionnent la rentabilité d'une partie du modèle.

Enfin, les partenariats académiques (universités, écoles, centres de formation) participent à l'alimentation du vivier de compétences nécessaires à la poursuite des activités.

## Opérations propres

Les opérations internes regroupent plusieurs maillons essentiels :

- La prestation de soins et le suivi patient : livraisons, installation des dispositifs médicaux, formation du patient, suivi à domicile ou à distance (télésuivi, extranet patient).
- Les infrastructures : un réseau dense de magasins, des plateformes logistiques, et un système d'information en cours de refonte (ERP, facturation, ordonnance numérique).
- La logistique : un parc automobile d'environ 2 200 véhicules, dont une part croissante est électrifiée, assure les livraisons et interventions à domicile.
- Les ressources humaines : plus de 3 000 salariés, avec des compétences réparties entre le médical, la logistique, l'administratif et le commercial. Leur formation et leur fidélisation constituent un facteur clé de la chaîne de valeur.
- L'innovation : digitalisation du suivi patient, traçabilité des dispositifs, outils de partage d'informations avec les médecins, certification HAS.

Ces opérations sont fortement consommatrices de ressources organisationnelles et logistiques, mais elles sont aussi le cœur de la création de valeur du groupe, en garantissant la qualité, sécurité et continuité des soins.

## En aval

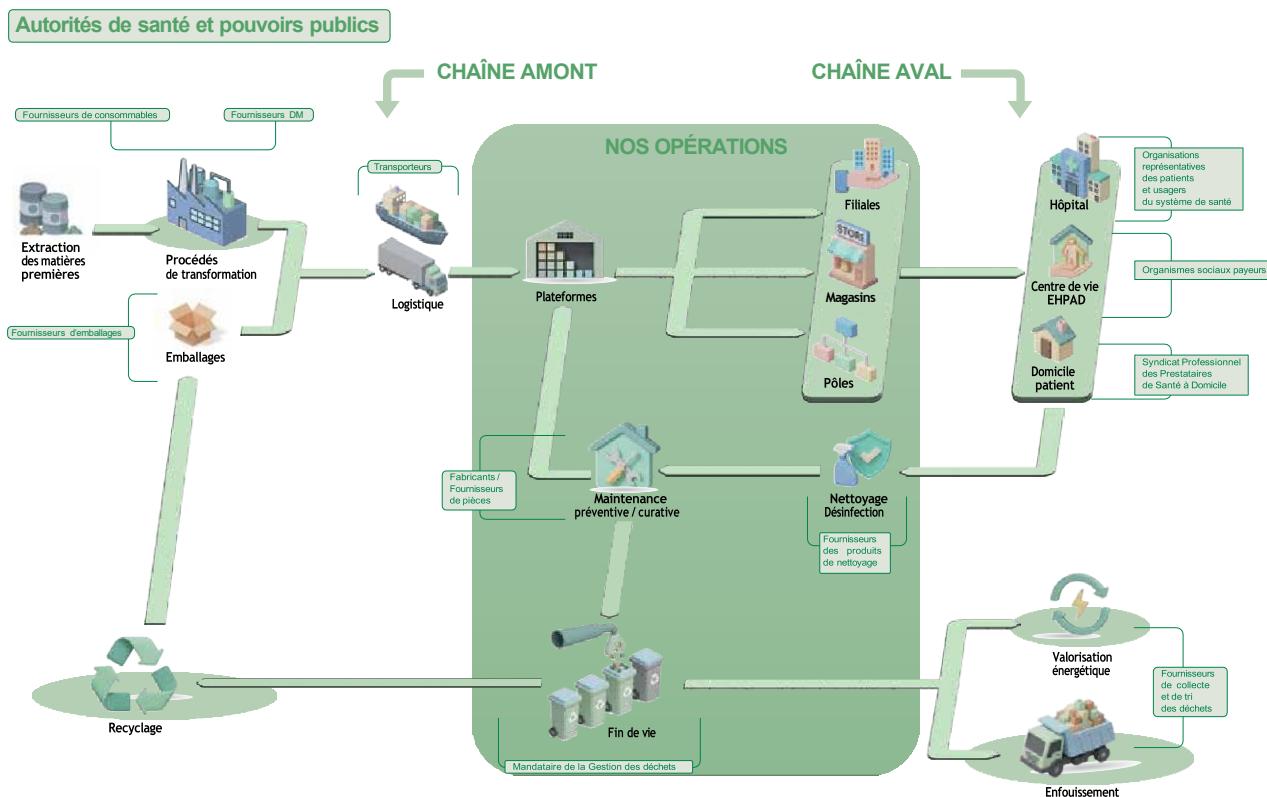
L'aval de la chaîne de valeur regroupe l'ensemble des bénéficiaires des services et produits Bastide :

- Les patients, principaux destinataires, qui bénéficient de la continuité des soins à domicile, de la sécurité et du confort apportés par les dispositifs.
- Les prescripteurs et médecins, qui s'appuient sur Bastide pour assurer le suivi et la remontée d'informations en temps réel.
- La Caisse Nationale d'Assurance Maladie, les Caisse Primaires et Mutualistes pour assurer le paiement des prestations et accompagner la réglementation autour de l'activité du Groupe.
- Les établissements de santé et collectivités (hôpitaux, résidences seniors, maisons de retraite), qui comptent sur Bastide pour équiper et maintenir leurs installations.
- Les assureurs et organismes financeurs, qui bénéficient d'une continuité de prise en charge grâce au tiers payant et à la qualité du service rendu.
- Les investisseurs et analystes financiers, qui évaluent la performance économique et la durabilité du modèle, et dont la confiance conditionne la capacité du groupe à se financer.

Cette partie inclut également la gestion de fin de vie des dispositifs médicaux (collecte, recyclage, élimination des déchets à risques), qui constitue un enjeu ESG croissant pour le groupe et un axe de développement futur.

### 1.3. Parties prenantes dans la chaîne de valeur

(Correspondance CSRD : ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées)



Les parties prenantes occupent une place centrale dans la stratégie de Bastide. Leur identification, réalisée conformément à l'ESRS 2 SBM-2, s'appuie sur la cartographie de la chaîne de valeur et sur une analyse de l'influence réciproque entre l'entreprise et ses interlocuteurs. Patients, prescripteurs, financeurs publics, fournisseurs stratégiques, salariés, franchisés, investisseurs et partenaires académiques contribuent chacun à la performance et à la durabilité du modèle. Leurs attentes portent à la fois sur la qualité et la continuité des soins, la conformité réglementaire, la transparence ESG, ou encore les conditions de travail. Bastide entretient avec eux des mécanismes de dialogue réguliers et structurés (enquêtes, comités, audits, reporting), permettant de traduire leurs attentes en actions concrètes.

Dans la continuité de la définition de la stratégie RSE du Groupe prévue pour 2025/2026, Bastide prévoit d'élargir sa démarche de dialogue à l'ensemble de ses parties prenantes externes, au-delà des collaborateurs et des consommateurs déjà consultés. Une fois ces parties prenantes identifiées, les mécanismes de dialogue suivants pourront être mis en œuvre dans le cadre de la stratégie ESG/RSE, afin de structurer des échanges réguliers et représentatifs et d'enrichir l'analyse de double matérialité.

Les principales parties prenantes identifiées et les formes de dialogue envisagées sont présentées ci-dessous :

Partie prenante	Attentes principales	Mécanismes de dialogue
Patients	Sécurité, continuité des soins, proximité	Enquêtes annuelles de satisfaction, callcenter, service parcours client, suivi des réclamations
Prescripteurs / établissements de santé	Traçabilité, qualité des dispositifs, retour d'informations en temps réel	Réunions régulières, extranet patient, échanges télé suivi
Financeurs publics (Assurance Maladie, CEPS, ARS)	Conformité réglementaire, maîtrise des coûts	Dialogue institutionnel, reporting réglementaire
Fournisseurs stratégiques	Fiabilité, conformité, engagements RSE	Audits qualité, questionnaires RSE, plateforme Compliance for Business
Salariés et franchisés	Conditions de travail, développement des compétences, stabilité	CSE/CSSCT, enquêtes internes, entretiens annuels, enquêtes annuelles de satisfaction
Investisseurs et analystes	Transparence ESG, performance extra-financière	Reporting CSRD, notations externes (EcoVadis, EthiFinance), questionnaires ESG
Partenaires académiques	Formation de talents, co-développement pédagogique	Programmes conjoints (ex. Master PSAD), échanges académiques

## 2. Structure de gouvernance ESG

(Correspondance CSRD :

ESRS 2 E1 GOV-3 - *Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs*

ESRS 2 GOV-2 - *Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes)*

La gouvernance de l'ESG chez Bastide est organisée afin de garantir à la fois une intégration stratégique au plus haut niveau et une mise en œuvre opérationnelle efficace.

La responsabilité ESG est portée par la Direction ESG rattachée à la Direction Trésorerie et Financement, elle-même directement liée à la Direction Générale. La responsabilité devant le COMEX et le Conseil d'administration est assurée par le Directeur de la Trésorerie, Financements, ESG et Credit Management.

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ESG s'appuie sur une équipe dédiée, intégrée à cette direction. Elle coordonne la collecte des données, le suivi des indicateurs et la préparation des rapports, y compris la CSRD, en lien avec l'ensemble des fonctions support (RH, Achats, Logistique, Qualité, Juridique).

En 2025, la création d'un Comité ESG renforcera ce dispositif. Ce comité réunira la Direction Générale, la direction ESG et les principales fonctions support. Sa mission sera de formaliser la stratégie RSE, de superviser son déploiement, d'assurer un suivi périodique des plans d'action et ses indicateurs et de présenter ses conclusions au Comité RSE.

Les enjeux ESG sont déjà intégrés dans les instances existantes : le comité d'audit, le comité RSE et le conseil d'administration. En outre, des critères extra-financiers sont intégrés dans la rémunération variable des dirigeants, afin d'aligner les objectifs de performance durable avec la stratégie économique du Groupe.

Enfin, le Conseil d'administration exerce un rôle de supervision et de contrôle, garantissant l'indépendance, la transparence et la robustesse des informations ESG publiées.

### 3. Progrès généraux en matière de gestion de la durabilité et engagements (lien avec la stratégie générale)

(Correspondance CSRD : ESRS 2 BP-1 - Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité)

La déclaration de durabilité est préparée sur la base des informations collectées auprès de l'ensemble du groupe, pour l'exercice fiscal 2024/2025 (juillet 2024 - juin 2025). Le périmètre couvre les principales entités et services du groupe, en intégrant la chaîne de valeur lorsqu'elle est significative.

Dans certains cas, il n'a pas été possible de recueillir toutes les données pour certains services. Lorsque cela se produit, des extrapolations ont été réalisées ou le périmètre exact de l'information a été clairement indiqué dans la note méthodologique (voir l'annexe). Les hypothèses, incertitudes et éventuels changements de méthodologie sont explicités afin d'assurer la transparence et la comparabilité des données publiées.

Les progrès en matière de durabilité s'articulent autour des trois piliers Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G), en cohérence avec la stratégie générale et le modèle économique de Bastide.

#### 3.1. Environnement (E)

Le groupe Bastide a engagé une transition environnementale structurée, en cohérence avec son modèle d'affaires et ses engagements de durabilité.

Un premier axe concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le parc automobile, qui compte plus de 2 000 véhicules, représente l'une des principales sources d'émissions directes. Bastide a initié un plan progressif d'électrification de la flotte, avec déjà plusieurs centaines de véhicules légers électrifiés et un objectif d'accélération dans les prochaines années. Ce plan s'accompagne d'investissements dans les infrastructures de recharge, à la fois sur sites et au domicile des collaborateurs. Des solutions photovoltaïques (ombrières et panneaux solaires) sont également déployées pour alimenter en énergie décarbonée les infrastructures internes.

Un deuxième axe porte sur l'optimisation logistique. Historiquement, certaines activités (respiratoire, perfusion) transitaient par des plateformes intermédiaires, augmentant les kilomètres parcourus et donc l'empreinte carbone. Le groupe a réorganisé ses flux avec des livraisons directes fournisseur-pôles de soins, ce qui réduit significativement le fret et les émissions associées. Cette simplification des flux sera progressivement étendue à d'autres activités.

Un troisième axe concerne la gestion des produits et des déchets. Bastide favorise l'usage de dispositifs médicaux réutilisables lorsque la réglementation le permet. Dans certaines spécialités comme la perfusion, il est désormais possible de réemployer des consommables non ouverts et non utilisés, ce qui réduit à la fois le gaspillage et l'empreinte environnementale. En parallèle, le groupe travaille sur la mise en place de filières de collecte et de recyclage des dispositifs médicaux, afin de renforcer l'économie circulaire dans ses activités.

L'engagement environnemental passe également par la traçabilité et la certification. Le processus de certification HAS, en cours, constitue un levier important pour structurer la qualité et la transparence environnementale. Associée à la digitalisation croissante du parcours patient (ERP, ordonnance numérique, extranet), cette démarche permet de réduire la consommation de papier, d'améliorer la remontée d'informations et de fiabiliser le suivi des dispositifs.

Enfin, Bastide a pris l'engagement de s'aligner sur les recommandations du GIEC, en visant une réduction annuelle moyenne de 4,2 % de ses émissions de scopes 1 et 2 d'ici 2030, avec l'année civile 2024 comme année de référence. L'intégration de ces objectifs dans la stratégie du groupe s'accompagne d'un suivi régulier des indicateurs carbone, réalisé au moyen d'outils de reporting dédiés et présenté semestriellement au COMEX.

Ces progrès illustrent la volonté du groupe de combiner performance économique, qualité du service rendu et réduction de son empreinte environnementale.

### 3.2. Social (S)

Le volet social constitue un pilier central de la stratégie de durabilité du groupe. L'entreprise emploie plusieurs milliers de collaborateurs en France et à l'international, dont les compétences médicales, logistiques, administratives et commerciales sont au cœur de la qualité du service rendu. La gestion sociale se structure autour de trois axes : la formation et le développement des compétences, la fidélisation et l'attractivité, et l'amélioration continue des conditions de travail.

Le premier axe, la formation et le développement des compétences, repose sur un socle réglementaire fort lié au secteur de la santé, mais dépasse les simples obligations. Bastide investit dans la montée en compétences de ses collaborateurs à travers la digitalisation des entretiens annuels, permettant d'identifier plus finement les talents et de construire des parcours d'évolution adaptés. Le groupe développe également des partenariats académiques structurants, comme le Master PSAD mis en place avec l'université d'Aix-Marseille, qui contribue à former les futurs experts du secteur et à anticiper les besoins en recrutement.

Le deuxième axe est la fidélisation et l'attractivité employeur. Conscient des difficultés de recrutement rencontrées dans le secteur, le groupe a mis en place un programme de rétention des talents. Celui-ci vise à reconnaître et valoriser les compétences internes, à structurer des parcours professionnels clairs et à offrir de réelles perspectives d'évolution. L'objectif est de créer un environnement où les collaborateurs peuvent progresser et se projeter durablement, en renforçant leur engagement et leur attachement à l'entreprise. Le groupe veille également à communiquer sur ses engagements ESG, afin de répondre aux attentes croissantes des jeunes générations, particulièrement sensibles aux valeurs de responsabilité sociale et environnementale.

Le troisième axe concerne les conditions de travail et le climat social. Bastide veille au respect des normes en matière de santé et sécurité au travail, élément critique dans le cadre de la manipulation de dispositifs médicaux et de l'intervention à domicile. L'entreprise s'attache aussi à garantir une équité de traitement et à améliorer progressivement ses pratiques en matière de diversité et d'inclusion. À ce stade, le groupe applique les obligations légales en vigueur, mais s'inscrit dans une dynamique d'évolution pour renforcer ces thématiques dans sa stratégie RH à moyen terme.

Dans son ensemble, la démarche sociale combine conformité réglementaire, développement de nouvelles compétences, programme de rétention des talents et amélioration continue de l'expérience collaborateur. Elle constitue un levier essentiel pour sécuriser la croissance future du groupe et garantir la qualité des prestations de santé à domicile.

### 3.3. Gouvernance (G)

La gouvernance du Groupe Bastide repose avant tout sur une conduite des affaires responsable et sur un cadre clair de conformité réglementaire. L'entreprise veille à ce que l'ensemble de ses pratiques commerciales respecte les principes d'intégrité, de transparence et d'équité, conformément aux exigences légales françaises et européennes, notamment en matière de prévention de la corruption et de maîtrise des conflits d'intérêts. Le service achats joue un rôle structurant dans ce dispositif, en assurant la sélection rigoureuse et l'évaluation régulière des fournisseurs sur la base de critères économiques, qualitatifs, éthiques et sociaux. Cette approche permet d'encadrer les relations avec des partenaires parfois stratégiques, d'assurer la traçabilité des flux et de prévenir les risques liés

aux dépendances critiques.

Parallèlement, la gouvernance intègre de manière croissante les attentes des parties prenantes et les enjeux de durabilité. Les instances dirigeantes veillent à ce que les décisions stratégiques intègrent à la fois les impératifs de performance économique et les exigences sociales et environnementales. La gouvernance ESG, portée par une direction dédiée et renforcée par la mise en place d'un comité spécifique, constitue ainsi une prolongation naturelle de cette culture de conformité et de responsabilité.

Enfin, la transparence et le suivi sont des piliers de cette gouvernance. Le Groupe publie chaque année un reporting extra-financier conforme à la CSRD et soumis à l'évaluation d'organismes externes. Ces démarches, complétées par les notations ESG et les sollicitations des investisseurs, renforcent la crédibilité des engagements pris et témoignent d'une volonté de bâtir un modèle d'affaires durable et résilient.

Ainsi, la gouvernance de Bastide combine un pilotage interne clair, une intégration progressive de l'ESG dans les instances décisionnelles et des mécanismes de suivi externes. Elle reflète l'ambition de l'entreprise de faire de la durabilité non pas un axe secondaire, mais un levier stratégique au même titre que la croissance ou la performance financière.

## 4. Préparation du rapport de développement durable

*(Correspondance CSRD : ESRS 2 BP-1 - Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité + ESRS 2 BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières + ESRS 2 IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise)*

La déclaration de durabilité est préparée sur la base des informations collectées auprès de l'ensemble du groupe, pour l'exercice fiscal 2024/2025 (juillet 2024 - juin 2025). Le périmètre couvre les principales entités et services du groupe, en intégrant la chaîne de valeur lorsqu'elle est significative.

Dans certains cas, il n'a pas été possible de recueillir toutes les données pour certains services. Lorsque cela se produit, des extrapolations ont été réalisées ou le périmètre exact de l'information a été clairement indiqué dans la réponse. Les hypothèses, incertitudes et éventuels changements de méthodologie sont explicités afin d'assurer la transparence et la comparabilité des données publiées.

L'entreprise publie l'ensemble des informations requises par la directive CSRD et les normes ESRS applicables. Concrètement, le rapport de durabilité comprend :

- Les informations générales (ESRS 2) : modèle d'affaires, chaîne de valeur, gouvernance ESG, processus d'identification des incidences, risques et opportunités, ainsi que les bases de préparation de la déclaration.
- Les thématiques environnementales (ESRS E1 et E5) : plan de transition climatique, politiques et actions en matière de réduction des émissions, gestion de l'énergie, de l'eau, de la pollution et des déchets, alignement avec la taxonomie européenne.
- Les thématiques sociales (ESRS S1 et S4) : informations sur les collaborateurs, la santé et sécurité au travail, la diversité et l'inclusion, ainsi que la prise en compte des droits des consommateurs et des communautés concernées.
- La gouvernance (ESRS G1) : intégration des critères ESG dans les instances de gouvernance, la rémunération des dirigeants, et la transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Ces divulgations sont présentées tout au long du rapport de durabilité et structurées par chapitre selon les normes ESRS correspondantes. L'entreprise précise également l'articulation avec d'autres

réglementations de l'UE (par exemple la Taxonomie européenne pour le climat et l'énergie) dans la section correspondante.

## 5. Analyse de la double matérialité

### 5.1. Méthodologie

(Correspondance CSRD :

*ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants*

*ESRS 2 E1 IRO-1 - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique*

*ESRS 2 E5 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire*

*ESRS 2 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique*

*ESRS 2 E1 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique*

Cette analyse a été réalisée à travers des réunions entre la Direction Qualité, la Direction ESG et chaque responsable de services. Au cours de ces réunions, chaque élément de la liste des risques déjà identifiés au cours des audits de qualité a été analysé. Pour chacun d'entre eux, il a été évalué s'il avait un impact social ou environnemental. Puis, les impacts, les risques et les opportunités qui ne figuraient pas sur la liste ont été ajoutés.

Pour la matérialité de l'impact, il a été utilisé la même méthodologie que celle appliquée pour le service Qualité lors des analyses de risques pour les classer en fonction de leur impact et de leur probabilité.

Pour l'analyse de matérialité financière, des intervalles ont été établis en fonction de leur impact réel ou potentiel sur les ventes et/ou la marge de profit et/ou la continuité de l'activité. L'analyse de chaque point a été réalisée avec le directeur comptable du groupe Bastide.

#### Matérialité d'Impact – Social, Environnemental, Gouvernance

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, chaque enjeu (IRO) est évalué selon deux dimensions distinctes mais complémentaires : l'**occurrence** (probabilité d'apparition du risque ou de l'opportunité) et l'**impact** (gravité de ses effets sociaux et/ou environnementaux).

##### Évaluation de l'occurrence :

Le niveau d'occurrence est noté de 1 à 5, en croissant deux critères :

Le caractère **potentiel ou réel** du risque ou d'impact.

L'**horizon temporel** de matérialisation : **court, moyen ou long terme**.

Cette combinaison permet d'estimer la probabilité que l'enjeu se réalise effectivement, en intégrant à la fois sa nature actuelle ou anticipée, et la temporalité de ses effets.

Potentiel / Réel	Terme	Occurrence
Réel	Long terme	5
Réel	Moyen terme	4
Réel	Court terme	3
Potentiel	Long terme	2
Potentiel	Moyen terme	2
Potentiel	Court terme	1

### Évaluation de l'impact :

L'impact est également noté de 1 à 5, en fonction de trois critères :

Le caractère **direct ou indirect** des effets générés par l'enjeu.

La **possibilité de remédiation** : s'il est **remédiable ou irrémédiable**.

La nature **positive, négative ou neutre** de l'effet sur l'environnement ou la société.

Cette approche permet d'évaluer non seulement la gravité de l'enjeu, mais aussi sa portée et la capacité à y répondre. Plus un enjeu est direct, irrémédiable et négatif, plus son impact est élevé.

Remédiable / Irrémédiable	Direct / Indirect	Positif / négatif	Impact
Irrémédiable	Direct	Négatif	5
Irrémédiable	Indirect	Négatif	4
Remédiable	Direct	Négatif	3
Remédiable	Indirect	Négatif	2
Remédiable	Direct	Positif	1
Remédiable	Indirect	Positif	1

### Matérialité Financière

#### Probabilité d'occurrence :

Le niveau d'occurrence est noté de 1 à 5 :

1	Très peu probable	Risque pouvant survenir au maximum une fois par an ou identifié pour la première fois
2	A ne pas écarter	Risque pouvant survenir plusieurs fois par an
3	Eventuel	Risque pouvant survenir une à plusieurs fois par mois
4	Possible	Risque pouvant survenir une à plusieurs fois par semaine
4	Très probable	Risque pouvant survenir une à plusieurs fois par jour

## Évaluation de l'impact :

Agrégats financiers :

1	Faible	Impact CA < 1% // EBITDA 0 - 1M
2	Modéré	Impact CA > 10% // EBITDA 1 - 10M
3	Élevé	Impact CA > 15% // EBITDA 10 - 50M
4	Critique	Impact CA > 20% // EBITDA > 50M

Modèle d'affaires :

1	Faible	Impacts non significatifs
2	Modéré	Impact sur le modèle d'affaires à court terme
3	Élevé	Impact sur le modèle d'affaires à moyen terme
4	Critique	Refonte totale du modèle d'affaires

Continuité de l'activité :

1	Faible	Interruption non significative de l'activité (ex. très localisée)
2	Modéré	Interruption significative d'activité d'une durée importante
3	Élevé	Impact sur la continuité de l'activité à moyen terme
4	Critique	Refonte totale de l'activité

## Définition des seuils de matérialité

### Matérialité d'impact :

Rappel de la formule :

$$\text{Probabilité d'occurrence (sur 5)} * \text{Impact (sur 5)} = \text{score max 25}$$

Si l'on estime qu'un enjeu est matériel s'il possède une probabilité d'occurrence de Possible (4) et qu'il possède un impact Fort (3), le seuil de matérialité d'impact est alors de 12.

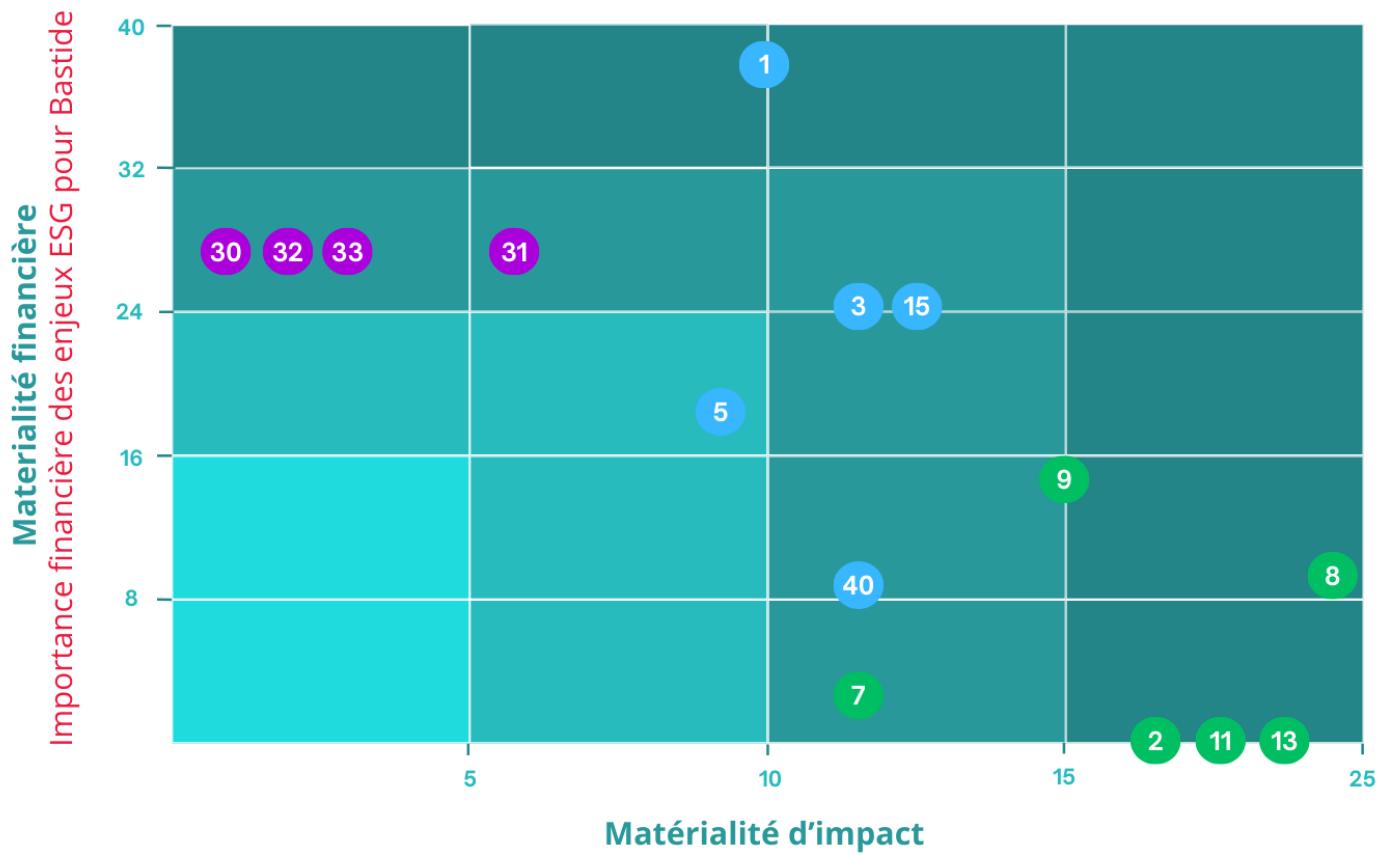
## Matérialité financière

Rappel de la formule :

$(Impact \text{ financier} \text{ (sur 4)} + \text{modèle d'affaires} \text{ (sur 4)} + \text{continuité de l'activité} \text{ (sur 4)}) * \text{Probabilité} \text{ (sur 5)} = \text{score max 60.}$

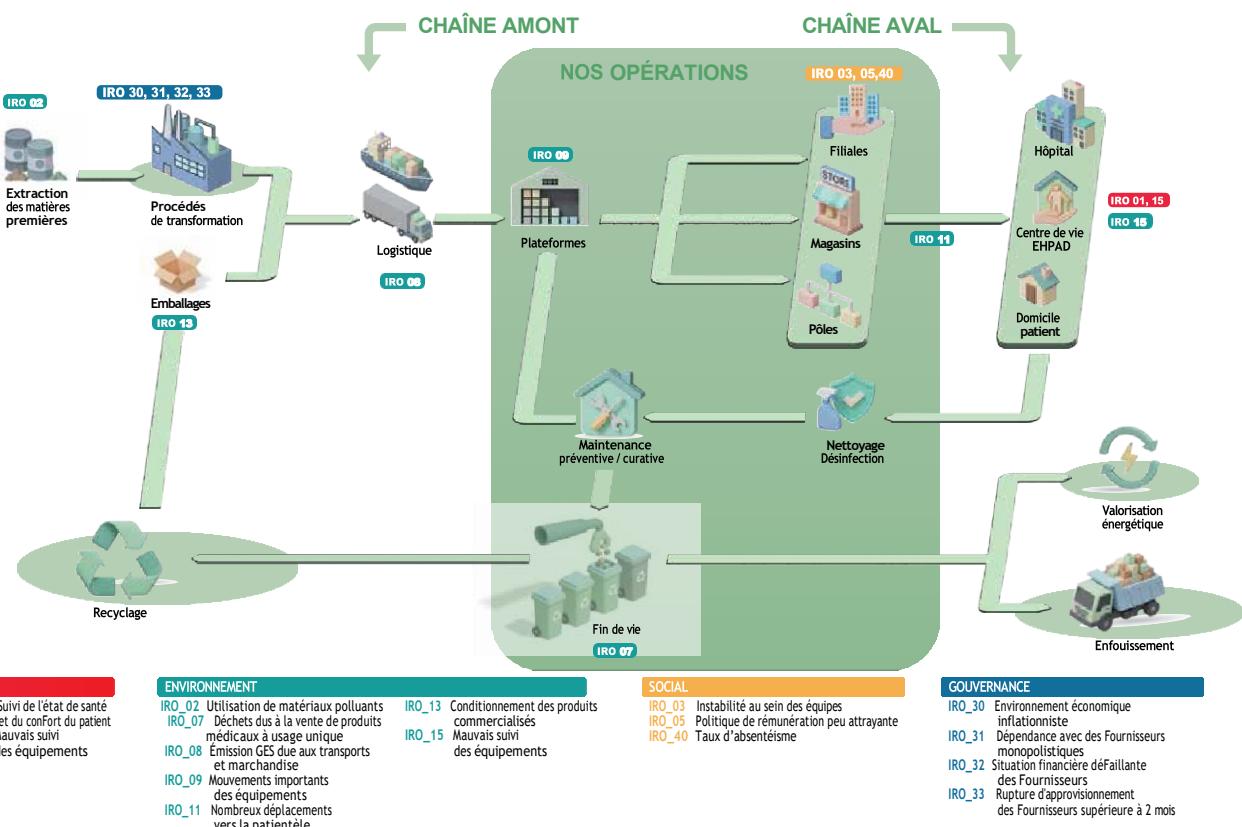
Si l'on estime qu'un enjeu est matériel s'il possède un impact financier élevé (3), un impact sur le modèle d'affaires élevé (3), un impact sur la continuité d'activité élevé (3) et qu'il possède une probabilité d'occurrence de Eventuel (3), le seuil de matérialité financière est alors de **27**.

### 5.2. Matrice double matérialité



Code	ESRS	Sous-thème	IRO	Nom de l'enjeu	Description IRO
<b>IRO_01</b>	S4	Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finals	R	Défaillance des dispositifs de suivi	Dommage corporel ou décès pour l'utilisateur en cas de défaillance des dispositifs mis en œuvre et de suivi et pouvant entraîner des conséquences juridiques pour l'entreprise.
<b>IRO_02</b>	E5	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	I	Utilisation de matériaux polluants	Utilisation de matériaux polluants pour la fabrication de dispositifs médicaux et de produits consommables
<b>IRO_03</b>	S1	Conditions de travail	R	Instabilité au sein des équipes	Instabilité au sein des équipes entraînant une perte de continuité et une dégradation du climat de travail. Beaucoup de temps investi dans le recrutement et la formation à l'embauche/ perte d'informations.
<b>IRO_05</b>	S1	Salaires décents	R	Politique de rémunération peu attrayante	Une politique de rémunération peu attrayante entraîne un taux de rotation élevé, ce qui se traduit par une perte de talents, une faible productivité, des coûts de formation et une charge de travail supplémentaire pour les autres collaborateurs
<b>IRO_07</b>	E5	Déchets	I	Déchets dus à la vente et location de dispositifs médicaux jetables et à courte durée de vie	La production importante de déchets résulte directement de la mise sur le marché de dispositifs médicaux à usage unique et de dispositifs ayant une durée de vie limitée et définie.
<b>IRO_08</b>	E1	Atténuation du changement climatique	I	Émission GES due aux transports de marchandise	Activités dépendantes des transports autoroutiers et/ou internationaux. Ces transports génèrent des émissions de gaz à effet de serre.
<b>IRO_09</b>	E1	Atténuation du changement climatique	I	Mouvements importants des équipements	Impact environnemental négatif en raison des émissions de CO <sub>2</sub> générées par les nombreux flux logistiques liés au transport des équipements.
<b>IRO_11</b>	E1	Atténuation du changement climatique	I	Nombreux déplacements vers la patientèle	Impact environnemental négatif en raison des émissions de CO <sub>2</sub> liées aux fréquents déplacements pour l'expédition de dispositifs médicaux et la prestation d'autres services à domicile.
<b>IRO_13</b>	E5	Déchets	I	Conditionnement des produits commercialisés	Sur-utilisation des matières plastiques et cartons dans le conditionnement des dispositifs médicaux commercialisés. Cette pratique génère une quantité importante de déchets d'emballage, contribuant à l'augmentation de l'empreinte environnementale de l'entreprise.
<b>IRO_15</b>	S4	Sécurité de la personne	R	Mauvais suivi des équipements	Perte ou non-récupération des dispositifs médicaux en fin de vie. Conséquences / Risques associés : Risque patient : absence de suivi ou de maintenance du dispositif médical. Risque financier : surcoût lié au remplacement prématuré. Risque environnemental : non-recyclage ou élimination inadéquate des dispositifs.

Code	ESRS	Sous-thème	IRO	Nom de l'enjeu	Description IRO
<b>IRO_30</b>	G1	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	R	Environnement économique inflationniste	Environnement économique inflationniste (dégradation de la profitabilité du groupe)
<b>IRO_31</b>	G1	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	R	Dépendance avec des fournisseurs monopolistiques	Dépendance avec des fournisseurs monopolistiques (Resmed, Coloplast, Hollister, Winnicare)
<b>IRO_32</b>	G1	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	R	Situation financière défaillante des fournisseurs	Situation financière défaillante des fournisseurs
<b>IRO_33</b>	G1	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	R	Rupture d'approvisionnement des fournisseurs supérieurs à 2 mois	Rupture d'approvisionnement des fournisseurs pour une durée supérieure à 2 mois (2 mois de stock)
<b>IRO_40</b>	S1	Conditions de travail	R	Taux d'absentéisme	Taux d'absentéisme importants pouvant avoir un impact sur les organisations, les conditions de travail et avoir des conséquences socioéconomiques



## 5.3. Enjeux non applicables

### E2 – Pollution

Le Groupe Bastide ne conduit aucune activité industrielle susceptible de générer une pollution significative de l'air, de l'eau ou des sols. Ses opérations consistent principalement en la vente, la location, la livraison et la maintenance d'équipements médicaux à domicile.

Les sources potentielles de pollution sont limitées à l'entretien de la flotte de véhicules, à la consommation énergétique des bâtiments et à l'utilisation de produits d'entretien courants.

En conséquence, la thématique E2 - Pollution est considérée comme **non matérielle** pour le Groupe Bastide. Cependant, le Groupe maintient une vigilance sur la gestion responsable de ses déchets et la conformité environnementale de ses sites.

### E3 – Ressources aquatiques et marines

Les activités du Groupe Bastide n'ont pas d'incidence significative sur les ressources aquatiques et marines.

L'entreprise n'exploite pas de sites industriels nécessitant des procédés de production ou des prélèvements d'eau à grande échelle. La consommation d'eau se limite à un usage domestique au sein des agences, magasins et entrepôts logistiques.

De plus, Bastide ne prélève pas d'eau en milieu marin et ne génère pas de rejets dans les milieux aquatiques.

Cette thématique est donc jugée **non matérielle** dans le cadre de la double matérialité.

### E4 – Biodiversité et écosystèmes

Le Groupe Bastide ne dispose d'aucune activité susceptible d'avoir un impact significatif sur la biodiversité ou les écosystèmes.

Ses sites (agences, points de vente, entrepôts) sont implantés dans des zones urbaines ou périurbaines, sans proximité avec des espaces naturels protégés.

L'entreprise n'exerce pas d'activité d'extraction, de production ou d'exploitation agricole pouvant altérer les milieux naturels.

La thématique E4 – Biodiversité et écosystèmes est donc évaluée comme **non matérielle** pour Bastide. Néanmoins, la réduction des consommations énergétiques et la gestion responsable des déchets contribuent indirectement à limiter l'empreinte environnementale globale.

## S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur

Les activités du Groupe Bastide reposent principalement sur ses propres collaborateurs.

La chaîne de valeur du Groupe est constituée de partenaires et fournisseurs nationaux et européens, soumis à des cadres sociaux et légaux exigeants. Les risques sociaux au sein de cette chaîne sont donc limités et maîtrisés.

Bastide veille toutefois à la sélection responsable de ses partenaires à travers une politique d'achats responsables et des clauses contractuelles éthiques.

Ainsi, la thématique S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur est considérée comme **non matérielle**, tout en restant couverte de manière préventive par les politiques de conformité et d'achats responsables du Groupe.

### S3 – Communautés affectées

Le Groupe Bastide n'exerce pas d'activités à risque d'impact direct sur les communautés locales. Ses opérations (livraisons, maintenance, vente et location de dispositifs médicaux) sont centrées sur le soutien aux patients à domicile et sur des services à forte valeur sociale.

Aucune activité n'a été identifiée comme susceptible de provoquer des nuisances majeures (pollution, expropriations, dégradations environnementales, etc.) pour les communautés avoisinantes.

En revanche, Bastide contribue positivement au tissu local en favorisant l'emploi de proximité et l'accès aux soins à domicile.

Cette thématique est donc classée **non matérielle** au sens de la CSRD, mais à impact social positif.



## II. DIRIGER AVEC INTÉGRITÉ (G1)

### 6. Conduite des affaires et culture d'entreprise

(Correspondance CSRD :

ESRS 2 GOV-1 - *Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance*

ESRS 2 SBM-3 - *Incidents, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique*

ESRS 2 G1 MDR-A - *Actions et ressources relatives aux questions de conduite des affaires*

G1-1 - *Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires)*

#### 6.1. Les organes d'administration

La gouvernance du Groupe Bastide s'appuie sur plusieurs instances complémentaires qui assurent la conduite responsable des affaires et le suivi des enjeux de durabilité. Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques et veille à leur bonne mise en œuvre, appuyé par le Comité d'Audit et des Risques, chargé de superviser l'intégrité des informations financières et la maîtrise des risques. En parallèle, le Comité des Nominations, des Rémunérations et des Affaires ESG, ainsi que le Comité RSE, assurent la coordination et le suivi des engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Le Conseil d'administration réunit des profils complémentaires, avec notamment deux administrateurs exerçant la profession de médecin, deux ayant une expertise dans le domaine financier et comptable et enfin deux administrateurs disposant d'une expertise au sein de la Société. Cette diversité d'expertises permet une compréhension approfondie des enjeux propres aux secteurs d'activité de la Société.

La supervision de l'adéquation des compétences et expertises en matière de durabilité relève principalement du Comité CNR RSE ESG. Ce comité se préoccupe que les membres des organes de gouvernance ainsi que les cadres dirigeants puissent accéder à des connaissances appropriées pour assurer une gouvernance efficace des enjeux ESG identifiés comme matériels.

Lorsque des besoins spécifiques sont identifiés, le Comité propose la mise en place de formations adaptées, en lien étroit avec les départements Ressources Humaines, Formation et ESG du Groupe. Ensemble, ils construisent un plan de formation ciblé, qui précise les objectifs pédagogiques, les thématiques prioritaires et les publics concernés (administrateurs, membres de la direction, fonctions clés exposées aux enjeux ESG).

Les propositions issues du Comité sont soumises au Conseil d'administration, qui en valide les orientations et veille à leur mise en œuvre. Ce dispositif garantit que les compétences mobilisées restent en phase avec l'évolution des impacts, risques et opportunités matériels de l'entreprise et les exigences réglementaires en matière de durabilité.

Les organes de gouvernance sont informés de manière régulière et structurée sur les enjeux de durabilité, notamment les impacts, risques et opportunités (IRO), ainsi que sur la mise en œuvre des dispositifs de vigilance raisonnable (due diligence) et l'efficacité des politiques ESG mises en œuvre.

Plus précisément, le Comité CNR RSE ESG est informé à chaque réunion (4 par an) par le département ESG, sur :

- l'évolution des IRO identifiés comme matériels dans le cadre de la double matérialité ;
- l'état d'avancement des plans d'action ESG ;
- les indicateurs de performance et l'atteinte des objectifs fixés.

Ce comité analyse également les résultats des démarches de vigilance raisonnable (ex. : cartographie des risques, impacts sociaux et environnementaux) et leur intégration dans les politiques de l'entreprise.

Sur cette base, le Comité CNR RSE ESG présente au Conseil d'administration ces informations.

## 6.2. Politiques et actions relatives aux questions de conduite des affaires

Le Groupe Bastide attache une importance particulière à la conduite responsable de ses activités et à la prévention des risques en matière d'éthique et de conformité.

À ce titre, le Groupe s'appuie sur un Code Éthique applicable à l'ensemble des entités du périmètre consolidé, y compris les filiales en France et à l'international. Ce Code concerne tous les collaborateurs, quels que soient leur statut ou leur fonction, et est diffusé à l'échelle du Groupe. Il est intégré aux processus d'accueil et de sensibilisation afin d'assurer une compréhension et une application homogènes des principes éthiques.

Le Groupe a également mis en place une « Politique cadeaux et invitations » destinée à encadrer les pratiques susceptibles d'influencer les décisions d'affaires et à prévenir tout risque de corruption.

Par ailleurs, une procédure d'alerte interne unique est accessible à l'ensemble des collaborateurs, partenaires et parties prenantes concernées, permettant de signaler de manière sécurisée et confidentielle tout comportement contraire à la loi ou aux valeurs du Groupe.

En complément, un projet de procédure d'évaluation des tiers est en cours d'élaboration afin de renforcer le contrôle des relations avec les partenaires commerciaux. Enfin, le Groupe prépare la mise en place d'une charte mécénat et sponsoring visant à encadrer et formaliser ses engagements sociétaux.

## 6.3. Indicateurs

Indicateur	Valeur 23 - 24	Valeur 24 - 25	Objectif 25 - 26
<b>Conduite des affaires</b>			
<b>Organes exécutifs :</b>			
Nombre de femmes	5	17 %	4
Nombre d'hommes	24	83 %	21
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>100 %</b>	<b>25</b>
<b>Conseil d'administration :</b>			
Nombre de femmes	2	40 %	1
Nombre d'hommes	3	60 %	3
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>100 %</b>	<b>4</b>
Pourcentage des membres indépendants	80 %	75%	80%

## 7. Politiques et actions anti-corruption

(Correspondance CSRD :

*G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin*

*G1-4 - Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin)*

L'organisation dispose d'un Code éthique, anti-cadeau et anticorruption qui formalise les engagements en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Un outil d'évaluation des risques pour les partenaires en France et à l'étranger est en cours de déploiement, associé à un questionnaire RSE. De plus, la procédure de notation « Compliance for Business » permet d'identifier les facteurs de risques des tiers, notamment ceux liés à la corruption.

### 7.1. Mécanismes d'alerte

Le Groupe Bastide dispose d'un dispositif unique de recueil des alertes, accessible à l'ensemble des salariés, anciens salariés, candidats, partenaires et sous-traitants. Ce dispositif permet de signaler des faits graves tels que des violations de la loi, du code de conduite ou des atteintes à l'intérêt général. Les signalements peuvent être effectués par une adresse e-mail dédiée, un site web sécurisé ou par courrier, et sont traités de manière confidentielle par le comité éthique, qui informe le lanceur d'alerte dans un délai maximal de trois mois. Ce mécanisme garantit la protection des lanceurs d'alerte contre toute mesure de représailles et assure le respect des exigences légales, notamment en matière de confidentialité et de protection des données personnelles. La procédure d'alerte est disponible sur le site institutionnel ainsi que sur l'intranet via un module de formation.

L'organisation dispose également d'une politique formalisée de protection des lanceurs d'alerte, conforme à la Directive (UE) 2019/1937. Ce cadre prévoit expressément l'interdiction de toute mesure de représailles. Les lanceurs d'alerte et facilitateurs ne peuvent faire l'objet de sanctions, de menaces ou de tentatives de représailles (suspension, licenciement, inscription sur une liste noire, etc.). Toute décision ou acte de cette nature est déclaré nul de plein droit. En outre, le dispositif rappelle les sanctions légales applicables, notamment que les représailles ou tentatives de représailles sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

### 7.2. Prévention et détection de la corruption

Le groupe met en place les actions de prévention telles que son code de lutte contre la corruption, la formation des salariés sur Loi Sapin II et la Loi anti-cadeaux (e-learning) ; politique cadeaux et invitation déployée auprès des filiales étrangères) ; en cours de mise en place d'un outil d'évaluation des tiers

L'entreprise a mis en place un dispositif de lutte contre la corruption et d'encadrement des avantages, consacrés dans un support méthodologique dédié. En matière de prévention, un code anticorruption est diffusé à l'ensemble des collaborateurs et des modules de formation en e-learning sont proposés afin de sensibiliser les salariés aux risques de corruption et aux avantages interdits vis-à-vis des professionnels de santé, avec un rappel annuel systématique. La détection repose notamment sur un contrôle et une validation rigoureuse des notes de frais, ainsi que sur l'examen des demandes d'avantages autorisés par un service interne spécialisé dans les relations avec les professionnels de santé. Enfin, la remédiation est encadrée par un régime disciplinaire inscrit dans le règlement intérieur, permettant de sanctionner tout manquement constaté.

L'entreprise communique ses politiques anticorruptions de manière transparente, notamment par la mise à disposition de son code anticorruption sur le site internet de la société et par l'intégration d'une clause spécifique dans les contrats commerciaux. Le principal obstacle éventuel à cette diffusion réside dans le refus d'un tiers d'accepter la clause anticorruption. Dans ce cas, il est exigé que ce partenaire dispose lui-même d'un dispositif équivalent de prévention de la corruption, garantissant ainsi le respect des engagements éthiques de l'entreprise dans ses relations commerciales.

### 7.3. Formation

Un code anticorruption a été déployé au sein du Groupe - il concerne les sociétés du Groupe et les filiales françaises et étrangères - il s'accompagne d'un module de formation e-learning portant sur ce sujet (un module destiné aux cadres et un module pour les agents de maîtrise et employés), le droit d'alerte, et les avantages interdits aux professionnels de santé. Un suivi du taux de formation est présenté en conseil et comités spécialisés se tenant chaque trimestre. Ce taux de formation comprend les sociétés françaises du Groupe et les filiales étrangères. Le parcours d'intégration RH prévoit une systématisation au cours de ce dernier trimestre de l'année civile 2025 pour chaque salarié, l'ajout systématique au contrat de travail du code anticorruption et du module d'e-learning. Il convient de préciser que les modules de formation et les chartes et procédures ont été traduites dans les langues du groupe.

### 7.4. Indicateurs

Indicateur	Valeur 23 - 24	Valeur 24 - 25	Objectif 25 - 26
<b>Formation anti-corruption :</b>			
Pourcentage des employés formés à la lutte contre la corruption	90.2 %	94.1 %	
<b>Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin :</b>			
# Cas avéré de corruption ou de versements de pots-de-vin	0	0	0
# Condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	0	0
Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	0	0
<b>Rémunération</b>			
Part de la rémunération totale des cadres / dirigeants liée au climat	45 %	45 %	45 %



### III. PARTENAIRES POUR LE PROGRÈS (G1 ET S2)

## 8. Gestion des relations et des dépendances critiques dans la chaîne de valeur

(Correspondance CSRD : G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs)

La gestion des relations avec les fournisseurs constitue un enjeu stratégique majeur pour Bastide, en raison du rôle central qu'ils jouent dans la continuité de l'activité et de la dépendance critique vis- à- vis de certains d'entre eux.

Afin de limiter les risques liés à cette concentration, Bastide a mis en place une politique de suivi et de référencement des fournisseurs. Cette politique repose sur trois critères essentiels : l'évaluation des tiers, l'évaluation financière et l'évaluation réglementaire au regard du règlement européen UE 2017/745 sur les dispositifs médicaux. Ces critères conditionnent le référencement ou non d'un partenaire et garantissent la conformité, la fiabilité et la qualité des produits intégrés à l'offre du Groupe.

En complément, la performance des fournisseurs stratégiques ou critiques fait l'objet d'une évaluation approfondie une ou deux fois par an. Ce suivi permet d'identifier les risques éventuels liés à l'approvisionnement, à la solidité financière, à la localisation ou à d'autres facteurs, et de définir le cas échéant des plans d'action correctifs. Ce dispositif vise à prévenir les ruptures d'approvisionnement, à garantir la continuité des soins pour les patients et à renforcer la résilience de la chaîne de valeur.

Cette approche reflète la volonté du Groupe d'anticiper les risques liés aux dépendances structurantes et de sécuriser son modèle face aux évolutions réglementaires, économiques ou géopolitiques.

### 8.1 Indicateurs

Indicateur	Valeur 23 - 24	Valeur 24 - 25	Objectif 25 - 26
<b>Répartition géographique fournisseurs (distributeurs) :</b>			
France	209	90 %	269
Chine	9	4 %	11
Etats-unis	1	0 %	8
Allemagne	4	2 %	7
Pays-Bas		0 %	6
Belgique	3	1 %	4
Italie		0 %	3
Autre	5	2 %	8
<b>Total</b>	<b>231</b>	<b>100 %</b>	<b>316</b>
<b>Répartition géographique fournisseurs (production) :</b>			
Europe		1636	62 %
Asie		630	24 %
Amérique		252	9 %
Afrique		84	3 %
Océanie		54	2 %
Autre / non précisé		1	0.04 %
<b>Total</b>		<b>2657</b>	<b>100%</b>
<b>Paiement fournisseurs :</b>			
Délai moyen de paiement pour les fournisseurs (jours)		51.8	

## 9. Achats responsables

(Correspondance CSRD : G1-6 - Pratiques en matière de paiement + S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur)

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, le Groupe Bastide a mis en place un dispositif structuré visant à garantir l'intégrité, la transparence et la durabilité de sa chaîne d'approvisionnement. Celui-ci repose sur la formalisation d'engagements contractuels, l'évaluation de la performance globale des fournisseurs (qualité, logistique, RSE, conformité réglementaire et pratiques commerciales équitables), ainsi que sur la conformité des dispositifs médicaux référencés et l'analyse technique des produits représentant un volume d'achat significatif.

La signature d'une Lettre d'engagement en matière de Responsabilité Sociétale et environnementale (RSE) avec chaque fournisseur. Ce document formalise les obligations contractuelles en matière de sous-traitance, de confidentialité, de lutte contre la concurrence déloyale, de prévention des conflits d'intérêts et de politique anti-corruption. Il engage également les partenaires à garantir une documentation comptable et fiscale transparente, la protection des données, la santé et la sécurité au travail, ainsi que le respect des droits humains (interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination). Enfin, il encourage le recours au *sourcing* local, la réduction de l'empreinte carbone et la préservation de l'environnement.

Le Groupe Bastide formalise avec ses fournisseurs un accord visant à garantir le respect des exigences applicables aux dispositifs médicaux (Règlement (UE) 2017/745 (*Medical Device Regulation*)). Cette lettre d'engagement précise notamment les obligations relatives à la traçabilité, à la documentation technique, à la mise à disposition de la déclaration de conformité CE, à la conservation des certificats, à la notification des incidents et au suivi de la matériovigilance. Elle constitue un outil de sécurisation de la conformité réglementaire et de maîtrise des risques liés à la distribution de dispositifs médicaux.

Par ailleurs, il est demandé aux fabricants – selon des critères définissant les tiers concernés – de compléter le questionnaire Ecovadis. Cette notation reflète leur niveau de conformité et d'engagement en matière de RSE. Les actions et le résultats Ecovadis sont pris en compte dans les processus de référencement ainsi que lors de l'évaluation des fournisseurs (revue des engagements, plan d'actions, etc.).

Enfin, une évaluation des tiers est réalisée sur la plateforme « Compliance for Business » permettant d'évaluer l'intégrité des tiers et d'identifier les facteurs de risques associés.

Le service achats veille également au respect de pratiques commerciales équitables et transparentes, notamment en matière de délais de paiement et de clauses contractuelles. Ce dispositif contribue à instaurer une relation de confiance durable avec les partenaires et à promouvoir une chaîne de valeur alignée avec les principes relatifs aux travailleurs de la chaîne d'approvisionnement.

Enfin, une évaluation des fournisseurs est réalisée. Elle a pour objet la qualité/sécurité des dispositifs médicaux, de la chaîne d'approvisionnement, le rapport qualité/prix ainsi que sur la conformité aux normes éthiques, environnementales et de responsabilité sociale des fournisseurs.

L'évaluation fournisseur repose sur les critères suivants :

- Système Management de la Qualité : traite de la compléction des documents fournisseurs et articles, de la validité des certificats, du suivi des signalements de matériovigilance (ascendants, descendants, non clôturés), du taux de déclaration sur les ventes, ainsi que de la réactivité aux sollicitations qualité et réglementaires ;

- Logistique : évalue la performance de service (taux de service brut, respect des délais), la fiabilité fournisseurs (taux de rupture, qualité de livraison), la gestion des litiges à la réception, la traçabilité des accusés de réception, ainsi que la réactivité des équipes approvisionnement et logistique ;
- Achats : aborde la compétitivité économique (remises, prix net net), la conformité contractuelle et réglementaire (délai de paiement, contrat signé), la solidité financière des fournisseurs, l'innovation (lancement de nouveaux produits), ainsi que la qualité de l'accompagnement commercial ;
- SAV : analyse la fiabilité des produits achetés (taux de retour fournisseur, taux de panne en location), ainsi que la qualité des prestations associées (formations, maintenance, pièces détachées, récurrence des pannes, génération des dispositifs) ;
- RSE : évalue les engagements RSE du fournisseur à travers la présence de certifications volontaires, l'existence d'une politique RSE, le score Ecovadis, les actions de décarbonation, ainsi que les indicateurs liés aux émissions et à leur réduction.

Cette évaluation, en complément des actions menées lors du référencement, renforce la qualité des produits distribués et des services délivrés par Bastide, tout en soutenant la satisfaction des patients et des filiales. Elle participe également au maintien d'un haut niveau d'exigence qualité et au respect de la réglementation en vigueur.

Indicateur	Valeur 23 - 24	Valeur 24 - 25
<b>Achats responsables :</b>		
Pourcentage de fournisseurs ciblés ayant signé la charte des achats responsables	68 %	57 %
Pourcentage de fournisseurs ayant signé l'engagement MDR (Medical Device Regulation)	61 %	62 %
Pourcentage CA de fournisseurs ciblés avec une notation Ecovadis	33 %	58 %
Pourcentage d'acheteurs de tous les sites ayant reçu une formation sur les achats responsables	67 %	67 %
Certifications ou audits sur des critères environnementaux	31 %	26 %
<b>Notation Ecovadis des fournisseurs :</b>		
Insuffisante (inférieur à 24)	0 %	0 %
Partielle (entre 25 et 44)	32 %	8 %
Modéré (entre 45 et 64)	43 %	49 %
Avancée (entre 65 et 84)	25 %	42 %
Excellent (entre 85 et 100)	0 %	1 %
<b>Notation financière fournisseurs :</b>		
Risque faible	46 %	45 %
Risque modéré	39 %	36 %
Risque élevé	4 %	19 %



## IV. GRANDIR ENSEMBLE (S1)

### 10. Gouvernance des Ressources humaines

(Correspondance CSRD: ESRS 2 S1 SBM)

#### 10.1. Les RH dans la stratégie du Groupe

La stratégie et le modèle économique du Groupe Bastide, en tant que prestataire de santé à domicile, reposent de manière essentielle sur la qualité, la disponibilité et l'engagement de ses collaborateurs. Les intérêts, droits et attentes des travailleurs - qu'ils soient salariés, non-salariés, actuels ou potentiels - influencent directement plusieurs dimensions de notre organisation. Sur le plan de l'attractivité et du recrutement, les difficultés rencontrées dans le secteur de la santé et de la logistique ont conduit le Groupe à renforcer ses politiques d'intégration, de formation initiale et d'accompagnement des nouveaux entrants. L'écoute des attentes des candidats en matière de stabilité, de conditions de travail et d'équilibre vie professionnelle/vie personnelle oriente également l'évolution de notre politique RH. Concernant l'organisation du travail et la qualité de service, les retours des salariés sur la charge de travail, la sécurité et les outils numériques sont régulièrement pris en compte pour adapter nos dispositifs opérationnels. Ces retours se traduisent par des investissements dans les équipements de protection, la digitalisation des tournées et la simplification des process.

Le dialogue social et le bien-être au travail constituent également un levier essentiel. Les attentes exprimées par les collaborateurs, qu'elles émanent d'enquêtes internes, de réunions sociales ou de feedback terrain, nourrissent l'évolution de notre politique de rémunération, de prévention des risques psychosociaux et de promotion de l'équité professionnelle. À ce titre, des initiatives locales telles que le télétravail partiel, les aménagements pour personnes en situation de handicap ou l'adaptation des horaires sont mises en place pour répondre aux besoins spécifiques.

Enfin, les travailleurs manifestent une sensibilité croissante à l'impact social et environnemental de nos activités. Leurs attentes encouragent le Groupe à développer des actions en faveur de la réduction de l'empreinte carbone (optimisation des tournées, recours à des véhicules propres), de la formation continue et de l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

En résumé, les points de vue et attentes des salariés constituent un levier déterminant de l'adaptation continue de notre stratégie. Ils influencent à la fois notre attractivité RH, la qualité des services rendus aux patients et notre engagement global en matière de durabilité.

#### 10.2. Périmètre

Tous les travailleurs potentiellement affectés, qu'ils soient salariés ou non-salariés, sont inclus dans le périmètre de notre analyse. Il s'agit des salariés en CDI ou CDD, à temps plein ou à temps partiel, des intérimaires ainsi que des prestataires indépendants intervenant dans la logistique ou le service au domicile des patients. Les incidences négatives identifiées sont à la fois systémiques - comme un taux de rotation élevé, l'absentéisme ou l'exposition aux risques logistiques et psychosociaux - et ponctuelles, telles que les accidents du travail ou les tensions locales de recrutement. À l'inverse, les incidences positives significatives concernent la création d'emplois de proximité dans le secteur de la santé, la valorisation des métiers du soin et de la logistique, les opportunités de montée en compétences et la contribution au maintien à domicile des patients dans toutes les zones géographiques où le Groupe est implanté. Les risques et opportunités matériels associés se rattachent à la sécurité, à la rétention des talents et à la conformité réglementaire, mais aussi aux opportunités offertes par la digitalisation, l'amélioration des conditions de travail et le développement de la formation continue. Enfin, dans le cadre des plans de transition bas-carbone, des incidences majeures sont attendues, en particulier sur la réorganisation logistique (optimisation des tournées,

réduction des déplacements), qui peut entraîner une requalification de certains postes, un besoin accru en compétences numériques et, dans certains cas, une redistribution des effectifs.

### 10.3. Impacts négatifs

Les effectifs sont au cœur de notre modèle comme prestataire de services de santé à domicile et de maintien à domicile. Les impacts et risques liés au personnel – tels que le turnover, l'absentéisme, les accidents du travail ou la pénurie de compétences – influencent directement notre capacité à assurer la continuité et la qualité des soins. À l'inverse, les opportunités, qu'il s'agisse du développement de nouvelles compétences, de la digitalisation ou du renforcement de l'attractivité des métiers, consolident notre stratégie de croissance et d'innovation. Ces éléments guident l'adaptation de notre stratégie RH, notamment en matière de formation, d'amélioration des conditions de travail et de politique de fidélisation, afin de soutenir durablement la performance du Groupe.

## 11. Inclusion des effectifs dans la prise de décisions

(Correspondance CSRD :

*S1-2 - Prise en compte et inclusion des effectifs dans la prise de décisions*

*S1-8 - Convention collective et dialogue social)*

Le dialogue avec les travailleurs repose principalement sur les CSE (Comités Sociaux et Économiques), complétés par des CSSCT (Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail) lorsque celles-ci existent. Dans les entités de taille plus importante, des réunions de CSE se tiennent chaque mois, et des réunions de CSSCT tous les deux mois. Dans les structures plus petites, un CSE unique assure l'ensemble des missions, tandis que dans certaines filiales françaises dépourvues de CSE (taille insuffisante), le dialogue se fait directement avec les salariés et les managers. Ces échanges réguliers permettent d'identifier les incidences réelles ou potentielles sur les conditions de travail et la santé-sécurité, et d'intégrer les points de vue des salariés dans les décisions RH et organisationnelles.

Les perspectives des travailleurs sont intégrées à la fois via leurs représentants (CSE mensuels, CSSCT tous les deux mois, ou CSE unique selon la taille des entités) et directement grâce aux échanges réguliers entre salariés, managers et RH. Dans les filiales plus petites dépourvues de CSE, le dialogue s'effectue par réunions d'équipes et entretiens directs. En complément, un questionnaire annuel de satisfaction permet de recueillir de façon anonyme les perceptions des collaborateurs sur leurs conditions de travail, la charge, le climat social et les attentes RH. Ces retours, analysés par les RH et la direction, éclairent les décisions liées à l'organisation, la santé-sécurité, le développement des compétences et la fidélisation.

À ce stade, le Groupe n'a pas conclu d'accord-cadre global avec les représentants des travailleurs sur le respect des droits de l'Homme. Néanmoins, chaque filiale applique les dispositions légales et conventionnelles nationales garantissant le respect des droits fondamentaux des salariés. Dans plusieurs entités, des accords collectifs locaux existent, portant sur les conditions de travail, la prévention des risques et l'égalité professionnelle. Un travail de convergence est en cours afin de renforcer l'harmonisation et la visibilité des engagements sociaux du Groupe au niveau international.

### 11.1. Dialogue social et dispositifs de représentation

En France, l'ensemble des filiales est couvert par la même convention collective. Pour les autres pays où certaines entités ne bénéficient pas d'une couverture conventionnelle, les conditions de travail et d'emploi reposent sur la législation nationale et les politiques internes RH des filiales, en cohérence avec les standards du Groupe.

Le dialogue avec les travailleurs repose principalement sur les Comités Sociaux et Économiques (CSE), complétés par des Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) lorsque celles-ci existent. Dans les entités de plus grande taille, des réunions de CSE se tiennent chaque mois et des réunions de CSSCT tous les deux mois. Dans les structures plus petites, un CSE unique assure l'ensemble des missions, tandis que dans certaines filiales françaises dépourvues de CSE, en raison de leur taille, le dialogue se fait directement entre les salariés et les managers. Ces échanges réguliers permettent d'identifier les incidences réelles ou potentielles sur les conditions de travail et la santé-sécurité, et d'intégrer les points de vue des collaborateurs dans les décisions RH et organisationnelles.

## 11.2. Intégration des perspectives des travailleurs

Les perspectives des collaborateurs sont prises en compte à travers deux canaux complémentaires : la représentation collective et le dialogue direct. D'un côté, les CSE mensuels et CSSCT bimestriels offrent un cadre formalisé pour la consultation et la participation des salariés. De l'autre, dans les filiales dépourvues de CSE, des réunions d'équipes et des entretiens individuels assurent un échange continu avec les managers et les services RH. En complément, un questionnaire annuel de satisfaction recueille de manière anonyme les perceptions des collaborateurs sur leurs conditions de travail, leur charge, le climat social et leurs attentes. Ces retours, analysés conjointement par les ressources humaines et la direction, éclairent directement les décisions liées à l'organisation, la santé-sécurité, le développement des compétences et la fidélisation.

## 11.3. Accords collectifs et respect des droits fondamentaux

À ce stade, le Groupe n'a pas conclu d'accord-cadre global avec les représentants des travailleurs sur le respect des droits de l'Homme. Néanmoins, chaque filiale applique les dispositions légales et conventionnelles nationales garantissant la protection des droits fondamentaux des salariés. En parallèle, plusieurs entités ont mis en place des accords collectifs locaux portant sur les conditions de travail, la prévention des risques professionnels et l'égalité professionnelle. Enfin, un travail de convergence est en cours afin de renforcer l'harmonisation et la visibilité des engagements sociaux du Groupe à l'échelle internationale.

# 12. Description de l'effectif

(Correspondance CSRD : S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise)

Le siège social du Groupe Bastide est établi en France, où se concentre la majorité des activités opérationnelles et administratives. Au 30 juin 2025, le Groupe comptait 3 685 salariés, dont 3 099 en France (soit 84 % des effectifs) et 586 dans ses filiales internationales (soit 16 % du total).

Les effectifs hors de France se répartissent principalement en l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Nord :

Europe : 578 salariés, répartis entre le Royaume-Uni (504), l'Espagne (49), la Suisse (3), l'Italie (17) et les Pays-Bas (5).

Afrique : 8 salariés basés en Tunisie (0,2 %).

En équivalent temps plein (ETP), le Groupe totalise 3 641 collaborateurs, dont 1 721 femmes (47 %) et 1 920 hommes (53 %), traduisant un équilibre de genre stable et représentatif de la diversité des métiers exercés.

La structure contractuelle confirme la volonté du Groupe de privilégier des emplois durables :

les CDI représentent 94 % des effectifs totaux (3 458 salariés), tandis que les CDD ne constituent que

6 % (218 salariés), mobilisés principalement pour pallier les remplacements, congés ou pics d'activité.

Thème	Sous-thème	Indicateur (unité)	2024 - 2025	
Structure globale	Effectif total	Nombre de salariés dans les effectifs à la fin de l'exercice (effectif)	3,685	
		Nombre moyen de salariés dans les effectifs (effectif)	3,603	
	ETP total	Effectif total salarié (ETP)	3,641	
		Nombre total de femmes salariées (ETP)	1,721	
	Répartition par genre	Nombre total d'hommes salariés (ETP)	1,920	
		Nombre de salariées femmes (effectif)	1,754	
		Nombre de salariés hommes (effectif)	1,931	
		Nombre moyen de femmes dans les effectifs (effectif)	1,708	
	Effectifs	Nombre moyen d'hommes dans les effectifs (effectif)	1,898	
		CDI	Effectifs féminins en CDI présents en fin d'année (effectif)	1,638
			Effectifs masculins en CDI présents en fin d'année (effectif)	1,821
			Effectifs en CDI présents en fin d'année (effectif)	3,458
Types de contrat	CDD	Effectifs féminins en CDD présents en fin d'année (effectif)	116	
		Effectifs masculins en CDD présents en fin d'année (effectif)	103	
		Effectifs en CDD présents en fin d'année (effectif)	218	
	CDI	Nombre de femmes en CDI (ETP)	1,606	
		Nombre d'hommes en CDI (ETP)	1,820	
		Nombre total en CDI (ETP)	3,425	
	ETP	Nombre de femmes en CDD (ETP)	114	
		Nombre d'hommes en CDD (ETP)	98	
		Nombre total en CDD (ETP)	212	
Mouvement du personnel	Taux d'absentéisme	Taux d'absentéisme	7.51 %	
	Effectifs	Départs	Nombre de départs sur la période (effectif)	1,274
		Rotation	Taux de rotation / Turnover (effectif, %)	21.9 %
	ETP	Départs	Nombre de départs (ETP)	1,273
		CDI	Part des effectifs en CDI (%)	93.8%
Répartition contrats	Effectifs	CDD	Part des effectifs en CDD (%)	5.9%
		CDI	Part des ETP en CDD (%)	5.8%
	ETP	CDD	Part des ETP en CDI (%)	94.1%
		ETP	Nombre total à temps plein (ETP)	3,641.02
	Temps plein	ETP	Part des ETP à temps plein (%)	100.0%

## 13. Politiques relatives aux collaborateurs

(Correspondance CSRD :

*S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise*

*S1-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs liés aux travailleurs de l'entreprise*

*S1-4 - Actions liées aux impacts matériels sur les effectifs de l'entreprise*

*S1-5 - Objectifs liés à la gestion des impacts sociaux négatifs et positifs)*

### 13.1. Politique de gestion des impacts, risques et opportunités sociaux

Une politique RH est formalisée sur l'ensemble des filiales françaises. À ce stade, le Groupe ne dispose pas encore d'une politique totalement harmonisée au niveau international en raison de son développement historique par acquisitions, qui a conduit chaque filiale à appliquer ses propres pratiques RH en conformité avec la réglementation locale. Un calendrier de convergence est toutefois défini : le chantier de formalisation d'une politique Groupe, incluant le respect des droits fondamentaux, la gestion des risques sociaux, l'égalité de traitement et le dialogue social, doit être lancé durant l'exercice en cours. L'objectif est un déploiement progressif dans l'ensemble des filiales à un horizon de deux à trois ans.

Chaque filiale applique toutefois des politiques locales conformes à la législation nationale et couvrant les principaux volets sociaux : conditions de travail, égalité de traitement, santé et sécurité, formation et dialogue social. Un travail de convergence est actuellement en cours afin d'élaborer une politique Groupe structurée autour de plusieurs axes :

- la prévention et la gestion des risques sociaux (absentéisme, turnover, accidents du travail, risques psychosociaux),
- le respect des droits fondamentaux et l'égalité de traitement (non-discrimination, diversité, inclusion),
- le développement des compétences et de l'employabilité (formation continue, adaptation aux évolutions des métiers et à la transition bas-carbone),
- le dialogue social et la participation (intégration des représentants du personnel, consultation régulière des salariés),
- l'alignement international avec les standards de l'ONU, de l'OIT et de l'OCDE.

La portée de cette politique est de couvrir l'ensemble des salariés et travailleurs non-salariés qui contribuent directement aux activités du Groupe.

L'exposition aux risques est évaluée en fonction des caractéristiques des travailleurs et des contextes d'activité. Les critères d'analyse portent notamment sur :

- la nature des postes (les salariés itinérants, par exemple dans la logistique, les livraisons ou les soins à domicile, sont plus exposés aux accidents que les fonctions sédentaires),
- les caractéristiques individuelles (restrictions médicales, âge, handicap ou vulnérabilités spécifiques),
- l'environnement de travail (multiplicité des sites de stockage, charges lourdes, horaires atypiques, interventions chez les patients).

Cette évaluation s'appuie sur les DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels), l'analyse des accidents du travail, les retours des CSSCT/CSE et les enquêtes internes. Elle permet d'identifier les populations plus exposées et d'adapter les mesures de prévention (formations spécifiques, équipements de protection, organisation du travail).

## 13.2. Alignement avec les standards internationaux

Les politiques sociales appliquées dans les filiales sont conformes aux législations nationales et s'alignent dans leur esprit sur les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme : respect des droits fondamentaux, non-discrimination, liberté d'association, égalité de traitement, conditions de travail décentes, santé et sécurité. Aucune violation n'a été constatée à ce jour, mais l'absence d'une politique Groupe pleinement harmonisée constitue un enjeu à renforcer pour garantir une meilleure lisibilité et cohérence.

De manière complémentaire, les politiques de main-d'œuvre s'appuient également sur les instruments internationaux reconnus :

- les Principes directeurs de l'ONU,
- les conventions fondamentales de l'OIT (interdiction du travail forcé et du travail des enfants, égalité de traitement, liberté syndicale, droit à la négociation collective),
- les Principes directeurs de l'OCDE en matière d'emploi et de relations de travail.

Actuellement portés au niveau des filiales, ces engagements feront l'objet d'un chantier de convergence afin d'être formalisés et harmonisés au niveau du Groupe.

## 13.3. Responsabilisation de l'encadrement

À ce jour, l'encadrement supérieur du Groupe n'a pas encore de responsabilité formalisée au niveau international concernant l'égalité de traitement et des chances. Chaque filiale applique néanmoins les obligations légales locales et met en œuvre des actions en matière de diversité, d'égalité professionnelle et d'amélioration des conditions de travail. Le projet de convergence RH prévoit de définir un cadre commun intégrant une responsabilisation explicite du management, assortie de politiques et procédures claires et d'un suivi des performances liées à ces objectifs.

## 13.4. Mécanismes de traitement des plaintes et différends

Le Groupe ne dispose pas encore d'un mécanisme harmonisé de traitement des plaintes et différends à l'échelle internationale. Chaque filiale applique ses propres dispositifs en conformité avec le droit du travail national, via les services RH locaux ou les CSE lorsqu'ils existent. Dans plusieurs entités, des procédures formalisées sont en place pour traiter les réclamations liées aux conditions de travail, aux conflits individuels ou aux situations de harcèlement. À moyen terme, le Groupe envisage de mettre en place un dispositif commun, garantissant un accès équitable et confidentiel à l'ensemble des collaborateurs, ainsi qu'un suivi consolidé de l'efficacité des traitements.

## 14. Droits de l'homme et du travail

(Correspondance CSRD : S1-1-20)

Le Groupe ne dispose pas encore de mécanismes de conformité formalisés au niveau international pour assurer le respect des principes du Pacte mondial de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE. Cependant, chaque filiale applique les législations nationales en matière sociale et de droits du travail, ce qui garantit le respect des principes fondamentaux (non-discrimination, égalité, conditions de travail décentes, santé et sécurité).

Néanmoins, les pratiques locales appliquées dans les filiales couvrent déjà :

- Le respect des droits fondamentaux et des droits du travail (non-discrimination, égalité de traitement, santé-sécurité),
- L'engagement avec les parties prenantes sociales à travers le dialogue avec les CSE/CSSCT, syndicats et enquêtes internes,
- Des mécanismes de remédiation locaux, via les RH, les instances représentatives ou la médiation interne.
- Un travail de formalisation est prévu afin d'harmoniser et de rendre plus visible cette politique à l'échelle internationale.

Le lancement d'un chantier de convergence RH Groupe est prévu afin d'aligner explicitement les pratiques avec ces référentiels internationaux, de définir des procédures de conformité harmonisées et de mettre en place un suivi consolidé à l'échelle du Groupe.

Le Groupe s'engage à respecter les droits de l'Homme et les droits fondamentaux au travail, en cohérence avec les principaux référentiels internationaux :

- ONU : Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.
- OIT : Conventions fondamentales (interdiction du travail forcé et du travail des enfants, égalité de traitement, liberté syndicale et négociation collective).
- OCDE : Principes directeurs en matière d'emploi responsable et de respect des droits sociaux.

Actuellement, ces engagements sont principalement déclinés au travers des politiques locales, en conformité avec les législations nationales. Les mécanismes de contrôle s'appuient sur les inspections du travail, les audits internes, le dialogue social (CSE, CSSCT, syndicats) et le suivi des indicateurs sociaux (turnover, absentéisme, accidents, formation).

L'objectif est de formaliser une politique Groupe harmonisée, qui intégrera explicitement ces engagements et définira des mécanismes consolidés de suivi et de contrôle.

Aucune violation n'a été constatée à ce jour. Toutefois, l'absence d'une politique RH Groupe harmonisée limite la lisibilité de cet alignement au niveau international ; un travail de formalisation est prévu afin de renforcer la cohérence et la transparence des engagements.

## 15. Dialogue social, négociation collective et liberté d'association

(Correspondance CSRD : S1-8 - Convention collective et dialogue social)

En France, l'ensemble des filiales est couvert par la même convention collective. Pour les autres pays où certaines entités ne bénéficient pas d'une couverture conventionnelle, les conditions de travail et d'emploi reposent sur la législation nationale et les politiques internes RH des filiales, en cohérence avec les standards du Groupe.

Cette organisation se reflète dans les indicateurs de couverture conventionnelle présentés ci-après, qui illustrent le niveau d'ancrage du dialogue social au sein du Groupe.

### 15.1. Indicateurs

En 2024-2025, 88 % des salariés du Groupe Bastide sont couverts par une convention collective, traduisant un haut niveau de structuration du dialogue social à l'échelle du Groupe.

En France, où se concentre la majorité des effectifs (près de 84 % du total), la couverture atteint 100 %, conformément aux exigences nationales. Les filiales européennes telles que Keylab Medical SL, Neumotecnologías SL, Art Source, Genium, Utenspa et Bastide Tunisie affichent également une couverture complète.

En revanche, certaines entités présentent encore une marge de progression :

- Baywater Healthcare (Royaume-Uni) : 16 % des salariés sont couverts, reflétant les spécificités du cadre britannique, où la négociation collective n'est pas systématique.
- Airmedical Product (Espagne) : 64 % des salariés bénéficient d'une convention collective, les autres relevant de statuts locaux ou d'accords d'entreprise.
- Oxigo (Pays-Bas) : aucun salarié n'est actuellement couvert par une convention collective, la société appliquant le droit du travail néerlandais sans accord sectoriel.

Indicateur (unité)		2024 - 2025
ETP	Nombre de salariés couverts par une convention collective (ETP)	3211
	Part des salariés couverts par une convention collective (ETP)	88 %
Effectifs	Nombre de salariés couverts par une convention collective (effectif)	3251
	Part des salariés couverts par une convention collective (effectif)	88 %

# 16. Diversité et inclusion

(Correspondance CSRD : S1-9 - Indicateurs de diversité)

## 16.1. Politique d'inclusion

Le Groupe ne dispose pas encore d'une politique d'inclusion formalisée au niveau international. Néanmoins, chaque filiale applique les obligations légales locales en matière de non-discrimination, couvrant les principaux motifs : origine, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, handicap, âge, religion, opinion et origine sociale. En France, deux accords sont en vigueur : un accord handicap, validé par la DREETS, qui engage le Groupe à favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ; ainsi qu'un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans certaines filiales. Ces dispositifs locaux constituent une première étape, en attendant la mise en place d'une politique Groupe harmonisée visant à renforcer et formaliser l'engagement global en faveur de la diversité et de l'inclusion.

## 16.2. Inclusion et actions positives

Le Groupe ne dispose pas encore d'une politique d'inclusion ou d'action positive formalisée à l'échelle internationale. Toutefois, plusieurs initiatives existent au niveau local : en France, l'accord handicap favorise le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, tandis que certaines filiales appliquent un accord d'entreprise sur l'égalité femmes-hommes incluant des actions en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ces initiatives locales constituent une base sur laquelle le Groupe souhaite bâtir une politique harmonisée d'inclusion couvrant l'ensemble des populations vulnérables.

## 16.3. Mise en œuvre des politiques

À ce stade, le Groupe ne dispose pas d'une politique centralisée et harmonisée en matière de diversité et d'inclusion. Cependant, des actions locales sont mises en œuvre afin de prévenir, atténuer et corriger les discriminations, et de promouvoir l'égalité. Cela inclut l'application stricte des législations nationales, la mise en place d'accords spécifiques (handicap, égalité femmes-hommes) et l'utilisation de processus RH fondés sur les compétences et l'expérience. Ces pratiques constituent une première étape vers la construction d'une politique Groupe formalisée qui renforcera la cohérence et la visibilité de l'engagement en faveur de la diversité.

## 16.4. Communication et accessibilité

La communication des politiques sociales et RH est actuellement assurée au niveau local, via les canaux habituels : réunions d'information, communication par les CSE et CSSCT, affichages obligatoires, intranet et notes internes. Dans les filiales françaises, les accords en vigueur sont présentés et expliqués lors des instances représentatives. L'accessibilité est garantie par l'usage de supports adaptés (documents écrits, présentations, réunions), et des traductions dans la langue locale sont prévues selon les filiales. Le Groupe souhaite évoluer vers une communication harmonisée et multilingue, garantissant une information claire et accessible pour l'ensemble des collaborateurs.

## 16.5. Formations et sensibilisation

En France, plusieurs dispositifs existent pour sensibiliser les collaborateurs à la diversité et à la prévention des discriminations. Cela comprend des modules de e-learning sur le handicap, l'éthique, les risques psychosociaux et la lutte contre le sexisme, ainsi que des événements thématiques tels que la Journée internationale des droits des femmes ou la Semaine du handicap. Les managers bénéficient par ailleurs d'une formation spécifique dispensée par le référent handicap, afin de renforcer leur capacité à accompagner les salariés concernés. Ces dispositifs renforcent l'attractivité RH, réduisent les risques sociaux et améliorent l'image du Groupe auprès des patients, partenaires et institutions.

## 16.6. Évaluation des exigences de postes

Le Groupe veille à ce que les exigences de postes ne créent pas de désavantage systématique pour certains groupes. Les profils de poste sont rédigés en fonction des compétences réellement nécessaires, afin d'éviter toute barrière indirecte (comme des critères excessifs de disponibilité). Dans le cadre de la politique handicap, les postes sont analysés avec le référent handicap afin d'adapter les conditions de travail. Les managers sont formés à détecter les biais inconscients lors du recrutement ou de l'évaluation. Une vigilance particulière est portée aux métiers de la logistique et de la livraison, où les exigences physiques peuvent être compensées par la formation ou des équipements adaptés.

## 16.7. Définition de l'encadrement supérieur

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe ne disposait pas encore d'un CODIR ou COMEX formalisé. À compter du 1er septembre 2025, un nouvel organigramme entrera en vigueur, comprenant un Président Général et trois Directeurs Généraux Adjoints (affaires réglementaires et techniques ; fonctions supports, stratégie, opérations MAD et international ; prestations de santé à domicile). Cette évolution vise à clarifier et formaliser les organes de décision, permettant également de mieux définir la notion d'"encadrement supérieur" utilisée pour le suivi de la mixité hommes-femmes.

## 16.8. Inclusion des personnes en situation de handicap

(Correspondance CSRD : S1-12 - Personnes en situation de handicap)

Des adaptations locales de l'environnement physique ont été mises en place pour garantir la santé et la sécurité des personnes en situation de handicap (salariés, clients, visiteurs) : accessibilité des locaux, adaptation de postes de travail, mise en conformité réglementaire.

En France, ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'accord handicap validé par la DREETS et sont coordonnées par un référent handicap national, appuyé par des référents régionaux et les RRH opérationnels, en lien avec la médecine du travail. Ce dispositif assure le suivi des dossiers et favorise la cohérence et l'efficacité des aménagements.

Les données handicap reposent sur la reconnaissance officielle du statut dans chaque pays, selon la définition légale nationale. Les indicateurs sont produits en effectif au 31/12 (et, le cas échéant, en moyenne annuelle), ventilés par genre. Les sources sont SIRH/paie et registres légaux, avec contrôles RH et respect du RGPD. Les cas « inconnus/non déclarés » sont suivis en note méthodologique.

## 16.9. Indicateurs

Sous-thème		Indicateur (unité)	2024 - 2025
Tranches d'âge	Effectifs	Effectif de moins de 30 ans (effectif)	925
		Part de l'effectif de moins de 30 ans (%)	25.1%
	Effectifs	Effectif de 30 à 50 ans (effectif)	2131
		Part de l'effectif de 30 à 50 ans (%)	57.8%
	%	Effectif de plus de 50 ans (effectif)	629
		Part de l'effectif de plus de 50 ans (%)	17.1%
Handicap	Effectifs	Nombre d'hommes en situation de handicap (effectif)	34
		Nombre de femmes en situation de handicap (effectif)	54
		Effectif total salarié en situation de handicap (effectif)	88
		Part des effectifs en situation de handicap (%)	2.4%
	%	Part des effectifs féminins en situation de handicap (%)	3.1%
		Part des effectifs masculins en situation de handicap (%)	1.8%

# 17. Des salaires adéquats

(Correspondance CSRD :

S1-10 - Rémunération adéquate

S1-16 - Indicateurs de rémunération)

## 17.1. Politique de rémunération adéquate

À ce stade, le Groupe veille à ce que tous les salariés perçoivent une rémunération conforme aux minima légaux et conventionnels applicables dans chaque pays. En France, l'ensemble des filiales est couvert par la même convention collective, garantissant une base homogène en matière de salaires minimaux. Toutefois, la politique de rémunération n'est pas encore harmonisée à l'échelle du Groupe. Un travail a été engagé, comprenant la refonte des fiches métiers, l'introduction de niveaux et la mise en place prochaine d'un groupe de travail dédié à l'élaboration d'une grille salariale. L'objectif est de progresser vers une rémunération plus attractive, équitable et compétitive, allant au-delà du strict respect des obligations légales.

## 17.2. Données de rémunération et méthodologie

Les données de rémunération sont établies à partir des systèmes de paie locaux, puis consolidées par filiale. Elles reflètent les salaires bruts annuels et/ou les rémunérations horaires moyennes, hors primes exceptionnelles, avec une ventilation par genre, type de contrat et temps de travail. Cette méthodologie garantit une cohérence au sein de chaque entité, tout en tenant compte des spécificités nationales.

## 17.3. Écarts de rémunération femmes-hommes

Le Groupe ne dispose pas encore d'une consolidation globale permettant de ventiler les écarts de rémunération femmes-hommes par catégorie de salariés, par pays ou par composantes de rémunération (salaire de base, variables). En revanche, en France, les filiales couvertes par la convention collective produisent déjà les données nécessaires pour le calcul de l'Index Égalité professionnelle, qui constitue une première base d'analyse des écarts salariaux par genre. Dans les autres filiales, les données sont suivies localement, mais selon des méthodes et obligations qui diffèrent selon les pays.

À travers la refonte des fiches métiers et la future grille de rémunération harmonisée, le Groupe vise à renforcer la comparabilité des rémunérations et à mettre en place une analyse plus fine des écarts (par catégorie de salariés, pays, secteur et composantes de rémunération) au cours des prochains exercices.

## 17.4. Indicateurs

	Indicateur (unité)	2024 - 2025
<b>Rémunération moyenne</b>	Rémunération moyenne des femmes (€)	31,427.59
	Rémunération moyenne des hommes (€)	35,182.69
<b>Nombre</b>	Différence de rémunération moyenne femmes-hommes (€)	- 3,755.10
<b>%</b>	Écart de rémunération femmes-hommes (%)	-10.67%

## 18. Santé et sécurité

(Correspondance CSRD : S1-14 - Indicateurs de santé et sécurité)

Le Groupe ne dispose pas encore d'une politique H&S (santé et sécurité) harmonisée au niveau international, mais chaque filiale applique les obligations légales locales en matière de prévention des risques professionnels. Cela inclut notamment l'évaluation des risques (DUERP en France), la mise en œuvre de plans de prévention et le suivi des accidents du travail.

Pour renforcer ce dispositif, le Groupe a récemment recruté une Responsable QHSE, dont la mission est de structurer progressivement une politique Groupe de santé-sécurité, d'harmoniser les pratiques entre filiales et d'améliorer le suivi consolidé des indicateurs H&S.

### 18.1. Couverture

(Correspondance CSRD : S1-11 - Couverture sociale)

La couverture sociale des salariés varie selon les régimes nationaux et les programmes publics obligatoires. En France, tous les salariés bénéficient d'une protection complète contre la perte de revenus liée à la maladie, au chômage, aux accidents du travail ou à l'invalidité, au congé parental et au départ à la retraite. Cette couverture est en outre complétée par certaines prestations mises en place par l'entreprise, telles que la mutuelle et la prévoyance.

Dans les autres pays, la couverture dépend des systèmes de protection sociale nationaux et, le cas échéant, des dispositifs mis en place par les filiales ou prévus dans les contrats locaux. Toutefois, le Groupe ne dispose pas encore d'une cartographie consolidée par pays et par type de contrat permettant d'évaluer de manière exhaustive la couverture effective des salariés sur l'ensemble des cinq volets.

Un travail de collecte, d'harmonisation et de suivi est prévu dans les prochains exercices afin de garantir une meilleure visibilité sur les protections offertes et de pouvoir identifier précisément les éventuelles zones géographiques ou catégories de salariés non couvertes.

### 18.2. Évaluation et prévention des risques en matière de santé et sécurité

L'évaluation et la prévention des risques à l'échelle du groupe est réalisée au travers du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Celui-ci recense les risques professionnels liés aux activités du Groupe, leur cotation et les mesures de prévention mises en œuvre et à mettre en œuvre (plans d'action).

La prévention en matière de santé et sécurité est également assurée par des formations sécurité dispensées sur Upility et par des sensibilisations sécurité lors des briefings réalisés par les managers et par les ressources humaines.

En 2026, le DUERP sera revu afin d'intégrer une cotation des risques après application des mesures de prévention et des sensibilisations supplémentaires seront dispensées. Un programme annuel de prévention sera également finalisé pour une mise en place en 2026.

### 18.3. Plan d'action d'urgence en matière de santé et de sécurité

Concernant Bastide Le Confort Médical, la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) s'applique au siège, à l'ensemble des agences et pôles logistiques Bastide Le Confort Médical, ainsi qu'aux structures impliquées dans la dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical. Le PCA définit la stratégie adoptée par l'entreprise face aux risques susceptibles de perturber le déroulement normal de son activité. Il précise :

- Les mesures préventives et les actions nécessaires au maintien des activités essentielles, y compris en mode dégradé, en cas de crise ou de sinistre ;

- L'ensemble des risques spécifiques liés : A la nature de nos structures (plateformes logistiques, structures de dispensation, prise en charge des patients selon les exigences BPDO, magasins de vente), à nos activités (exploitation, transport, stockage de dispositifs médicaux et d'oxygène, prestations à domicile et en établissements de santé et médico-sociaux).
- Gestion de crise et coordination :

La direction générale est seule habilitée à activer la cellule de crise. La cellule de crise a pour missions de coordonner les actions, d'assurer la sécurité des personnes, de préserver la continuité des activités critiques et de communiquer avec les parties prenantes internes et externes. Procédure d'évacuation en cas d'incendie.

Cette procédure a pour objectif de garantir la sécurité des salariés, d'uniformiser les pratiques et de préparer l'ensemble du personnel à réagir efficacement en cas de sinistre.

Une procédure spécifique formalise :

- les moyens mis en œuvre et les bonnes pratiques en cas de départ de feu, le déroulement des exercices d'évacuation,
- les missions attribuées aux personnes chargées de l'évacuation.
- Extension à d'autres incidents :

Une procédure similaire sera formalisée pour tout type d'incident nécessitant l'évacuation d'un site (ex. : alerte gaz, accident industriel, catastrophe naturelle).

Concernant les filiales, il a été demandé à chaque filiale de mettre en place des procédures équivalentes.

Une trame de procédure intégrant les bonnes pratiques et les obligations réglementaires leur a été transmise.

Chaque filiale doit l'adapter à ses propres activités et s'assurer de la mise à disposition et de l'application du document.

## 19. Impacts négatifs auprès des collaborateurs

### 19.1. Processus de remédiation aux impacts négatifs auprès des collaborateurs

Lorsqu'une incidence négative importante est identifiée (par exemple un accident du travail grave, un conflit collectif ou une dégradation du climat social), le Groupe applique une procédure structurée en plusieurs étapes. L'événement est immédiatement remonté et analysé afin d'en identifier les causes, notamment à travers des enquêtes internes et la consultation des instances représentatives (CSE, CSSCT lorsqu'elles existent). Sur cette base, un plan d'actions correctives est mis en œuvre : sécurisation des postes, renforts RH, médiation, ou encore formations ciblées. Le suivi s'effectue par un contrôle de l'application des mesures et par le suivi d'indicateurs tels que l'accidentologie, l'absentéisme, le turnover ou la satisfaction des salariés.

Enfin, un retour d'expérience permet d'intégrer les enseignements dans les pratiques locales et, lorsque pertinent, de les diffuser à l'échelle du Groupe. L'efficacité des mesures est évaluée par la diminution des incidents similaires, l'évolution des indicateurs sociaux et les retours des collaborateurs et de leurs représentants.

## Canaux de remontée et accès des salariés

Les collaborateurs disposent de plusieurs canaux internes pour exprimer leurs préoccupations ou signaler un problème : échanges directs avec la hiérarchie et les services RH, recours aux instances représentatives (CSE, CSSCT, syndicats), ainsi que des dispositifs plus larges tels que les entretiens annuels ou les questionnaires de satisfaction. Ces canaux couvrent la majorité des effectifs et permettent aux salariés comme à leurs représentants d'accéder effectivement aux instances de dialogue. L'objectif du Groupe est de renforcer et d'harmoniser progressivement ces mécanismes afin de garantir à tous les collaborateurs, en France comme à l'international, un accès équitable et confidentiel aux procédures de remontée et de remédiation.

## Gestion des plaintes et amélioration continue

Le Groupe ne dispose pas encore d'un dispositif unique et harmonisé de gestion des plaintes au niveau international. Chaque filiale applique néanmoins ses propres procédures, en conformité avec les réglementations locales, en s'appuyant sur les services RH, les CSE/CSSCT ou des dispositifs de médiation interne. La disponibilité de ces canaux est assurée par leur communication régulière aux salariés (réunions d'information, affichages, intranet, communications via le CSE). Les parties prenantes internes – management, RH et représentants du personnel – sont associées au suivi de ces dispositifs afin de garantir la transparence, la confiance et l'amélioration continue.

## 19.2. Actions liées aux impacts matériels sur les effectifs de l'entreprise

### Plan d'action et ressources mobilisées

Le Groupe ne dispose pas encore d'un plan d'action formalisé à l'échelle internationale pour la gestion des incidences, risques et opportunités liés au personnel. Chaque filiale met cependant en œuvre ses propres mesures locales en matière de prévention santé-sécurité, de gestion du turnover ou de formation réglementaire et métier. Des ressources RH et QHSE sont mobilisées au niveau local, et l'embauche récente d'une Responsable QHSE Groupe traduit la volonté de renforcer la structuration et l'harmonisation de ces dispositifs.

L'objectif est de lancer, au cours de l'exercice en cours, un plan d'action consolidé intégrant la prévention des risques sociaux, la fidélisation, le développement des compétences et l'attractivité RH.

Les premières actions Groupe structurées seront lancées au cours de l'exercice en cours, avec un objectif de déploiement progressif et harmonisé dans l'ensemble des filiales d'ici deux à trois ans.

### Mesures de prévention et d'atténuation des incidences négatives

Plusieurs mesures sont mises en place pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs sur les effectifs : suivi et analyse des causes de turnover via les questionnaires d'offboarding et les enquêtes annuelles de satisfaction ; révision des fiches métiers avec introduction de niveaux pour préparer une GEPP et une grille de rémunération plus attractive et équitable ; amélioration de l'intégration des collaborateurs grâce à un nouvel outil dédié à l'onboarding ; formations ciblées adaptées aux besoins exprimés lors des entretiens annuels ; et renforcement de la politique santé-sécurité grâce à la création du poste de Responsable QHSE. Ces actions visent à améliorer la fidélisation, sécuriser les parcours professionnels et renforcer l'attractivité RH du Groupe.

### Initiatives positives et amélioration continue

Le Groupe déploie également des initiatives visant à générer des effets positifs supplémentaires pour les collaborateurs : mise en place d'outils d'intégration, développement de formations adaptées, révision des fiches métiers et introduction de niveaux pour structurer les parcours, ainsi que suivi régulier via enquêtes de satisfaction et dialogue social. Ces démarches ont permis de mieux structurer la gestion RH et d'amorcer un travail d'harmonisation. L'ambition est de poursuivre cette

dynamique avec le lancement d'un plan Groupe axé sur la fidélisation, l'attractivité et la sécurisation des parcours dans un contexte de croissance.

### Contribution aux Objectifs de Développement Durable

Ces actions s'inscrivent dans le cadre des ODD suivants :

- ODD 3 – Bonne santé et bien-être, via l'amélioration des conditions de travail et la prévention santé-sécurité ;
- ODD 5 – Égalité entre les sexes, à travers les mesures en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité ;
- ODD 8 – Travail décent et croissance économique, par le développement des compétences, la fidélisation et l'amélioration des parcours professionnels ;
- ODD 10 - Réduction des inégalités, via les politiques d'inclusion et de non-discrimination.

### Gouvernance et pilotage

La gestion des incidences sociales repose sur plusieurs fonctions internes : la Direction des Ressources Humaines, qui supervise les politiques sociales, le dialogue social et les dispositifs de fidélisation ; la Responsable Qualité/Sécurité, qui pilote la prévention des risques professionnels ; et les managers opérationnels, en lien direct avec les collaborateurs, qui assurent la mise en œuvre quotidienne des actions correctives et préventives. Ces dispositifs couvrent le suivi et la réduction des accidents du travail, le déploiement d'outils d'intégration, la révision des fiches métiers et la mise en place de formations ciblées.

### 19.3. Objectifs liés à la gestion des incidences sociales

Le Groupe ne dispose pas encore d'objectifs formalisés au niveau international pour la gestion des incidences, risques et opportunités liés au personnel. Toutefois, plusieurs priorités ont été identifiées et serviront de base aux futurs objectifs communs : réduction du turnover et amélioration de la fidélisation, renforcement de la prévention santé-sécurité (notamment pour les risques logistiques et itinérants), développement des compétences via la formation continue et la mise en place d'une démarche de GEPP, ainsi qu'attractivité RH et équité grâce à l'élaboration d'une grille de rémunération harmonisée. Ces axes seront traduits en objectifs mesurables au cours de l'exercice en cours, avec un suivi progressif et consolidé à l'échelle du Groupe.

Dans l'attente de cibles quantitatives, l'efficacité des actions est évaluée à travers les indicateurs existants (turnover, absentéisme, accidentologie, participation aux formations, résultats des enquêtes de satisfaction), analysés mensuellement ou annuellement pour apprécier le niveau d'ambition atteint et orienter les priorités.

## 20. Formation et développement des compétences

*(Correspondance CSRD : S1-13 - Indicateurs de suivi des formations et compétences)*

À ce stade, le Groupe ne dispose pas encore d'un dispositif harmonisé à l'échelle internationale en matière de formation, de recrutement et de suivi des parcours professionnels. Chaque filiale gère ses propres processus en fonction des obligations légales locales et des besoins opérationnels, en s'appuyant sur des critères objectifs liés aux qualifications, compétences et expériences des collaborateurs, conformément aux législations nationales.

En France, le suivi est plus avancé : les formations obligatoires (sécurité, réglementaire, métier) sont pilotées et complétées par des actions de développement des compétences identifiées lors des entretiens annuels. Des accords locaux renforcent également la transparence et l'égalité, notamment l'accord égalité professionnelle femmes-hommes. Par ailleurs, plusieurs filiales utilisent déjà Teamtailor pour le recrutement, et le déploiement de Talentsoft est en cours afin de permettre à terme une gestion intégrée du recrutement, de la formation et des parcours.

L'objectif pour les prochains exercices est de structurer une véritable démarche Groupe : mise en place d'un plan de formation et de développement des compétences consolidé, formalisation d'une politique commune garantissant une application homogène et transparente des critères RH, et déploiement d'un outil partagé assurant un suivi comparable et harmonisé entre toutes les filiales. Cette évolution doit permettre d'anticiper les besoins futurs via la GEPP, de renforcer l'attractivité RH et de consolider la transparence sur le recrutement, la formation et la promotion.

## 20.1. Indicateurs

Sous-thème	Indicateur (unité)	2024 - 2025
<b>Formation</b>	Nombre de femmes ayant bénéficié de formation (effectif)	720.00
	Part des femmes ayant bénéficié de formation (%)	41.0%
	Nombre d'hommes ayant bénéficié de formation (effectif)	855.00
	Part des hommes ayant bénéficié de formation (%)	45.0%
	Nombre de salariés ayant bénéficié de formation (effectif)	1,575.00
	Part des salariés ayant bénéficié de formation (%)	42.7%
	Nombre moyen d'heures de formation réalisées par une femme salariée (h)	25.26
	Nombre moyen d'heures de formation réalisées par un homme salarié (h)	33.70
	Nombre moyen d'heures de formation (h)	50.05

## 21. Méthodologie de compilation des données des collaborateurs

La compilation des données relatives aux salariés repose sur une méthodologie harmonisée à l'échelle du Groupe. Les effectifs sont présentés à la fois en headcount (effectifs physiques) et en équivalents temps plein (ETP), afin de refléter de manière précise la réalité de l'emploi. Les données sont établies selon deux modalités : d'une part, au 31 décembre (fin de période), et d'autre part, en moyenne annuelle, calculée sur la base des effectifs mensuels.

Plusieurs hypothèses structurent le calcul des effectifs. Tout salarié disposant d'un contrat en cours est intégré dans les effectifs. Pour les postes à temps partiel, l'ETP est calculé en fonction de la quotité contractuelle (par exemple 0,5 ETP pour un mi-temps). Les contrats de très courte durée, tels que les missions d'intérim ou les renforts ponctuels, sont inclus dans les ETP dès lors que leur durée excède un mois.

Les éventuelles fluctuations saisonnières, notamment les renforts liés à l'activité logistique, font l'objet de notes explicatives permettant de contextualiser les variations observées. Enfin, une réconciliation systématique avec les états financiers et les systèmes de paie est réalisée, garantissant la cohérence, la fiabilité et la traçabilité des données consolidées.



## V. AU-DELA DU SOIN (S4)

### 22. Gouvernance des clients et des consommateurs

(Correspondance CSRD : S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux)

Les objectifs et moyens destinés à garantir la satisfaction et la sécurité des consommateurs sont définis dans le Manuel qualité et la Politique qualité de Bastide. Cette démarche est renforcée par l'engagement du Groupe dans la certification ISO 9001:2015, qui fournit un cadre reconnu et exigeant en matière de management de la qualité. Cette certification contribue à la cohérence et à la fiabilité de notre organisation en assurant :

- Une méthode solide et compréhensible par tous, permettant d'assurer une gestion cohérente et systématique des processus.
- Une répartition plus claire des rôles et responsabilités, afin que chaque collaborateur connaisse son périmètre d'action et contribue à l'atteinte des objectifs qualité.
- Des objectifs connus, mesurables et diffusés, garantissant l'alignement des équipes sur les priorités de l'entreprise et la transparence vis-à-vis des parties prenantes.
- Un engagement vérifiable d'amélioration continue, grâce à la mesure régulière de la satisfaction client, au suivi des réclamations et à l'analyse des non-conformités.

Cette Politique qualité poursuit deux objectifs principaux : garantir la satisfaction des patients et des clients, ainsi que garantir la conformité et la sécurité des produits distribués et des dispositifs médicaux (DM).

Pour atteindre ces objectifs, nous avons mis en place les mesures suivantes :

- Evaluation technique des dispositifs avant référencement : une évaluation est réalisée concernant l'aspect général, la qualité des matériaux, mode d'utilisation. Une notation est établie permettant de valider que le produit répond aux critères techniques et de sécurité attendue.
- Processus de validation des produits référencés : chaque produit est vérifié et validé afin d'assurer sa conformité documentaire avec le règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux.
- Processus d'évaluation et de réévaluation des fournisseurs : la probité des tiers ainsi que les engagements RSE sont évalués lors de l'évaluation initiale. Les fournisseurs sont ensuite réévalués régulièrement selon une vingtaine de critères, incluant la qualité, la conformité réglementaire, le SAV, la logistique et le suivi des incidents.
- Mesure annuelle de la satisfaction : étude anonymisée réalisée auprès des patients portant sur l'ensemble de la prestation, y compris le respect des droits fondamentaux.
- Prise en compte et traitement des réclamations et non-conformités : cet outil permet l'enregistrement, le suivi et l'archivage de tous les incidents. Il informe en temps réel le service qualité et le responsable de processus et permet de suivre la résolution des incidents (application Elsa).
- Suivi de la maintenance des dispositifs médicaux : Le suivi de la maintenance des DM permet d'assurer la disponibilité des dispositifs médicaux fiables, toujours en état de fonctionner selon les spécifications du fabricant. Limiter les risques d'accidents liés à une défaillance technique. Renforcer la confiance du personnel soignant et des patients.

- Suivi des observances et des visites patients : un patient non observant peut voir sa pathologie s'aggraver ou réapparaître. Plus l'utilisation est régulière et conforme, plus l'efficacité thérapeutique est garantie.

En structurant ainsi ses processus qualité, Bastide démontre que la gouvernance des relations avec les consommateurs ne se limite pas à une exigence réglementaire. Elle constitue un pilier de la confiance avec les patients et utilisateurs finaux, et reflète l'engagement du Groupe à placer leur sécurité, leur satisfaction et leurs droits fondamentaux au cœur de sa stratégie.

## 23. Santé et sécurité des consommateurs

(Correspondance CSRD :

*ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées*

*ESRS 2 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique*

*S4-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs liés aux consommateurs et utilisateurs finaux*

*S4-4 - Actions liées aux impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux*

*S4-5 - Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs et positifs liés aux consommateurs et utilisateurs finaux*

### 23.1. Identification des groupes exposés

À ce stade, aucune étude statistique détaillée n'a été réalisée sur le profil socio-démographique de nos patients. Néanmoins, en raison de la nature de nos activités (distribution et prestation de services liés aux dispositifs médicaux) et des caractéristiques des produits distribués, nous savons que certains groupes de patients sont plus particulièrement exposés aux impacts significatifs. Il s'agit notamment de :

- Patients dépendants (besoin d'assistance pour la gestion quotidienne de leur traitement et utilisation des dispositifs médicaux).
- Patients isolés (exposition accrue au risque de rupture de suivi ou de prise en charge en raison de l'absence de relais familial ou social).
- Patients âgés (vulnérabilité accrue aux complications médicales et nécessité d'un accompagnement renforcé).
- Patients en situation de handicap (besoin d'adaptations spécifiques dans l'utilisation et la maintenance des dispositifs).

Ces groupes de patients, en raison de leur dépendance directe aux dispositifs médicaux et à la continuité de nos services, sont identifiés comme les plus exposés.

### 23.2. Traitement des incidents

Au sein de Bastide Le Confort Médical, une application dédiée permet de suivre le traitement de l'ensemble des non-conformités, réclamations et incidents de vigilance conformément au Règlement (UE) 2017/745. Cet outil assure la traçabilité des événements rencontrés par les patients et clients avec les produits distribués.

Entre juin 2024 et mai 2025, 2 225 déclarations de tout type ont été enregistrées, dont 1 319 directement liées aux produits, aux livraisons ou aux prestations.

### 23.3. Matérialité d'impact (réclamations et non-conformités)

Ces événements sont considérés comme matériels lorsqu'ils présentent un impact potentiel ou avéré sur : la sécurité des patients, la qualité des prestations, la continuité des soins.

Ils traduisent directement l'expérience vécue par les clients et patients, et nécessitent des actions correctives ciblées afin de réduire les risques.

Depuis mi-2024, nous avons déployé une approche structurée de gestion des déclarations, actuellement en amélioration continue. Chaque événement est analysé selon : sa gravité (mineur, majeur, critique), sa récurrence (nombre d'incidents rapportés au volume de produits distribués), le type de DM concerné.

La décision d'ouverture d'une action corrective et préventive (CAPA) repose sur une évaluation des risques. Entre juin 2024 et mai 2025, 12 CAPA ont été ouvertes, couvrant 112 déclarations.

Les actions correctives visent systématiquement la cause racine de l'incident et sont suivies par un responsable désigné. Elles peuvent inclure : la mise à jour documentaire (procédures, modes opératoires, instructions), des formations ou sensibilisations ciblées pour les équipes, l'ajustement des contrôles qualité ou de la traçabilité, l'amélioration des processus logistiques (par ex. fiabilisation de la chaîne de livraison).

#### Exemple concret – Matérialité d'impact

En 2024, plusieurs patients ont rencontré des difficultés lors de l'utilisation d'un dispositif médical à domicile. Les retours ont révélé une mauvaise compréhension des consignes de mise en service : absence d'explications claires de la part des équipes et présentation incomplète de la notice lors de la livraison.

Cet incident a été classé comme matériel en raison du risque potentiel sur la sécurité des patients et la continuité des soins.

#### Actions mises en place

- 2024 : sensibilisation des équipes terrain (techniciens et livreurs) via communications internes (ENR - 15' CAPA SPE COLLECTIVITÉ SESSION 1 et 2).
- 2025 : élaboration d'une procédure dédiée précisant les étapes obligatoires lors de la remise du dispositif (présentation de la notice, démonstration d'utilisation, vérification de la bonne compréhension par le patient).

#### Objectifs 2025/2026 – Matérialité d'impact

- Renforcer l'appropriation des actions correctives par les responsables de processus afin de réduire la récurrence des incidents et d'améliorer, de façon mesurable, la sécurité et la satisfaction des patients/clients. (INDICATEUR : Non-conformités/Réclamation et Actions correctives).
- Mettre en place une mesure systématique de l'efficacité des actions correctives, selon l'approche SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini).

### 23.4. Matérialité financière (incidents de vigilance)

Entre juin 2024 et mai 2025, 39 incidents de vigilance (matériovigilance) ont été réceptionnés par Bastide Le Confort Médical. Ces incidents, déclarés par les fabricants (obligation du Règlement (UE) 2017/745), concernent des informations de sécurité ou des rappels de produits.

Ils sont suivis par le service Qualité, avec une évaluation des coûts associés (retours produits, avoirs, remboursements sollicités auprès des fabricants). Cette approche permet d'intégrer leur matérialité financière dans notre pilotage qualité.

Sur cette même période, 12 incidents ont été clôturés. Nous souhaitons améliorer ce taux de clôture en adoptant une pratique plus efficiente et homogène.

### Objectifs 2025/2026 – Matérialité financière

- Optimiser la rapidité et l'efficacité de la clôture des incidents de vigilance au sein de Bastide Le Confort Médical (INDICATEUR : Incidents de matériovigilance).
- Déployer un suivi similaire des incidents de matériovigilance dans l'ensemble des filiales, afin d'harmoniser le pilotage des impacts financiers liés à la vigilance.

## 23.5. Prévention des incidents

Bastide met en œuvre un ensemble d'actions destinées à prévenir, atténuer et remédier aux impacts matériels pouvant affecter ses consommateurs et utilisateurs finaux. Ces actions couvrent l'ensemble du cycle de vie des produits et prestations :

### Référencement et contrôle des produits

L'ensemble des produits et équipements distribués fait l'objet d'une procédure de référencement rigoureuse. Pour chaque produit, une fiche descriptive est remplie par le fabricant et soumise à validation conjointe par la Direction des Achats et la Direction Qualité. Cette fiche recense notamment les caractéristiques techniques, les risques potentiels et les informations liées à la sécurité d'utilisation. Cette étape garantit que seuls des produits conformes, tracés et documentés sont intégrés au portefeuille de l'entreprise.

### Gestion de la conformité et rappels produits

Les dispositifs médicaux identifiés comme non conformes font l'objet, selon les cas, d'une procédure de rappel ou d'une diffusion d'informations de sécurité aux utilisateurs, conformément aux obligations de matériovigilance prévues par le Règlement (UE) 2017/745. Ces procédures visent à réduire immédiatement l'exposition des patients et clients aux risques et à assurer la traçabilité des actions correctives mises en œuvre.

### Formalisation des prestations et communication aux patients/clients

Une procédure de prestation est en cours de rédaction pour chacune des activités de Bastide Le Confort Médical. Elle recensera les règles impératives de la prestation, les obligations réglementaires et les informations devant obligatoirement être communiquées aux patients/clients. Cette procédure a d'ores et déjà été diffusée aux filiales pour homogénéiser les pratiques et renforcer la qualité des informations délivrées.

### Mesures d'efficacité

L'efficacité des dispositifs de prévention est mesurée par plusieurs moyens complémentaires :

- Une étude annuelle de satisfaction est réalisée auprès des patients et clients de l'ensemble des structures du Groupe. Le questionnaire, composé de plus de 20 questions, couvre la prestation dans son ensemble (produit, livraison, mise en service, suivi, relation client). (Indicateur : Étude de satisfaction Bastide et Filiales)

- Depuis 2025, le Groupe déploie également des outils indépendants (Trustpilot, Bridge, Google My Business) pour recueillir en continu les avis clients en ligne, positifs comme négatifs, dès l'achat. Cette démarche garantit la transparence des retours et leur intégration directe dans le système qualité. (Indicateur : Avis négatifs)

## 23.6. Objectifs

Nos objectifs visent à :

- Réduire les impacts négatifs, en identifiant les irritants dans l'expérience client/patient et en mettant en œuvre des actions correctives rapides.
- Favoriser les impacts positifs, en améliorant la qualité perçue des prestations et la sécurité des produits utilisés.
- Gérer les risques et opportunités, en intégrant les retours clients dans la revue de direction et dans les plans d'actions qualité.

## Résultats de l'étude de satisfaction

En 2024/2025, pour Bastide Le Confort Médical : 9 313 patients, 253 clients et 38 professionnels de santé ont répondu à l'étude annuelle, constituant une base solide pour l'analyse. Les résultats détaillés sont actuellement en cours de consolidation. Le plan d'action annuel issu de l'étude sera alors élaboré, et celui de l'année précédente clôturé.

Sur la même période, au sein des filiales : 3 676 patients ont répondu à l'étude annuelle, soit un taux de retour de 34 % et un taux de satisfaction moyen de 93,92 %.

8 filiales ont mis en place une étude de satisfaction, en administrant un questionnaire similaire à celui de Bastide Le Confort Médical.

## Objectifs 2025/2026

Pour Bastide Le Confort Médical : en termes de pratique professionnelle : finaliser et déployer l'ensemble des procédures de prestation, afin de standardiser le niveau de service et de renforcer la conformité réglementaire.

Pour l'ensemble des filiales : assurer la mise en œuvre opérationnelle des procédures de prestation et leur adaptation aux spécificités locales.

Notre objectif est également d'étendre la mise en œuvre de l'étude de satisfaction à l'ensemble des filiales. À ce jour, seule Bastide Le Confort Médical et 9 filiales la réalisent. (INDICATEURS : Etude de satisfaction).

S'agissant des avis en ligne, nous souhaitons renforcer le suivi des résultats. L'ensemble des commentaires reçoit actuellement une réponse ; il nous faut désormais approfondir l'analyse des thématiques dominantes, positives comme négatives, afin d'enrichir notre démarche d'amélioration continue.

Enfin, nous souhaitons déployer l'application Elsa de suivi des réclamations et des non-conformités à nos filiales ce qui nous permettra d'obtenir davantage de données sur ces indicateurs. (INDICATEURS : Avis négatif).

## 23.7. Indicateurs

Indicateur	Valeur 23 - 24	Valeur 24 - 25	Objectif 25 - 26
Nombre d'incidents de matériovigilance	40	39	na
Nombre d'incidents de matériovigilance "en cours"	0	51	na
Nombre d'incidents clôturés l'année d'ouverture	5	12	50%
<b>% d'incidents clôturés la même année que l'ouverture</b>	<b>0,0%</b>	<b>30,8%</b>	<b>50,0%</b>
Nombre d'incidents de matériovigilance clôturés	8	42	na
Taux de satisfaction des clients / patients	91,7%	0,0%	92,5%
Taux de satisfaction des clients / patients filiales	0,0%	93,9%	94,0%
Nombre de structures ayant réalisé une étude de satisfaction clients / patients	1	9	15
Nombre de réclamations reçues	39	145	na
Nombre de réclamations "en cours"	0	259	25%
<b>% des réclamations clôturés l'année d'ouverture</b>	<b>0</b>	<b>88,4%</b>	<b>90,0%</b>
Nombre de non-conformités/réclamations	909	2 225	na
Nombre d'actions correctives et préventives (CAPA) en cours	0	12	na
Nombre de réclamations des filiales en cours	0	0	na
<b>% des réclamations des filiales clôturés l'année d'ouverture</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>90,0%</b>
Nombre de DM en statut perdu	0	56 000	Diminution
Nombre d'avis négatifs recus	0	0	na
Nombre d'avis négatifs traités	0	0	100%

## 24. Mécanismes de dialogue avec les clients et les consommateurs

(Correspondance CSRD : S4-2 - Processus d'engagement envers les consommateurs et utilisateurs finaux liés aux impacts)

Actuellement, l'implication des consommateurs et utilisateurs finaux s'appuie sur :

- Une étude annuelle de satisfaction comprenant plus de 20 questions, permettant d'évaluer l'ensemble de la prestation (produit, livraison, installation, suivi, relation client).
- La collecte continue d'avis en ligne via des plateformes indépendantes (Trustpilot, Bridge), garantissant la transparence et la prise en compte de retours positifs comme négatifs.

Nos objectifs : Afin de renforcer cet engagement, nous envisageons de mettre en place en 2026 un comité annuel clients/patients. Cet événement prendrait la forme d'une conférence suivie de tables rondes, réunissant des patients, des aidants et des représentants de l'entreprise. L'objectif serait de recueillir directement leurs retours d'expérience, d'identifier les irritants, mais aussi de valoriser les bonnes pratiques, afin d'alimenter nos plans d'action qualité (INDICATEUR : Comité).

## 24.1. Canaux de réclamation

### Système interne de gestion des réclamations

Chez Bastide Le Confort Médical, toutes les réclamations sont enregistrées par le collaborateur qui les réceptionne dans l'application informatique ELSA, garantissant la traçabilité des demandes, des réponses apportées et des actions correctives mises en œuvre. L'accès aux réclamations est strictement limité au service Qualité et au site concerné, afin d'assurer la confidentialité et la fiabilité des informations.

### Traitement et suivi

Chaque réclamation fait l'objet d'une réponse, transmise par le canal approprié (e-mail via l'adresse dédiée du site, téléphone, courrier ou remise en main propre). Selon la nature de la réclamation, le service Qualité accompagne le collaborateur concerné dans la rédaction de sa réponse. Les réclamations reçues au siège sont directement traitées par le service Qualité et validées par la direction de division ou la direction générale.

En 2024/2025, 439 nouvelles réclamations ont été enregistrées. L'objectif est de renforcer le suivi des réclamations traitées et clôturées au cours de l'année. (Indicateur : Réclamations)

### Canaux externes et transparence

En complément des canaux internes (adresse e-mail dédiée, courrier postal), l'entreprise met à disposition des clients et patients des dispositifs externes tels que Avis Vérifiés, Trustpilot et Google My Business. Ces plateformes permettent de partager librement une expérience de manière publique et transparente, avec possibilité de pseudonymat ou de limitation des données personnelles affichées. Elles constituent des canaux parallèles de retour d'expérience, renforçant la transparence et la prise en compte des attentes, tout en contribuant à l'amélioration continue. Néanmoins, l'analyse de ces avis reste partielle et doit être renforcée dans les prochaines années. (Indicateur : Avis négatifs)

### Déploiement dans les filiales et objectifs futurs

Le même dispositif d'enregistrement des réclamations doit être progressivement déployé dans les filiales. En attendant, une procédure a été diffusée pour garantir qu'elles consignent dans un registre dédié toutes les réclamations réceptionnées et traitées.

L'objectif pour 2025/2026 est de relever annuellement, au niveau des filiales, le nombre de réclamations enregistrées, leur nature et les actions correctives mises en œuvre. (Indicateur : Réclamations Filiales)



## VI. ENGAGEMENT NATUREL (E1 et E5)

### Changement climatique (E1)

#### 25. Energie

(Correspondance CSRD : E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique)

La performance énergétique constitue un enjeu important pour le Groupe Bastide, tant au regard de la maîtrise des coûts d'exploitation que de la réduction de notre empreinte environnementale. Bien que notre activité soit principalement orientée vers la prestation de services à domicile et la distribution de dispositifs médicaux, nous veillons à limiter nos consommations d'énergie sur l'ensemble de notre périmètre opérationnel.

##### 25.1. Consommation énergétique de nos installations

Les consommations d'énergie du Groupe concernent principalement nos sites administratifs, nos plateformes logistiques et nos points de vente. Ces consommations, essentiellement électriques, sont liées aux besoins d'éclairage, de chauffage, de climatisation et au fonctionnement du parc immobilier en général.

Toutefois, ces usages restent limités au regard de notre modèle d'affaires, centré sur la distribution et la prestation de services à domicile, sans activité de production industrielle. Par conséquent, la consommation énergétique de nos installations ne constitue pas un poste significatif d'émissions au sein de notre empreinte globale.

Des actions d'optimisation sont néanmoins engagées, notamment la modernisation des équipements (éclairage LED, gestion automatisée des températures), la sensibilisation des collaborateurs aux écogestes et la recherche de solutions de fourniture d'électricité d'origine renouvelable sur certains sites.

##### 25.2. Consommation énergétique liée à l'utilisation des dispositifs médicaux

La plupart des dispositifs médicaux distribués par le Groupe sont peu consommateurs d'électricité, à l'exception notable des lits médicalisés, compresseurs pour matelas et concentrateurs d'oxygène.

Les fabricants partenaires intègrent progressivement des critères d'éco-conception visant à réduire la consommation énergétique des appareils, tout en maintenant leurs performances techniques et leur fiabilité. Les nouvelles générations de concentrateurs d'oxygène, par exemple, présentent des gains significatifs en termes d'efficacité énergétique. Bastide accompagne cette dynamique en privilégiant le référencement de produits plus sobres et en informant les patients sur les bonnes pratiques d'utilisation et d'entretien afin d'en optimiser la performance énergétique.

## 26. Carburants

La consommation de carburants constitue le principal poste d'émissions directes de gaz à effet de serre du Groupe Bastide. Cette consommation résulte principalement des flux logistiques nécessaires à l'acheminement des dispositifs médicaux vers les plateformes, les agences et les patients à domicile.

### 26.1. Consommation de carburant pour l'approvisionnement

La consommation de carburant liée à l'approvisionnement constitue un enjeu environnemental important. La combustion des moteurs thermiques utilisés pour le transport des marchandises, qu'il s'agisse du fret maritime ou terrestre, génère des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, contribuant ainsi au changement climatique et à la dégradation de la qualité de l'air.

En tant que distributeur, le Groupe Bastide ne dispose pas d'un contrôle direct sur le choix des modes de transport. Néanmoins, les transporteurs transmettent les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre et aux kilométrages parcourus. Ils déploient progressivement des solutions à faibles émissions de CO<sub>2</sub> (électrification, biocarburants) et s'engagent dans des pratiques plus durables. Toutefois, leur généralisation demeure limitée en raison des surcoûts associés, dont la répercussion financière constitue un frein pour le Groupe, déjà impacté par les baisses successives des niveaux de remboursement et les diminutions anticipées pour les exercices à venir.

Le fret entrant est assuré par des transporteurs externes via les modes maritime et routier. La traçabilité reste partielle, mais le transport routier demeure prédominant par rapport au maritime, en raison de la priorisation des dispositifs fabriqués en France ou en Europe, qui représentent 62 % des achats. Les approvisionnements en provenance d'Asie (24 %), d'Amérique du Nord (9 %) et d'Afrique (3 %) sont, quant à eux, acheminés principalement par voie maritime. Le choix des transporteurs relève toutefois de la responsabilité des fournisseurs, ce qui limite notre visibilité et ne permet pas de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à une traçabilité complète.

Concernant l'usage du fret ferroviaire, le surcoût engendré et l'agression de la Russie en Ukraine a écarté son utilisation.

Dans ce contexte, l'ajustement des pratiques logistiques en faveur d'options plus durables reste limité par des exigences de rentabilité, de rapidité et des tensions géopolitiques. L'ensemble de ces éléments traduit une forte dépendance aux énergies fossiles pour la consommation de carburant pour l'approvisionnement.

### 26.2. Consommation de carburant pour la logistique

La consommation de carburant dans le cadre des activités logistiques constitue un enjeu majeur, car la combustion des moteurs thermiques utilisés pour le transport des marchandises génère des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Ces émissions contribuent au changement climatique et à la dégradation de la qualité de l'air.

En se basant sur les données réelles du bilan carbone 2024, 98 % des distances parcourues par le fret sortant et interne sont opérées par des transporteurs externes et seulement 2 % sont réalisées par la flotte automobile propre.

#### Prestataires externes :

Afin de limiter ces impacts, le Groupe a mis en place plusieurs actions, notamment la réorganisation de ses flux logistiques. Ainsi, certaines divisions (Respiratoire et Perfusion) sont désormais approvisionnées directement par les fournisseurs vers les pôles, sans passer par des plateformes intermédiaires, ce qui permet de réduire le transport routier.

## Flotte automobile :

Le parc automobile du siège a en gestion 1 724 véhicules au central, dont 78 % fonctionnent au diesel et 11 % à l'essence. Les motorisations électriques et hybrides restent minoritaires (environ 11 %) et concentrés uniquement par les véhicules légers à ce jour. Le groupe Bastide a néanmoins engagé une électrification progressive de sa flotte de 2 200 véhicules, avec une priorité donnée aux véhicules particuliers. La flotte se compose actuellement de 707 véhicules particuliers (VP), 935 utilitaires légers (CTTE) et 82 véhicules spécialisés (VASP).

L'électrification des véhicules légers progresse. Impulsé par une nouvelle Car Policy, l'objectif d'électrifier plus de 15 % de la flotte d'ici 2026 se traduit par une électrification de plus de 300 véhicules légers d'ici la fin de l'année 2025 ainsi qu'un échantillon pilote sur 6 camionnettes / véhicules utilitaires électriques permettra d'évaluer la correspondance avec les activités opérationnelles logistiques.

### 26.3. Consommation de carburant lors de la prestation

Lors des appels d'offres, le Groupe sélectionne des transporteurs engagés dans une trajectoire de réduction annuelle de 4 % de leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

Le suivi est réalisé de manière trimestrielle et intègre leurs initiatives concrètes : électrification progressive des flottes, arrêt du fret aérien domestique (Fedex), tests moteurs hydrogène (XPO), panneaux solaires sur les entrepôts, et recours au vélo cargo dans certaines zones urbaines difficiles d'accès.

## 27. Atténuation du changement climatique

(Correspondance CSRD :

*E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique*

*E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci*

*E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique*

*E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci)*

### 27.1. Plan de transition

Le groupe Bastide a engagé un plan de transition environnementale visant à aligner sa trajectoire carbone sur l'Accord de Paris, c'est-à-dire compatible avec un scénario de limitation du réchauffement à 1,5 °C. L'entreprise s'est fixée pour ambition de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 4,2 % par an sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030, avec 2024 comme année de référence. Cette cible correspond au rythme recommandé par le GIEC pour une trajectoire 1,5 °C et sera ajustée régulièrement en fonction de l'évolution de l'activité et des méthodes de calcul.

#### Leviers de décarbonation et actions clés

Le plan de transition repose sur plusieurs leviers majeurs :

- Flotte automobile : électrification progressive des 2 200 véhicules du groupe, avec priorité donnée aux véhicules légers déjà couverts par des offres constructeurs adaptées (autonomie entre 400 et 600 km). Les véhicules utilitaires font encore l'objet de contraintes technologiques, ce qui constitue un enjeu critique à moyen terme. Le déploiement de bornes de recharge sur sites et à domicile accompagne ce basculement.
- Optimisation logistique : réorganisation des flux pour réduire les distances parcourues. Les activités respiratoires et perfusion sont déjà passées d'un modèle avec plateformes intermédiaires à un modèle de livraison directe fournisseur-pôles de soins, diminuant ainsi le fret routier.

- Produits et dispositifs médicaux : développement de solutions réutilisables lorsque la réglementation le permet (ex. réemploi de consommables non ouverts en perfusion). Étude de filières de collecte et de recyclage pour les dispositifs médicaux en fin de vie, afin de réduire la part des déchets à usage unique.
- Énergie et infrastructures : installation de panneaux solaires et d'ombrières photovoltaïques sur certains sites, afin de couvrir une partie de la consommation électrique des bâtiments et des bornes de recharge.
- Digitalisation : refonte complète du système d'information (ERP, facturation, ordonnance numérique) permettant la dématérialisation des processus, la réduction du papier et une meilleure traçabilité des dispositifs.

Ces actions couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur : en amont (relation avec fournisseurs et choix de dispositifs), dans les opérations propres (logistique, flotte, énergie), et en aval (collecte, recyclage, télé suivi des patients).

À ce stade, ces leviers n'ont pas encore été chiffrés. Leur évaluation quantitative s'appuiera sur les résultats du bilan carbone 2024 récemment finalisé, qui constituera la base de référence pour le suivi de la trajectoire et l'ajustement du plan de transition. Les estimations d'impact correspondantes seront intégrées dans le rapport de durabilité 2025/2026.

### CapEx et OpEx nécessaires

Le plan de transition représente des investissements ciblés, intégrés dans les 60 M€ de CapEx annuels du groupe :

- ≈ 1 M€ sur 2024-2026 consacrés au déploiement des bornes de recharge (sites et domiciles) et à des installations photovoltaïques.
- Surcoût lié à la transition de flotte : actuellement inscrit en OpEx (LLD) ou en CapEx (acquisition), encore en cours de chiffrage précis.
- ERP et digitalisation : investissements en immobilisations incorporelles, partiellement alignés avec la Taxonomie UE.

Ces CapEx sont inscrits dans le plan pluriannuel du groupe et suivis dans le reporting financier et extra-financier. Les OpEx récurrents liés à l'entretien des bornes, aux abonnements électriques et à l'électrification de la flotte sont en cours d'estimation.

### Risques importants (IRO)

Les principaux risques associés au plan de transition relèvent des deux catégories identifiées par la CSRD :

- Risques physiques : ruptures d'approvisionnement en dispositifs médicaux importés, liées à des perturbations climatiques ou logistiques internationales. Ces risques menacent la continuité des soins si certaines références deviennent indisponibles.
- Risques de transition :
  - Économiques : érosion des marges liée à la régulation des tarifs, qui réduit la capacité d'autofinancement du plan de transition.
  - Technologiques : insuffisance actuelle de l'offre en véhicules utilitaires électriques adaptés aux besoins d'un groupe couvrant de vastes territoires, ce qui expose à un risque de baisse de productivité.
  - Réputationnels : impact potentiel d'une notation extra-financière dégradée ou d'une communication ESG jugée insuffisante par les investisseurs et les clients publics.

Le groupe a intégré ces risques dans sa stratégie, en diversifiant ses activités (développement du B2B et de l'international) et en mettant en place des outils de suivi renforcés (reporting carbone, suivi semestriel au COMEX).

## 27.2. Politiques

La politique climatique du groupe est en cours de formalisation et sera finalisée et partagée au sein du Groupe en 2025 - 2026, en cohérence avec la mise en place du Comité ESG. Elle a pour vocation de rassembler et structurer les engagements déjà pris en matière de réduction des émissions, de sobriété énergétique et d'adaptation aux évolutions climatiques.

Concrètement, plusieurs axes sont déjà déployés. Le premier concerne l'atténuation des émissions, avec l'électrification progressive de la flotte automobile et la réorganisation logistique pour limiter les trajets et le fret routier. Le second porte sur la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables, via l'installation de panneaux solaires et d'ombrières photovoltaïques sur certains sites, ainsi que la digitalisation croissante des processus administratifs et médicaux. Enfin, le groupe travaille également sur l'adaptation, en sécurisant ses approvisionnements et en organisant sa chaîne de valeur de façon à garantir la continuité des soins malgré les risques physiques et les contraintes réglementaires.

Cette politique vise à traduire les engagements du groupe dans un cadre clair, aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris et avec les attentes des parties prenantes.

## 27.3. Actions

Des actions et ressources dédiées au climat existent déjà au sein du groupe. Elles concernent principalement l'électrification progressive de la flotte automobile ( $\approx 2200$  véhicules), la réorganisation logistique pour réduire les trajets, la vente et location de dispositifs médicaux réutilisables, et l'installation progressive de panneaux solaires et d'ombrières photovoltaïques sur certains sites. Ces initiatives sont portées par la direction ESG en lien direct avec la direction générale, et mobilisent des moyens humains et financiers spécifiques.

### Leviers de décarbonation activés :

- Efficacité énergétique (digitalisation des processus, réduction du papier, suivi des consommations)
- Électrification (transition de la flotte automobile, bornes de recharge sur sites et domiciles)
- ENR (déploiement photovoltaïque)
- Chaîne d'approvisionnement (flux logistiques optimisés, livraison directe fournisseurs - pôles de soins)
- Autre (développement de filières de collecte et recyclage des dispositifs médicaux)

### CapEx/OpEx significatifs et lien avec états financiers :

Les investissements liés au climat représentent environ 1 M€ sur 2024-2026, intégrés dans les 60 M€ de CapEx annuels du groupe. Ils apparaissent en immobilisations corporelles (infrastructures de recharge, équipements photovoltaïques) et en immobilisations incorporelles (ERP, digitalisation). Les surcoûts liés à la transition de flotte sont répartis entre OpEx (LLD) et CapEx (acquisition).

### Capacité de mise en œuvre et allocation des ressources :

La mise en œuvre dépend de la capacité du groupe à financer et déployer ces solutions dans un contexte de marges contraintes par la régulation des prix. Les projets sont priorisés en fonction de

leur impact carbone et de leur faisabilité opérationnelle. Le recours à des financements externes ou à des partenariats industriels pourra être envisagé pour accélérer certains déploiements (notamment les utilitaires électriques).

#### Calendrier :

Les actions sont déjà en cours et seront consolidées dans la politique climat en cours de formalisation. La montée en puissance est prévue sur les exercices 2024-2026, avec un suivi renforcé des indicateurs dès 2025.

#### 27.4. Objectifs

Le groupe a fixé ses objectifs climatiques en cohérence avec les recommandations du GIEC, en visant une réduction moyenne de 4,2 % par an des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, ce qui correspond à une trajectoire alignée sur l'Accord de Paris et le scénario 1,5 °C.

L'année 2024 constitue l'année de référence, aussi bien pour les émissions directes (scope 1, principalement liées à la flotte automobile) que pour les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) et les émissions de la chaîne de valeur (scope 3). Le suivi de ces objectifs est assuré par la direction ESG, avec un reporting semestriel consolidé et présenté à la Direction Générale, puis intégré chaque année dans le reporting extra-financier du groupe. À partir de 2025, ce suivi sera renforcé par le Comité ESG, qui aura pour mission de superviser les progrès et d'ajuster les priorités.

Les principaux leviers de décarbonation retenus sont l'électrification progressive de la flotte, l'optimisation logistique pour réduire les kilomètres parcourus, le développement de dispositifs médicaux réutilisables et de filières de recyclage, ainsi que la production d'énergie renouvelable sur site et la digitalisation des processus pour limiter la consommation de ressources. L'ensemble de ces actions doit contribuer à une baisse progressive et mesurable de l'empreinte carbone, tout en maintenant la continuité des soins.

Les objectifs sont revus régulièrement à la lumière des scénarios climatiques, avec une attention particulière portée aux évolutions technologiques sur les véhicules utilitaires et aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement.

#### 27.5. Indicateurs

Indicateur	Valeur 23 - 24	Valeur 24 - 25
Nombre de trajets XPO	34,190	33,746
Nombre de trajets TNT	134,351	336,793
Poids par transporteur (t) XPO	15,330	17,287
Poids par transporteur (t) TNT	867	2,679
Distance parcourue par transporteur (km) XPO	23,315,987	20,372,822
Distance parcourue par transporteur (km) TNT	163,829,002	332,268,555
Emissions GES par transporteur (kg de CO2) XPO	571,863	669,711
Emissions GES par transporteur (kg de CO2) TNT	271,972	805,719
Emissions par km par transporteur (gr / km) XPO	24.5266	32.8728
Emissions par km par transporteur (gr / km) TNT	1.6601	2.4249
Poids expédié depuis Garons après optimisation flux (t)	675	657
Réduction des émissions grâce à la suppression du passage par Garons (Perf + Respi) (tCO2)	na	1,219
Consommation de carburant (l)	3,684,742	2,240,336
Emissions CO2 (kg de CO2)	9,535	7,706

## 28. Bilan carbone

(Correspondance CSRD : E1-6 - Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES)

### 28.1. Ventilation des émissions

Les émissions de gaz à effet de serre sont ventilées selon plusieurs axes afin d'assurer une lecture précise et cohérente du bilan carbone du Groupe Bastide. Cette ventilation est réalisée par activité, par filiale, ainsi que par type de source et par catégorie de GES. Elle met en évidence la contribution respective des principaux postes émetteurs, qu'il s'agisse des émissions directes (consommations d'énergie, carburants, déplacements) ou des émissions indirectes issues des achats, du fret, de l'utilisation des produits et de la fin de vie des dispositifs.

Cette approche transversale permet une compréhension fine de la répartition des impacts au sein du Groupe et constitue un outil essentiel pour le pilotage et le suivi des actions de réduction d'émissions.

### 28.2. Changements de périmètre et comparabilité

L'exercice 2024 s'appuie sur un périmètre considérablement élargi, intégrant près de 100 filiales contre 11 filiales pilotes extrapolées lors de l'exercice précédent. Cette évolution méthodologique améliore la précision des données consolidées mais limite la comparabilité directe des émissions d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, le changement de période de référence — désormais fondé sur une année calendaire (janvier à décembre 2024) au lieu d'un exercice fiscal (juillet à juin) — constitue un autre facteur influençant la comparabilité des résultats.

### 28.3. Normes et protocoles méthodologiques

Le calcul des émissions a été réalisé selon la méthodologie Bilan Carbone, en conformité avec le GHG Protocol. Les facteurs d'émission proviennent principalement de la Base Carbone ADEME (version 23), complétés, lorsque nécessaire, par d'autres référentiels reconnus tels qu'Ecoinvent. L'ensemble des calculs et consolidations a été effectué via la plateforme GreenFlex IQ, garantissant la cohérence méthodologique, la traçabilité et la transparence des résultats.

#### Changement de référence temporelle

L'évaluation des émissions repose désormais sur une période calendaire (janvier - décembre), alors qu'elle s'appuyait auparavant sur une période fiscale (juillet - juin). Ce changement vise à anticiper la collecte des données et à en faciliter la consolidation avant les échéances de reporting.

#### Périmètres inclus : Scope 1, 2 et 3

Les émissions directes (Scope 1) comprennent la combustion de carburants et les consommations énergétiques internes.

Les émissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2) proviennent de l'électricité achetée et consommée sur les sites du Groupe.

Les autres émissions indirectes (Scope 3) couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant les impacts amont et aval détaillés ci-après.

## Scope 3 – Catégories incluses et exclues

Catégories incluses :

- Biens et services achetés – poste majeur du Scope 3, représentant l'impact des achats nécessaires aux activités.
- Biens d'équipement - prise en compte des immobilisations (véhicules, matériel, équipements).
- Activités liées aux combustibles et à l'énergie - émissions amont associées à la production et à la distribution de l'énergie consommée.
- Transport et distribution en amont - fret entrant et transport des produits vers les sites du Groupe.
- Déchets générés par les opérations - traitement des déchets issus des activités.
- Voyages d'affaires - déplacements professionnels des collaborateurs.
- Déplacements des salariés - trajets domicile-travail.
- Transport et distribution en aval - fret sortant et livraison des produits vers les clients et patients.
- Utilisation des produits vendus - impact lié à l'usage des dispositifs médicaux par les clients.
- Traitement en fin de vie des produits vendus – émissions liées à la gestion des déchets de dispositifs en fin de vie.

Catégories exclues :

- Transformation des produits vendus – non applicable ; absence d'activité industrielle de transformation.
- Franchises – non applicable ; le modèle Bastide repose sur des filiales intégrées. Investissements - non significatifs ; activités d'investissement limitées.
- Actifs loués en amont – non significatifs et déjà intégrés indirectement via d'autres postes (énergie, achats).
- Actifs loués en aval – non pertinents ; les dispositifs mis à disposition des patients sont déjà couverts par les catégories « Utilisation » et « Fin de vie ».

## 28.4. Méthodes de calcul et limites de déclaration (Scope 3)

Les catégories significatives du Scope 3 ont été évaluées conformément au GHG Protocol, intégrant les émissions indirectes issues de la chaîne de valeur amont et aval.

Les estimations reposent principalement sur des données d'activité collectées auprès des filiales et consolidées au niveau du Groupe. En l'absence de données directes, des extrapolations ont été réalisées selon une méthodologie validée, en s'appuyant sur les ratios d'intensité et les facteurs d'émission sectoriels reconnus.

Les méthodes de calcul combinent :

- l'application de facteurs d'émission issus de la Base Carbone ADEME et d'autres référentiels sectoriels ;
- l'utilisation d'outils spécialisés (déplacements professionnels, fret, immobilisations) ;
- et la consolidation via la plateforme GreenFlex IQ, assurant cohérence et traçabilité.

Une note méthodologique dédiée présentera le détail des hypothèses, données et méthodes appliquées par catégorie afin de renforcer la transparence du reporting.

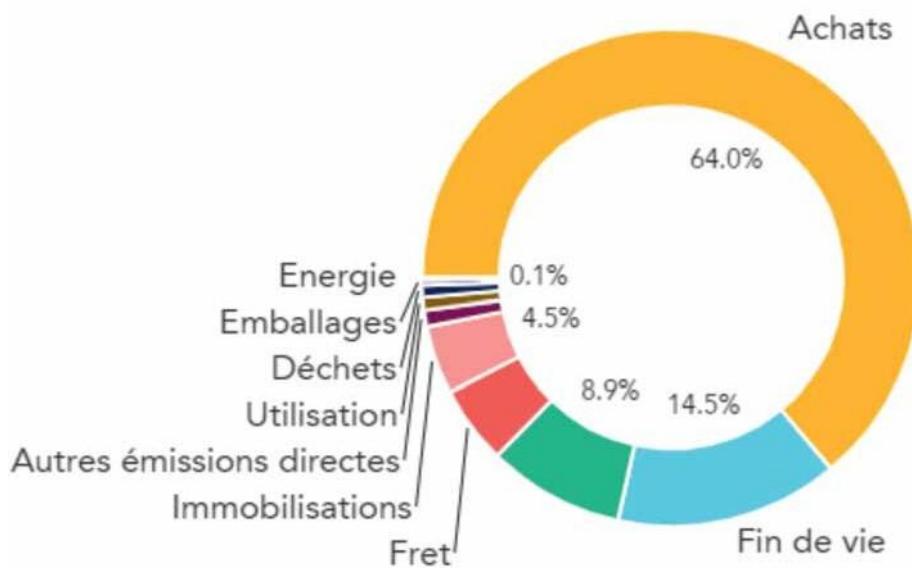
## 28.5. Résultat du Bilan carbone

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe Bastide Médical a généré un total de 182.987 tonnes de CO<sub>2</sub>e, selon la méthodologie Bilan Carbone et le cadre du GHG Protocol (Scopes 1, 2 et 3). Cette évaluation inclut l'ensemble des entités consolidées du Groupe, conformément au périmètre défini par la CSRD.

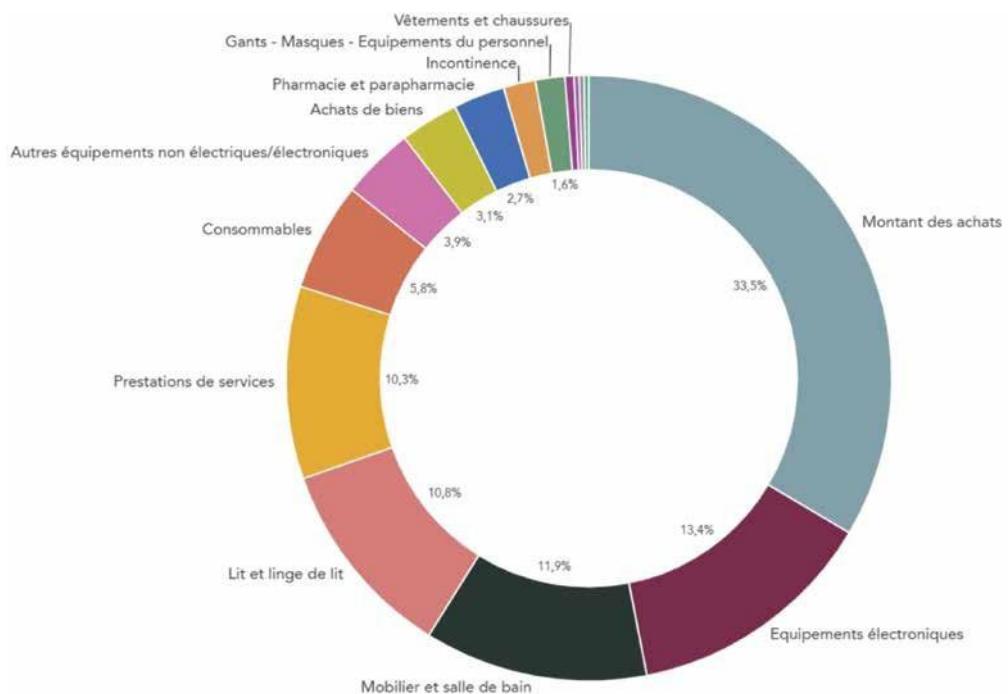
Les émissions du Scope 3 représentent la quasi-totalité de l'empreinte carbone (environ 99 % du total), illustrant la forte dépendance du Groupe à sa chaîne d'approvisionnement, à la logistique et aux déplacements professionnels. Les trois postes majeurs – Achats, Déplacements et Fret – concentrent à eux seuls plus de 90 % des émissions totales.

Poste émissions GHG		2023-2024	2024
<b>Scope 1</b>	[1-1] Emissions directes des sources fixes de combustion	7,06	-
	[1-2] Emissions directes des sources mobiles de combustion	5 812,72	4 236,66
	[1-4] Emissions directes fugitives	2 416,96	2 116,45
<b>Total Scope 1</b>		<b>8 236,74</b>	<b>6 353,11</b>
<b>Scope 2</b>	[2-1] Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	155,04	175,53
<b>Total Scope 2</b>		<b>155,04</b>	<b>175,53</b>
<b>Scope 3</b>	<b>Emissions du scope 3 amont</b>	<b>177 649,03</b>	<b>144 335,62</b>
	[3-1] Produits et services achetés	143 928,41	120 073,56
	[3-2] Biens immobilisés	144,68	-
	[3-3] Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	5 436,61	1 216,36
	[3-4] Transport de marchandise amont et distribution	10 001,87	4 780,05
	[3-5] Déchets générés	766,10	1 526,95
	[3-6] Déplacements professionnels	14 131,09	7 848,98
	[3-7] Déplacements domicile travail	1 744,55	8 889,72
	[3-8] Actifs en leasing amont	1 495,72	-
	<b>Emissions du scope 3 aval</b>	<b>28 874,75</b>	<b>32 122,44</b>
	[3-11] Utilisation des produits vendus	25 157,78	1 682,57
	[3-12] Fin de vie des produits vendus	1 299,62	373,95
	[3-13] Actifs en leasing aval	1 282,01	29 051,20
	[3-152] Autres émissions indirectes aval	1 135,34	1 014,72
<b>Total Scope 3</b>		<b>206 523,78</b>	<b>176 458,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>214 915,56</b>	<b>182 986,70</b>
<b>Indicateur d'intensité GES (tCO<sub>2</sub>e / M€ de CA)</b>		<b>405,69</b>	<b>326,33</b>

## Analyse par poste



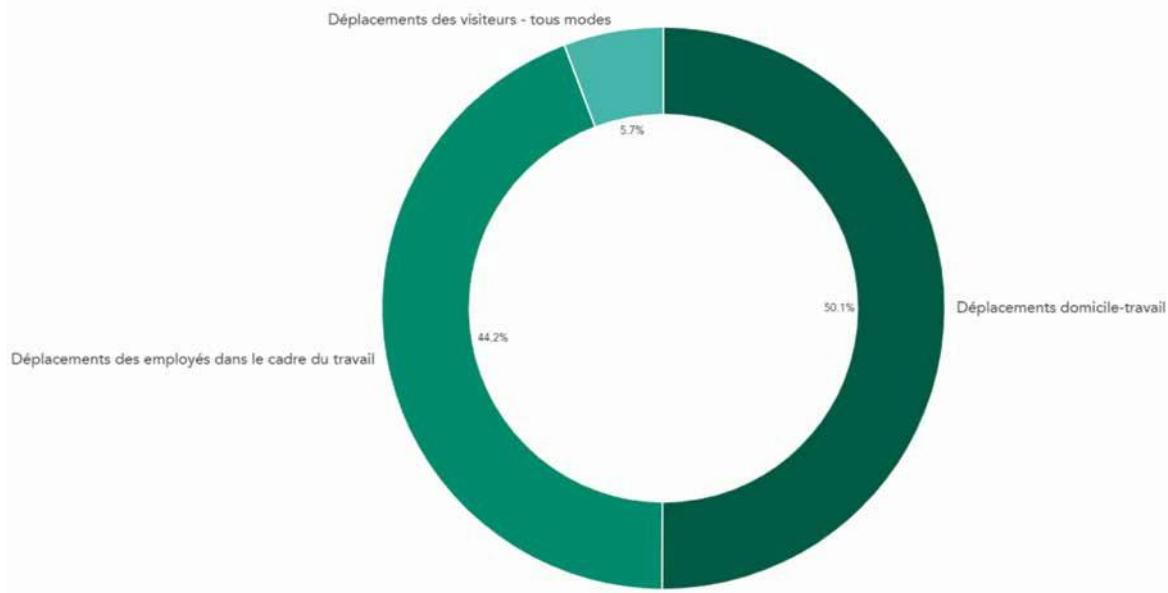
## Achats de biens et services



Les achats de biens et services constituent le principal poste d'émissions du Groupe Bastide, avec 119.745 tCO<sub>2</sub>e, soit 65 % de l'empreinte totale. Ce poste regroupe principalement les dispositifs médicaux (oxygénothérapie, nutrition, incontinence, matelas, dispositifs électroniques) ainsi que les consommables associés. Leur fabrication, leur emballage et leur transport génèrent des émissions importantes en amont.

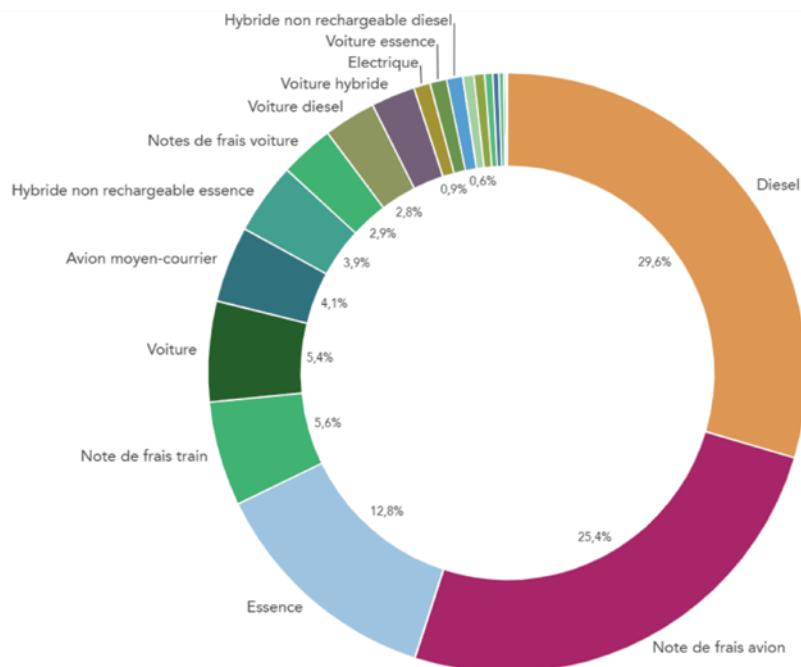
La dépendance à des fournisseurs internationaux et la part de matériaux à forte intensité carbone (plastiques, composants électroniques) expliquent l'importance de ce poste. Des mesures de réduction ont déjà été identifiées et seront prises en compte dans le prochain plan de décarbonisation.

## Déplacements



Les émissions liées aux déplacements s'élèvent à 17.753 tCO<sub>2</sub>e, environ 9 % de l'empreinte totale, et se répartissent en deux sous-postes de poids comparable :

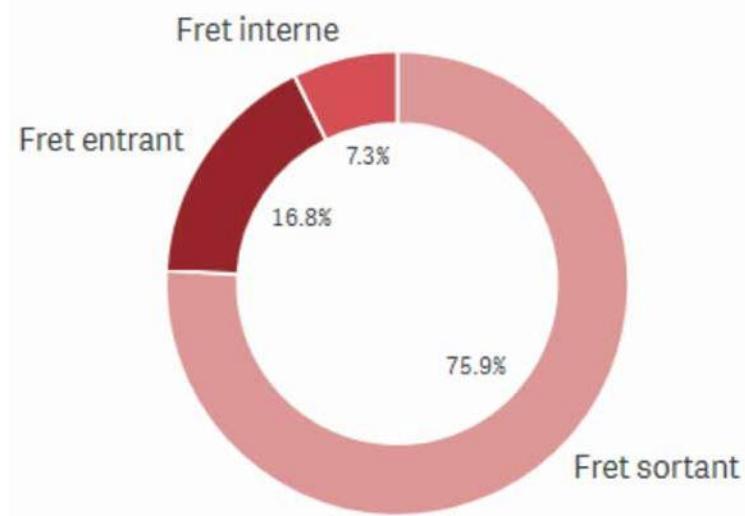
- Déplacements domicile-travail : 8.889,72 tCO<sub>2</sub>e (4,6 %). L'impact provient des trajets pendulaires en voiture individuelle sur des distances moyennes significatives.
- Déplacements professionnels : 7.848,98 tCO<sub>2</sub>e (≈4,1 %). Elles proviennent principalement des déplacements professionnels des techniciens et équipes commerciales, dont les tournées couvrent l'ensemble du territoire français pour la livraison, l'installation et la maintenance des dispositifs médicaux.



La flotte du Groupe est encore majoritairement composée de véhicules thermiques, ce qui explique la part importante du diesel dans les émissions.

Des initiatives sont en cours pour réduire cet impact : renouvellement progressif de la flotte vers des véhicules hybrides et électriques, optimisation des tournées, mutualisation des trajets. D'autres actions telles que la formation à la conduite écologique, la sensibilisation des collaborateurs et le développement de solutions de mobilité durable seront examinées dans le cadre du plan de décarbonisation.

## Frets



Le fret représente 10.150 tCO<sub>2</sub>e et constitue le troisième poste le plus émetteur. La logistique externe concentre près de 80 % de ces émissions, en raison de la forte dépendance au transport routier pour la livraison des produits aux patients et établissements de santé.

Les principaux axes d'amélioration à analyser avec le Comité ESG pour l'élaboration du plan de décarbonation concernent notamment le renforcement du recours à des transporteurs engagés dans une démarche bas-carbone et l'intégration systématique de critères de performance environnementale dans les contrats logistiques.

## Analyse par Activité

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre par activité met en évidence deux pôles majeurs au sein du Groupe : l'activité Respiratoire et l'activité de Maintien à domicile (MAD). À elles seules, ces deux activités concentrent plus des deux tiers des émissions totales. Cette prédominance s'explique par la nature même de leurs opérations, fortement dépendantes d'équipements techniques, de flux logistiques importants et de consommations énergétiques liées à l'utilisation des dispositifs médicaux chez les patients. Leur poids carbone reflète donc la spécificité de ces activités au cœur du modèle économique et du service rendu par le Groupe.

- Activité respiratoire : cette activité repose sur des équipements électroniques à forte intensité carbone, dont la fabrication, la maintenance et l'utilisation sont particulièrement énergivores (concentrateurs, PPC, bouteilles d'oxygène, etc.). Les consommations électriques associées à l'utilisation des dispositifs chez les patients constituent également un poste significatif.
- Activité de maintien à domicile (MAD / Collectivités) : cette activité mobilise une large gamme d'équipements à forte empreinte carbone – fauteuils élévateurs, lits médicalisés, matelas médicaux, dispositifs à usage unique – nécessitant des opérations régulières de nettoyage, de désinfection et de rotation. Ces processus, ainsi que la logistique associée, expliquent le poids carbone de cette activité.

# Economie circulaire (E5)

## 29. Ressources entrantes

(Correspondance CSRD :

*E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire*

*E5-4 - Ressources entrantes)*

Les ressources entrantes de Bastide proviennent principalement des dispositifs médicaux acquis auprès de ses fournisseurs, auxquels s'ajoutent les emballages logistiques nécessaires à leur stockage et leur distribution.

### 29.1. Produits longue durée et consommables

Dans le cadre de son activité, Bastide prévoit de renforcer le suivi des ressources et matières premières clés utilisées pour ses produits et emballages. Un projet de cartographie détaillée, dont la mise en œuvre est prévue en 2026, permettra de classifier la composition par catégorie de produit. Cette analyse intégrera notamment :

- Les dispositifs médicaux et composants techniques, y compris les matières sensibles ou critiques (par exemple plastiques médicaux spécifiques, métaux) ;
- Ainsi que (si disponible), l'eau, et,
- D'autres intrants pertinents liés aux processus logistiques et opérationnels.

Cette démarche vise à identifier les flux les plus significatifs et à orienter les actions de réduction, substitution ou recyclage en cohérence avec les principes de l'économie circulaire.

### 29.2. Emballages

Les emballages représentent un intrant essentiel dans l'activité de Bastide, tant pour la protection des produits transportés et stockés que pour leur transport jusqu'aux clients et patients.

Trois types de matériaux principaux sont utilisés :

- Carton : employé principalement pour les commandes de petites quantités (*Business to client* ou dépannages en urgence), afin de préserver les articles durant le transport. Dans un objectif de réduction de l'impact environnemental, Bastide privilégie la réutilisation des cartons issus des emballages fournisseurs pour le calage interne des colis, évitant ainsi le recours à de nouveaux matériaux.
- Film plastique : utilisé pour le filmage des palettes sur l'ensemble des flux logistiques, pour la collecte et la livraison des matelas (housses), ainsi que pour le calage des matériels sensibles.
- Bois : utilisé sous forme de palettes pour le stockage et le transport des marchandises entre les entrepôts et vers les destinataires finaux.

Ces matériaux constituent les principaux entrants en matière d'emballages et font l'objet d'initiatives de réduction et de substitution afin d'améliorer leur performance environnementale et leur taux de réutilisation :

- Films plastiques : substitution des films noirs par des films transparents recyclables ; tests de films allégés permettant une diminution de la quantité de matière utilisée ; intégration progressive de plastique recyclé dans la composition ;
- Cartons d'emballage : recours à du carton certifié FSC/PEFC et contenant une part croissante de fibres recyclées ;
- Réutilisation interne : réemploi des cartons.

### 29.3. Indicateurs

Indicateur	Valeur 23 - 24	Valeur 24 - 25
<b>Entrée des ressources - DM</b>		
Poids produits achetés (t)	17 127	20 134
Composition par famille de DM (% par type de matière première)	Projet	Projet
Émissions liées aux achats	143 928	119 745
<b>Entrée des ressources - Emballages (kg)</b>		
Plastique	49 518	
Palette de bois		519 312
Carton	120 976	

## 30. Ressources sortantes

(Correspondance CSRD : E5-5 - Ressources sortantes, E5-5-38 ; E5-5-40 - Déchets, E5-5-AR 28)

Les ressources sortantes de Bastide correspondent aux dispositifs médicaux et aux emballages mis sur le marché dans le cadre de ses activités de distribution. Ces produits, livrés aux patients et aux établissements de santé, intègrent des caractéristiques de durabilité, de réparabilité et de recyclabilité variables selon leur nature.

### 30.1. Durée de vie

Bastide dispose du site de Garons, une plateforme à vocation technique. Ce site assure la mise à disposition de manuels techniques, dispense des formations habilitantes pour la maintenance des dispositifs médicaux (DM) et réalise les interventions de maintenance les plus techniques (à partir du niveau 2).

Lors de la remise en état d'un dispositif, une évaluation de l'intérêt de la réparation est effectuée, prenant en compte le coût et la complexité de l'opération, l'âge du DM ainsi que sa valeur, afin de déterminer la pertinence de la maintenance.

Grâce à l'ensemble de ces compétences, Bastide assure de manière régulière, en préventif comme en curatif, la maintenance des DM du parc locatif ainsi que des dispositifs vendus aux particuliers et aux professionnels (voir indicateurs de maintenance).

Ces actions permettent de prolonger la durée de vie des DM, d'éviter leur mise au rebut prématurée et, ainsi, de réduire l'impact lié à l'utilisation des ressources et à la génération de déchets.

### 30.2. Déchets

Du fait que le Groupe Bastide ne soit pas fabricant mais distributeur de dispositifs médicaux, sa responsabilité s'exerce principalement dans le choix et le suivi de ses partenaires. Tous les dispositifs distribués proviennent de fabricants avec lesquels une lettre d'engagement RSE est signée. Ce document formalise leurs obligations en matière de réduction de l'empreinte carbone, de recours au sourcing local, de gestion des sous-traitants et de respect des exigences réglementaires et éthiques (confidentialité, anticorruption, prévention des conflits d'intérêts, etc.). Cette démarche est détaillée dans la Partie G1 relative aux achats responsables.

Sur cette base, afin de renforcer le suivi des performances environnementales de ses fournisseurs, le Groupe Bastide exige également, selon des critères de criticité, le complément d'une évaluation EcoVadis. Les résultats de cette notation sont intégrés dans les processus de référencement et d'évaluation continue (revue, plans d'action, suivi des engagements).

En matière de déchets générés par la distribution et l'utilisation des dispositifs médicaux, les principaux flux identifiés sont :

- Piles et batteries : pris en charge par Corépile / EcoSystem.
- Papier et carton : valorisés via Paprec, Suez, Citeo ou d'autres prestataires privés.
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : collectés et traités par EcoSystem.
- Mobilier : orienté vers la filière agréée Valdelia.
- Cartouches d'impression : traitées par Conibi.

- Métaux : repris et valorisés par Aubord et autres sociétés privées spécialisées.
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : collectés et traités par Proserve et autres prestataires agréés.
- Bois et palettes : orientés vers Europalette ou autres prestataires privés.
- Déchets industriels banals (DIB) : pris en charge par Paprec, Suez, collectivités locales.
- Produits chimiques usagés (détergents, désinfectants, etc.) : orientés vers Paprec ou autres sociétés spécialisées.

En 2025, un chantier a été engagé pour améliorer le suivi des filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) applicables à chaque produit distribué. Les informations relatives à la REP de chaque produit sont désormais enregistrées dans l'ERP, ce qui doit permettre de mieux corrélérer, à terme, les données des déchets générés avec les données produits référencés.

De plus, les résultats de suivi sur le traitement des déchets ont été obtenus pour 10 filiales (elles-mêmes composées de plusieurs sites), ce qui a permis de réaliser des estimations globales pour l'ensemble des filiales dans le cadre du bilan carbone.

L'objectif est désormais d'améliorer le taux de retour des filiales sur ce sujet, afin de fiabiliser et homogénéiser les données collectées et d'assurer une couverture complète au niveau du Groupe.

### 30.3. Fin de vie

La gestion des déchets liés aux dispositifs médicaux est régie par le cadre des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), qui impose aux producteurs de prendre en charge la gestion des déchets générés par leurs produits. Cette approche s'inscrit dans une logique de "pollueur-payeur", visant à encourager l'éco-conception et à réduire l'impact environnemental des produits mis sur le marché.

Dans ce cadre, Bastide doit respecter les obligations relatives aux différents types de déchets produits ou distribués, selon leur nature et leur catégorie. Les produits concernés par les filières REP incluent une large gamme, allant des équipements électriques et électroniques (EEE) GOV-1 aux textiles, en passant par les piles et batteries, les produits chimiques (biocides), ainsi que les dispositifs médicaux perforants (DASRI).

Les principales étapes du processus de gestion des déchets en interne incluent :

- Identification des déchets : Chaque produit ou catégorie de produit (par exemple, dispositifs médicaux, emballages, équipements) doit être classé selon sa catégorie REP correspondante.
- Tri interne des déchets : Les flux de déchets sont triés en fonction de leur nature pour être dirigés vers des filières spécifiques. Cela inclut les déchets dangereux, les déchets électroniques, les déchets plastiques, et autres catégories soumises à la REP.
- Mise en place de la gestion par les éco-organismes : Les éco-organismes sont chargés de traiter ces déchets en conformité avec les réglementations en vigueur. Ils assurent la collecte, le recyclage et l'élimination des produits en fin de vie.
- Suivi et mise à jour : Le service qualité veille à la mise à jour régulière des procédures et à la conformité des pratiques avec les exigences légales, assurant ainsi une gestion optimale des déchets à tous les niveaux de l'entreprise.

De nouveaux flux et filières REP doivent être mis en place. C'est le cas des biodéchets.

## 30.4. Indicateurs

Indicateur	Valeur 23 - 24	%	Valeur 24 - 25	%
<b>Sortie des ressources - Maintenance</b>				
Nombre de dispositifs médicaux traités à Garons	407,935		443,408	
Nombre de maintenances préventifs	9,419		18,176	
Nombre de maintenances correctifs	14,555		21,889	
<b>Sortie des ressources - Poids par type de dechet (t)</b>				
Ordures ménagères	415.48	51.5%	456.64	44.2%
Papier/Carton	184.20	22.8%	286.63	27.7%
DEEE	78.29	9.7%	171.66	16.6%
Plastique	45.90	5.7%	50.39	4.9%
Métaux	52.49	6.5%	48.83	4.7%
DASRI	19.00	2.4%	15.65	1.5%
Bois	11.45	1.4%	3.50	0.3%
Verre	-	0.0%	0.50	0.0%
Déchets industriels spéciaux	-	0.0%	0.02	0.0%
Piles et batteries	0.15	0.0 %	-	0.0%
<b>Total</b>	<b>806.95</b>	<b>100.0 %</b>	<b>1033.82</b>	<b>100.0 %</b>
Non dangereux	709.52	87.9%	846.49	81.9%
Dangereux	97.44	12.1%	187.33	18.1%

# 31. Politiques, actions et objectifs en matière d'économie circulaire

(Correspondance CSRD :

*E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire*

*E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire*

*E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire)*

## 31.1. Politiques

La politique d'économie circulaire du Groupe Bastide s'inscrit dans une stratégie globale visant à réduire l'impact environnemental de ses activités et à renforcer la durabilité de ses produits et services. Elle s'applique aux principales entités opérationnelles couvertes par les services Achats, Logistique et Qualité centralisés, soit environ 66 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Ce périmètre a vocation à être progressivement élargi afin de couvrir, à terme, l'ensemble des entités du Groupe.

Elle repose sur trois axes généraux, à savoir :

### La démarche d'achats responsables

La démarche d'achats de Bastide s'appuie sur une charte Achats responsables, annexée à la charte RSE fournisseur, qui prévoit la réduction progressive de l'utilisation de ressources vierges, la priorité donnée aux matières recyclées (carton, plastiques) ainsi que la prévention de la déforestation et de l'usage du latex naturel dans les filières concernées.

Cette charte, signée par l'ensemble des fournisseurs, s'applique à Bastide Le Confort Médical et à ses filiales, et sera intégrée dans la nouvelle politique des Achats en 2026. Afin de renforcer ce dispositif, un plan 2025-2026 est en cours de déploiement pour mettre à jour les fiches de référencement et fiabiliser le contrôle documentaire. À partir de 2026, un indicateur Groupe viendra compléter ce suivi : la part (%) de matières recyclables ou recyclées dans les produits et emballages référencés.

### Politique d'hiérarchisation des déchets

Les politiques du Groupe Bastide intègrent explicitement la hiérarchie des déchets conformément à la directive 2008/98/CE.

L'ordre de priorité appliqué est le suivant :

Prévention → réemploi → recyclage → valorisation → élimination.

### Prévention :

- Orientation des achats vers des fournisseurs intégrant une démarche d'écoconception ou de durabilité.
- Sélection de dispositifs médicaux conçus pour une durée de vie prolongée, notamment dans le cadre des aides techniques.
- Politique d'achats responsables (formation des collaborateurs en 2023).
- Suivi des durées de vie des produits via l'ERP.

## Réemploi :

- Dispositifs loués (lits médicalisés, fauteuils roulants, etc.) systématiquement entretenus et remis en conformité avant remise en circulation.
- Projet Second Life permettant la revente de certains dispositifs encore fonctionnels.
- Reprise systématique des dispositifs usagés selon le principe « 1 pour 1 » (articles L.541-1 et suivants du Code de l'environnement).

## Recyclage :

- Mise en œuvre du tri à la source conformément au décret « 5 flux » (n°2016-288).
- Recyclage assuré par des prestataires agréés, traçabilité garantie via Trackdéchets pour DEEE, DASRI, piles et produits chimiques.

## Valorisation :

Recours à la valorisation énergétique via les sociétés privées ou éco-organismes partenaires (DASRI)

## Élimination :

Uniquement pour les déchets dangereux ou non valorisables (DIB, DASRI, produits et contenants chimiques usagés, textiles).

Le niveau prédominant atteint est le réemploi (ou réutilisation), car :

- Il est au cœur du modèle économique de Bastide (contrats de location et remise en service des dispositifs médicaux).
- Il constitue une exigence réglementaire et qualité, garantissant sécurité et conformité des dispositifs médicaux destinés à être réutilisés.
- La majorité des dispositifs médicaux à durée de vie prolongée (lits, fauteuils, équipements d'aide à la mobilité) font l'objet de réemploi avant d'envisager leur recyclage ou valorisation.
- Le recyclage et la valorisation interviennent en complément lorsque le réemploi n'est plus possible (durée de vie dépassée, casse, etc.).

## Politique de prévention des déchets

Une politique de prévention et de réduction des déchets existe et s'articule autour des stratégies prioritaires suivantes :

- Refuser / Rethink : Sélection des fournisseurs et produits sur la base de critères d'écoconception, de durabilité et de fin de vie maîtrisée.
- Réduire : Allongement de la durée de vie des dispositifs médicaux par une maintenance préventive et corrective, réalisée sur site ou centralisée à Garons.
- Réutiliser : Réemploi systématique des dispositifs loués, avec préparation et contrôle qualité avant remise en service.
- Réparer : Interventions sur site ou en plateforme par du personnel habilité, avec pièces de rechange conformes ; suivi de la maintenance de l'ensemble des dispositifs médicaux et de leur durée de vie.
- Recycler : Tri à la source, recyclage via éco-organismes agréés.

## 31.2. Actions

En 2023, le Groupe Bastide a concentré ses travaux sur l'identification des déchets, l'évaluation des coûts associés, la formalisation de premiers objectifs et la vérification de la conformité des pratiques avec la réglementation en vigueur. Les résultats et constats issus de ces travaux sont présentés dans le document « DOC – Présentation Gestion des déchets 2024-2026 ».

Depuis 2024, un tableau de suivi par structure (Bastide Le Confort Médical et ses filiales) a été mis en place. Ce suivi compile les registres transmis par nos principaux prestataires de gestion des déchets.

Concernant la partie emballage il a été mis en place la récupération des données pour l'identification des emballages.

### Actions et ressources entrantes

Depuis 2023, une machine de matelassage des cartons d'emballages primaires a été installée sur le site de Gallargues. Elle permet de transformer les cartons en matériaux de calage, supprimant ainsi 100 % des calages plastiques sur les flux au départ de ce site (hors SUC).

Par ailleurs, la plateforme SAV de Garons constitue un centre d'expertise dédié à la maintenance et à la prolongation de la durée de vie des dispositifs médicaux. Professionnalisée depuis 2018, elle permet de former et de qualifier les techniciens terrain, d'assurer l'entretien préventif et correctif des équipements et de réaliser des maintenances de niveau 2. Grâce à ces actions, les durées de vie des dispositifs sont prolongées jusqu'à leurs limites techniques et réglementaires, limitant ainsi les achats neufs. Le suivi est assuré via des indicateurs spécifiques : taux de mise au rebut, nombre de maintenances réalisées, engagements CAPEX.

### Amélioration de l'efficacité et réduction des ressources entrantes

Les actions mises en œuvre reposent sur trois leviers complémentaires :

- *Sourcing responsable* : intégration de critères liés à l'utilisation de matériaux recyclés (carton, plastique) dans les appels d'offre et la sélection fournisseurs.
- *Substitution des emballages* : élimination des matériaux non recyclables ou difficiles à recycler (ex. bulles plastiques remplacées par du carton ; films de palettisation désormais transparents pour faciliter leur recyclage).
- *Réduction des volumes de plastique* : optimisation des épaisseurs de films de palettisation, permettant une diminution de 40 % en poids de plastique utilisé pour le transport des marchandises.

Ces mesures contribuent directement à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, à l'augmentation du recyclage, à la réduction des déchets et à l'intégration progressive de modèles d'affaires circulaires.

### Actions et ressources sortantes

Afin de réduire l'impact environnemental des produits et emballages en fin de vie, Bastide a déployé plusieurs actions structurantes, intégrées à sa démarche d'économie circulaire et à sa politique RSE.

Le programme « Second Life » permet de récupérer et de retraiter les dispositifs médicaux devenus non conformes ou technologiquement obsolètes. Ces équipements sont remis à niveau en vue d'une réutilisation sur des marchés secondaires, dans le respect des exigences de sécurité et de traçabilité.

Un processus de démontage a également été mis en place pour les articles cassés, permettant de récupérer et de tracer la réutilisation de pièces détachées (roues, télécommandes, vérins, etc.). Cette démarche contribue à limiter les rebuts et à prolonger la durée de vie des équipements.

Concernant les emballages et les déchets, Bastide a engagé plusieurs initiatives :

- la suppression des films de couleurs difficiles à recycler, remplacés par des films transparents ;
- la collecte sélective de papier dans les bureaux afin de les orienter vers des filières de recyclage adaptées ;
- la mise en œuvre d'un programme de valorisation des déchets pour améliorer les pratiques de tri et de réemploi.

Dans le cadre de la réglementation et des attentes des parties prenantes, Bastide s'assure que tous les produits en fin de vie bénéficient d'un traitement conforme et à faible empreinte carbone. Les principales actions complémentaires sont :

- l'adhésion aux filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ;
- un partenariat avec la société Take a Waste, en lien avec les services Qualité, Achats et ESG, visant à renforcer les pratiques de tri sur les cinq plus grands sites de BLCM ;
- l'exigence faite aux fabricants et fournisseurs de démontrer, dès le référencement, les actions RSE mises en œuvre sur leurs produits et emballages ;
- la mise en place d'une politique de reprise « 1 pour 1 » pour certains équipements ;
- la collaboration avec des transporteurs spécialisés, garantissant un acheminement conforme et traçable vers les filières de traitement.

### 31.3. Objectifs

#### Suivi et traitement des déchets

Mise en place d'un pilote avec la société Take A Waste sur les 5 plus gros sites en France, permettant d'améliorer nos pratiques de tri, de mieux sensibiliser les collaborateurs et d'améliorer le suivi des données.

Renforcement du suivi des indicateurs déchets, aujourd'hui partiellement manuel et ne couvrant pas l'ensemble des filiales. L'harmonisation et la fiabilisation de ces données constituent une priorité majeure afin de mieux cibler les actions correctives et de définir de nouvelles actions structurantes.

Recueil des informations au moment du référencement : nos procédures n'intégraient pas le recueil de certaines informations, notamment les REP applicables pour chaque produit référencé. La nouvelle procédure de référencement inclut désormais ces informations, ce qui permettra de mieux identifier les REP applicables à chaque DM référencé.

Exemple BLCM : estimation consolidée sur la base des registres déchets des prestataires pour les flux suivants : papiers/cartons, déchets en mélange non dangereux, métaux ferreux, bois, carton, plastiques, DASRI, piles et batteries, DEEE, produits chimiques. En revanche, les déchets pris en charge par la collectivité ne sont pas couverts à ce stade.

Pour les filiales : améliorer la collecte des données apures des filiales. Lors des bilans carbone 2023 et 2024, seules une dizaine de filiales ont transmis des données exploitables.

## Réduction des déchets

Dans le cadre du plan d'actions issu de notre bilan carbone, plusieurs mesures ont été définies afin de réduire la production de déchets, notamment en carton et en plastique, et de favoriser l'utilisation de matériaux alternatifs :

- mise en place d'un système de tri sélectif dans l'ensemble des bureaux ;
- étude des solutions de remplacement ou de suppression des emballages plastiques liés aux dispositifs médicaux ;
- optimisation de l'épaisseur des films plastiques étirables, accompagnée d'une réflexion sur l'utilisation de matériaux alternatifs, tels que les films biosourcés à base d'amidon.

Concernant les produits chimiques, nous sommes concernés par la nouvelle réglementation Certibiocide, qui constitue un levier essentiel pour optimiser l'utilisation et la commercialisation des produits désinfectants. En complément, la majorité de nos structures est équipée de Sanivap, un dispositif permettant de réduire significativement le recours aux produits chimiques dans les opérations de nettoyage et de désinfection.

## 32. Méthodologie et sources de données

### 32.1. Dispositifs médicaux et emballages

L'ensemble des achats de Bastide Le Confort Médical est suivi au moyen de l'ERP SAP, qui centralise les commandes de toutes les entités connectées. Les données extraites permettent de connaître avec précision les volumes achetés par type de produit et de les ventiler selon les différentes catégories. Les hypothèses méthodologiques retenues consistent à prendre en compte toutes les commandes enregistrées, sans exclusion, afin d'assurer l'exhaustivité des données.

Chaque produit est ensuite enregistré et tracé dans l'ERP. Les équipements tels que les pompes de nutrition, de perfusion ou les PPC disposent d'un numéro unique permettant d'assurer leur suivi tout au long de leur cycle de vie. Chaque mouvement de stock est saisi par le collaborateur concerné et consolidé via SAP BO, interface qui génère en continu des rapports actualisés à partir des données de l'ERP.

La direction logistique assure un contrôle régulier de ces informations, avec un suivi au minimum mensuel du statut des équipements. Des KPI spécifiques sont suivis, notamment le repérage des équipements sans mouvement enregistré ou déclarés perdus.

Les consommables font également l'objet d'une traçabilité dès leur enregistrement dans l'ERP et sont intégrés dans le même dispositif, garantissant une vision complète et actualisée de l'ensemble des flux sortants.

À partir de 2026, des informations détaillées sur la composition des produits par catégorie seront collectées directement auprès des fournisseurs et consolidées dans un reporting Groupe, ce qui permettra d'améliorer la connaissance des matières premières utilisées et d'évaluer plus finement la part de matériaux recyclés ou renouvelables.

## 32.2. Déchets

Ces informations sont recueillies dès le référencement du produit et intégrées dans l'ERP.

Le suivi des déchets générés par le Groupe Bastide repose sur un fichier de consolidation par structure (Bastide le Confort Médical et filiales), mis à jour annuellement à la clôture de l'exercice fiscal et conservé dans l'espace Teams du service Qualité (dossier Environnement).

Les données collectées concernent :

- Les types de déchets générés par chaque filiale.
- Les volumes de déchets exprimés en tonnes.
- La part de ces déchets faisant l'objet d'une valorisation ou d'un recyclage.
- Les données sont ordonnées par prestataire et reposent sur plusieurs sources :
  - Registres des déchets transmis par les prestataires (ex. Suez, Proserve, Paprec, Aubord).
  - Applications des éco-organismes (EcoSystem, Corepile, Valdelia).
  - Factures mentionnant le poste « Déchets » et les tonnages correspondants.
- Les extractions sont regroupées dans des onglets classés par année fiscale et par prestataire.
- Le premier onglet contient systématiquement le registre déchets du prestataire.
- Un deuxième onglet peut contenir une preuve complémentaire (ex. facture, justificatif).
- Les registres de déchets sont conservés au minimum 3 ans.

La classification des déchets s'appuie sur les catégories papiers et cartons, plastiques, bois, métaux ferreux, DEEE, piles et batteries, DASRI, produits chimiques, déchets en mélange non dangereux (DND), autres déchets non identifiables.

Chaque déchet est classé comme dangereux ou non dangereux selon la réglementation en vigueur.

Un rapprochement est effectué entre la typologie communiquée par le prestataire et la classification interne Bastide, afin d'harmoniser les données.

Pour certains flux (ex. DASRI), la valorisation est considérée effective lorsqu'une preuve est fournie (confirmation écrite que les déchets sont utilisés pour la production d'énergie via incinération).

### Outils et bases de calcul

Les données issues des registres de collecte sont actuellement consolidées manuellement dans un tableau de suivi interne. Les tonnages sont agrégés par famille de déchets et par prestataire, et les volumes valorisés sont distingués des volumes totaux générés, ce qui permet de calculer un taux global de valorisation. Ainsi, pour Bastide Le Confort Médical en 2024, le taux de recyclage et de valorisation des déchets collectés s'est élevé à 54,6 %.

Les données historiques des exercices précédents sont également intégrées afin d'analyser les tendances et les évolutions dans le temps. Toutefois, certains flux présentent encore des imprécisions, notamment les déchets en mélange non dangereux (DIB) traités par l'intermédiaire des collectivités locales. Lorsque les informations détaillées ne sont pas disponibles, les tonnages sont estimés à partir des factures ou des coûts déclarés.

Depuis 2025, les informations relatives aux filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) ont commencé à être intégrées dans l'ERP, afin de mieux corrélérer les données relatives aux produits référencés et aux déchets générés.

L'objectif prioritaire pour 2025-2026 est d'améliorer le suivi des DIB traités via les collectivités afin de fiabiliser ces données et d'obtenir une vision consolidée plus précise de ce flux. À terme, l'intégration complète des données REP dans l'ERP doit permettre d'automatiser les corrélations entre produits et déchets et de renforcer la robustesse du reporting déchets du Groupe.

### 32.3. Limites identifiées

Toutefois, certaines limites ont été rencontrées dans la collecte des données, notamment :

- Exhaustivité des données : Pour Bastide Le Confort Médical, qui regroupe le plus grand nombre de sites, le suivi reste partiel. Si les dépenses liées au compte « déchets » sont correctement identifiées, la volumétrie réelle des déchets générés n'est pas systématiquement disponible, en particulier pour ceux pris en charge par les collectivités locales.
- Fiabilité et précision des informations transmises par les prestataires : Certains prestataires ne formalisent pas suffisamment les données relatives au traitement final des déchets. Une procédure de formalisation et de traçabilité devra être élaborée et déployée par structure afin de renforcer la qualité et la comparabilité des informations.
- Couverture des données au niveau des filiales : Le taux de retour reste insuffisant, seules 12 structures ayant mis en place un suivi formalisé. Ce taux devra être amélioré via des audits internes et des actions de sensibilisation.
- Amélioration des données : mise en œuvre du nouveau formulaire de référencement et mise à jour des informations manquantes relatives aux REP applicables

Enfin, la consolidation des données au niveau du groupe constitue un objectif en cours de déploiement. Aujourd'hui, le traitement est encore manuel et repose sur des fichiers Excel. L'harmonisation et l'automatisation de la collecte au niveau groupe figurent dans notre plan d'amélioration 2025-2026.

Celle-ci permettra de réaliser le suivi des indicateurs suivants :

- Coût moyen de gestion et traitement des déchets par site.
- Coût de gestion et traitement des déchets rapporté au chiffre d'affaires (%).
- Évolution du coût de traitement des déchets de dispositifs médicaux par tonne (€)

## VII. TAXONOMIE VERTE

### 33. Contexte et cohérence de la Taxonomie verte

La présente publication s'inscrit dans le cadre de l'application de l'Article 8 du Règlement sur la Taxonomie verte européenne (règlement (UE) 2020/852) et de son acte délégué relatif aux publications parues le 6 juillet 2021.

Le Règlement Européen 2020/852 du 18 juin 2020<sup>1</sup>, complété par le règlement délégué de la commission (UE) du 27 juin 2023<sup>2</sup> appelé communément « Taxonomie européenne » est une classification permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. La mise en place de ce référentiel, destiné à distinguer les activités économiques contribuant à l'objectif européen de neutralité carbone à horizon 2050 souligne l'ampleur des transformations économiques et industrielles à accomplir. Les principes de la taxonomie fixent un cadre qui vise à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Dans un premier temps, une activité économique est considérée comme « éligible » si elle est incluse dans la liste des activités décrites dans les actes délégués au règlement Taxonomie, correspondant aux activités identifiées par la Commission européenne comme susceptibles d'apporter une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus.

---

1 *Le règlement délégué (UE) 2020/852 de la commission relatif au climat du 4 juin 2021 ; L'acte délégué Climat du 4 juin 2021 et les annexes correspondantes complétant le règlement (UE) 2020/852 par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation de celui-ci ; Le règlement délégué 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021 et les annexes correspondantes, complétant le règlement (UE) 2020/852 concernant la méthode de calcul des indicateurs de performance et les informations à publier ainsi que le règlement délégué UE 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022 modifiant les règlements délégués 2021/2139 et 2021/2178 (gaz et nucléaire).*

2 *Règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques*

Une activité devient « alignée » dès lors qu’elle respecte l’ensemble des critères d’examens techniques, constitués de conditions précises et de seuils de performance nécessaires à la démonstration d’une contribution substantielle à l’un des six objectifs environnementaux sans porter préjudice aux autres et ce dans le respect des garanties minimales liées aux droits humains, à la corruption, la fiscalité et au droit de la concurrence.

Au titre de l’exercice 2024-2025, les éléments reportés en alignement portent sur les deux objectifs environnementaux et les éléments reportés en éligibilité portent bien sur les six objectifs.

## 34. Résultats sur l’exercice 2024-2025

Les résultats des indicateurs Taxonomie Chiffre d’affaires (CA) et Dépenses d’investissement (CapEx) éligibles au regard de l’objectif Atténuation du changement climatique au titre de l’exercice 2024-2025 sont les suivants :

	CA %		CapEx %	
	Exercice 23/24	Exercice 24/25	Exercice 23/24	Exercice 24/25
<b>Eligible</b>	0 %	0.00 %	17.0 %	16.80 %
<b>Aligné</b>		0		0

### 34.1. Analyse de l’éligibilité

Les ventes, les dépenses d’investissement et les dépenses d’exploitation analysées couvrent l’ensemble des activités du groupe. Pour l’exercice 2024-2025, Bastide a pris en compte les entrées de périmètre en intégration globale depuis 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les données financières sont issues des comptes consolidés au 30 juin 2025 (12 mois). La réconciliation et la décomposition des dénominateurs Taxonomie de chiffre d’affaires et de dépenses d’investissement et d’exploitation sont présentées ci-dessous.

#### Activités éligibles (Chiffre d’affaires)

Le Groupe a procédé à une revue de ses activités afin de déterminer celles qui seraient susceptibles d’être éligibles au sens de la Taxonomie européenne et de l’acte délégué pour :

- L’atténuation du changement climatique ;
- L’adaptation du changement climatique ;
- Les ressources aquatiques et maritimes ;
- L’économie circulaire ;
- La pollution ;
- La biodiversité et les écosystèmes.

Sur la base des processus de reporting actuels et des estimations effectuées par le management et les filiales, le Groupe n’a pas identifié d’activités éligibles au sens de la Taxonomie concernant son chiffre d’affaires consolidé.

Aucun chiffre d'affaires n'ayant été identifié comme éligible, l'analyse de l'éligibilité des investissements a donc été centrée sur les « mesures individuelles » (CAPEX) permettant de réduire les émissions du groupe.

### Investissements éligibles (CapEx)

Les CapEx éligibles comprennent les dépenses d'investissement considérées comme individuellement éligibles, au sens de la réglementation Taxonomie.

Ces investissements éligibles identifiés correspondent principalement aux :

- Contrats de location de bâtiments et de véhicules capitalisés selon IFRS 16 ;
- Installations et réparations d'équipements favorisant l'efficacité énergétique tel que le remplacement des systèmes d'éclairage par des LED

Ceci explique la faiblesse des montants éligibles par rapport à l'ensemble des investissements du groupe, dont une part significative est pourtant dédiée à la mise en place de la stratégie de développement durable.

Au regard du cadre réglementaire rappelé ci-dessus, de la description des activités et des codes NACE fournis par l'Annexe I du Règlement Délgué (UE) 2021/2139 relative au premier objectif d'Atténuation du Changement Climatique, les activités identifiées comme éligibles par Bastide sont les suivantes :

- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
- 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments

Selon cette analyse, et avant toute revue spécifique des critères techniques, la proportion de CapEx éligible a été estimée à environ 16,80 % du total des CapEx en 2024/2025 tel que défini dans la réglementation Taxonomie (72,2 millions d'euros au dénominateur, comprenant les augmentations et entrées de périmètre des actifs corporels et incorporels ainsi que des droits d'utilisation).

Aucune activité n'a été identifiée pour les nouveaux objectifs environnementaux.

### Dépenses d'exploitation éligibles (OpEx)

Les dépenses d'exploitation au sens de la réglementation Taxonomie se limitent aux coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche et développement, la maintenance et la rénovation des actifs du Groupe (y compris les coûts d'employés directs) et les contrats de location court terme. Étant donné que ces dépenses d'exploitation représentent environ 4,32 % du total des charges opérationnelles<sup>3</sup> du Groupe, Bastide a utilisé l'exemption prévue par la réglementation et n'a pas publié l'indicateur de performance relatif aux OpEx éligibles.

---

<sup>3</sup> Conformément au règlement Taxonomie, le dénominateur comprend les entrées d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) de l'exercice considéré, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice concerné. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises.

## Analyse de l'alignement

Afin d'évaluer le niveau d'alignement actuel des activités identifiées comme éligibles, le Groupe a procédé à une vérification du respect des trois conditions nécessaires à l'alignement :

### *DNSH Génériques relatifs à l'adaptation au changement climatique*

L'alignement à la taxonomie des activités éligibles du groupe requiert la mise en œuvre d'une analyse des risques climatiques physiques pertinents pour les activités.

Le Groupe n'a pas identifié, à ce stade, l'adaptation au changement climatique à long terme comme un enjeu critique pour ses opérations. Cette appréciation préliminaire n'a toutefois pas encore fait l'objet d'une évaluation formalisée des risques climatiques associés à ses activités. À court terme, le Groupe a néanmoins intégré dans ses plans de continuité d'activité les principaux risques liés aux conséquences du changement climatique, tels que décrits au §27 du présent rapport de durabilité.

Une analyse sommaire visant le long terme sera conduite sur les prochains exercices afin d'étudier les risques, la vulnérabilité effective et les mesures à prendre en compte vis- à- vis des phénomènes physiques générés par ce changement climatique et ainsi corroborer l'incidence mineure sur les opérations du Groupe.

Du fait de cette absence d'analyse à long terme, le Groupe ne remplit actuellement pas l'ensemble des conditions requises pour pleinement répondre au critère « adaptation au changement climatique ».

### *Evaluation des critères de contribution substantielle et DNSH spécifiques*

Comme conséquence du constat opéré sur l'adaptation au changement climatique, le Groupe a préféré reporter l'analyse des critères de contribution substantielle et DNSH spécifiques aux flux d'investissement futurs. Ainsi, le Groupe prévoit de mettre en place un processus de collecte des informations nécessaires à l'analyse au fur et à mesure de l'engagement des dépenses.

### *Garanties minimales*

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales énoncés à l'article 4 du Règlement, les activités économiques contribuant à la réalisation des objectifs climatiques et qui se conforment aux DNSH génériques et spécifiques, doivent également établir des procédures visant à respecter les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le rapport final de la Plateforme européenne sur la finance durable publié en octobre 2022 (« Final Report on Minimum Safeguards ») a précisé quatre thématiques devant être couvertes par les garanties minimales :

- Les droits humains (y compris les droits des travailleurs et des consommateurs)
- La corruption
- La fiscalité
- Le droit de la concurrence.

Ces derniers visent à s'assurer d'une part que le Groupe n'a pas été à l'origine de violations des droits et réglementations en lien avec ces quatre thématiques, et d'autre part, que des procédures sont en place au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer, d'éviter et d'atténuer de telles violations.

Le Groupe a procédé à un examen de ces garanties minimales avec tous les services concernés et a conclu que les garanties minimales suivantes ont été respectées, sur la base notamment des mesures prises décrites ci-dessous :

- Droits humains
  - Un Code d'Éthique [§ 6. Conduite des affaires et culture d'entreprise]
  - Une politique d'achats responsables [§9. Achats responsables]
  - Une politique afin de promouvoir l'inclusion et la diversité [§16. Diversité et inclusion]
  - Une politique relative à la protection des données
  - Une politique liée à la qualité et sécurité des produits ou services [§22. Gouvernance des clients et des consommateurs]
- Lutte anti-corruption : L'éthique des affaires, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent sont toutes formalisées dans la Charte Éthique du Groupe [§7. Politiques et actions anti-corruption]
- Droit de la concurrence : Le Groupe a mis en place des procédures visant à sécuriser les pratiques anti-concurrentielles au sein de sa Charte Éthique [§7. Politiques et actions anti-corruption]
- Fiscalité, sur la base des principes énoncés au [§9. Achats responsables]

Il ressort de l'examen des garanties minimales que le Groupe respecte les principes définis par le règlement, notamment en matière de droits humains, de lutte contre la corruption, de fiscalité et de droit de la concurrence. Les actions et procédures mises en œuvre au sein du Groupe confirment qu'aucune condamnation définitive n'a été prononcée à son encontre sur ces thématiques, assurant ainsi son engagement en faveur des standards éthiques et des objectifs climatiques.

## 35. Perspectives

L'analyse conduite à date sera complétée sur les prochains exercices par la mise en place d'un processus d'identification et de collecte permanente des informations nécessaires à l'analyse des contributions substantielles (ex : diagnostic de performance énergétique des baux commerciaux, identification des caractéristiques des véhicules) dans le cadre des mesures individuelles.

## 36. Informations quantitatives relatives à la taxonomie

### 36.1. Chiffre d'affaires

En millions d'euros		Contribution substantielle				DNSH				Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)			Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)			Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)																	
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires total (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)															
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																																	
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>																																	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)	N/A	0,00	0,0 %	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	0,0 %	H	T															
<b>A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)</b>																																	
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)	N/A	0,00	0,0 %																														
<b>TOTAL (A.1. + A.2.)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0 %</b>																														
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																																	
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B.)		491,18	100 %																														
<b>TOTAL (A. + B.)</b>		<b>491,18</b>	<b>100 %</b>																														
<b>Part du chiffre d'affaires / Chiffre d'affaires total</b>																																	
<b>Eligible à la taxonomie par objectif</b>																																	
<b>CCM</b>																	0 %																
<b>CCA</b>																	0 %																
<b>WTR</b>																	0 %																
<b>CE</b>																	0 %																
<b>PPC</b>																	0 %																
<b>BIO</b>																	0 %																

## 36.2. CAPEX

En millions d'euros			Contribution substantielle			DNSH				
Activités économiques (1)	Code ('') (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)				Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>										
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>										
Dépenses d'investissement des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)		0,00	0,0 %	100 %	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	NON	H
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	9,81	13,6 %						NON	T
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	0,20	0,3 %						NON	
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	2,13	2,9 %						0,0 %	
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)		12,14	16,8 %							
<b>TOTAL (A.1. + A.2.)</b>		<b>12,14</b>	<b>16,8 %</b>							
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>										
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la Taxonomie (B.)		60,09	83,2 %							
<b>TOTAL (A. + B.)</b>		<b>72,23</b>	<b>100 %</b>							

Part des Capex/Total des Capex		
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Eligible à la taxonomie par objectif
<b>CCM</b>	0 %	0 %
<b>CCA</b>	0 %	0 %
<b>WTR</b>	0 %	0 %
<b>CE</b>	0 %	0 %
<b>PPC</b>	0 %	0 %
<b>BIO</b>	0 %	0 %

### 36.3. OPEX

En millions d'euros			Contribution substantielle										DNSH			
Activités économiques (1)	Code (a)	OpEx (3)	Part des OpEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)					Adaptation au changement climatique (6)					Pqrt des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)		
				Atténuation du changement climatique (5)		Adaptation au changement climatique (6)			Atténuation du changement climatique (11)		Adaptation au changement climatique (12)				Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
				Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)		Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)			
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>																
Dépenses d'exploitation des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)		0,00	0,0 %	N/EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	NON	NON	NON	NON	NON	%	H	T
<b>TOTAL (A.1. + A.2.)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0 %</b>													
<b>A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)</b>																
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)		0,00	0,0 %													
<b>TOTAL (A.1. + A.2.)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0 %</b>													
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la Taxonomie (B.)		450,20	100,0 %													
<b>TOTAL (A. + B.)</b>		<b>450,20</b>	<b>100,0 %</b>													

Part des Opex/Total des Opex		
Alignée sur la taxonomie par objectif		Eligible à la taxonomie par objectif
<b>CCM</b>	0 %	0 %
<b>CCA</b>	0 %	0 %
<b>WTR</b>	0 %	0 %
<b>CE</b>	0 %	0 %
<b>PPC</b>	0 %	0 %
<b>BIO</b>	0 %	0 %

## 36.4. Tableau nucléaire

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

## VIII. Annexes

### 37. Note méthodologique

#### 37.1. Diriger avec intégrité (G1)

##### Périmètre et sources de données

Les indicateurs du bloc G1 couvrent le périmètre de Bastide le Confort Médical et quelques filiales gérés directement au siège, représentant 49 % du chiffre d'affaires consolidé, sauf pour la composition du Conseil d'administration, suivie sur 92 % du périmètre (celui des Ressources humaines).

Les informations proviennent principalement du service Juridique sauf pour ceux de la Formation anticorruption qui viennent du département Ressources Humaines

##### Méthodologie de calcul

- **Composition des organes exécutifs**

Cet indicateur mesure le nombre de femmes et d'hommes siégeant au Comité exécutif (Comex), rapporté au nombre total de membres de l'instance.

Le nombre de femmes et d'hommes est rapporté au total des administrateurs. Le Groupe applique les dispositions de l'article L.22-10-3 du Code de commerce, qui interdit un écart supérieur à deux administrateurs entre les sexes dans les Conseils composés de huit membres ou moins.

Au cours de l'exercice 2024-2025, une administratrice a démissionné. Le processus de remplacement est en cours afin de maintenir l'équilibre femmes-hommes au sein du Conseil.

- **Membres indépendants du Conseil**

Le pourcentage de membres indépendants est calculé comme suit :

*Nombre d'administrateurs indépendants/Nombre total d'administrateurs*

Un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucun lien financier, familial ou professionnel avec l'entreprise susceptible d'affecter son objectivité.

- **Formation à la lutte contre la corruption**

Le taux de collaborateurs formés correspond au ratio :

*Nombre d'employés formés à la lutte contre la corruption/Effectif total à la fin de la période*

Les données proviennent de la plateforme de formation interne pilotée par la Responsable Formation, rattachée au département RH.

- **Rémunération liée à des critères ESG**

45 % de la rémunération variable du Président est indexée sur des critères extra-financiers quantifiables, alignés sur ceux intégrés à la convention de crédits signée le 25 juillet 2024. Ces objectifs, recommandés par le Comité CNR RSE-ESG et validés par le Conseil d'Administration, reflètent les priorités stratégiques du Groupe Bastide en matière de performance durable :

- Satisfaction clients (15 %) : atteinte d'un taux d'au moins 92 %.

- Économie circulaire – programme “Second Life” (15 %) : progression de 10 à 20 % du nombre de dispositifs médicaux reconditionnés.
- Satisfaction des salariés (15 %) : atteinte d'un taux d'au moins 75 %.

Les modalités de calcul et de déclenchement des seuils sont celles prévues par la convention de crédits, assurant ainsi la cohérence entre les enjeux ESG et financiers du Groupe.

- **Cas avérés de corruption ou de pots-de-vin**

Le suivi porte sur trois sous-indicateurs :

- Nombre de cas avérés de corruption ou de versements de pots-de-vin ;
- Nombre de condamnations pour infraction à la législation ;
- Montant total des amendes correspondantes.

Aucun cas, condamnation ou amende n'a été enregistré sur l'exercice 2024-2025.

## 37.2. Partenaires pour le progrès (G1 et S2)

### Périmètre et sources de données

Ces indicateurs couvrent un périmètre représentant 66 % du chiffre d'affaires consolidé. Il inclut Bastide le Confort Médical ainsi que les filiales qui réalisent leurs achats via le service centralisé des Achats et/ou de la Logistique.

Les données sont collectées et consolidées par le service Achats, à partir des outils SAP et EllispHERE, ainsi que des évaluations externes Ecovadis.

#### Méthodologie de calcul

##### Achats responsables

- **Charte des achats responsables**

Le pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte est calculé comme suit :

*Nombre de fournisseurs signataires / Nombre total de fournisseurs clés (>20 k€ d'achats annuels)*

La signature de la charte éco-responsable (ou lettre RSE) est demandée dès l'établissement du partenariat et enregistrée dans SAP.

- **Engagement MDR (Medical Device Régulation)**

L'indicateur mesure la proportion de fournisseurs ayant attesté de leur conformité à la réglementation MDR. Bastide ne réalise pas d'audits directs, mais exige la signature d'un engagement formel, conservé dans SAP.

- **Notation Ecovadis**

L'indicateur correspond à la proportion de fournisseurs par notation, notamment ceux avec une évaluation « Advanced » ou « Excellent » (score  $\geq 65\%$ ) dans la classification Ecovadis, rapportée au total des fournisseurs clés (>20 k€).

Les niveaux de notation sont ventilés comme suit :

- Insuffisant (< 24)
- Partiel (25-44)
- Modéré (45-64)
- Avancé (65-84)
- Excellent (85-100)

### **Notation financière**

Basée sur les évaluations du prestataire EllispHERE, qui attribue un niveau de risque (faible, modéré, élevé) à chaque fournisseur.

L'indicateur retenu est la part de fournisseurs à risque élevé, calculée selon la formule :

*Nombre de fournisseurs à risque élevé / Nombre total de fournisseurs (>20 k€)*

Les alertes d'EllispHERE permettent un suivi continu des évolutions du risque financier.

### **Répartition géographique**

L'analyse distingue les fournisseurs distributeurs et fournisseurs de production.

Pour les distributeurs, l'indicateur montre la préférence de Bastide pour des partenaires français, afin de réduire l'empreinte environnementale et garantir la continuité d'approvisionnement.

La répartition est calculée comme la part des fournisseurs français sur le total des fournisseurs actifs (>20 k€).

### **Pratiques en matière de paiement**

L'indicateur « Délai moyen de paiement » est calculé à partir des données de juin 2025 issues du fichier « KPIs Conditions Paiement juin 25 » construit et suivi chaque mois par le service Achats.

La méthode repose sur :

- L'attribution d'un délai standard (15, 30, 45, 60 jours selon la condition de paiement) ;

- La pondération par le nombre de fournisseurs par délai de paiement =

*Total pondéré =  $\Sigma$  Nombre de fournisseurs \* jours délai ;*

- Le calcul de la moyenne pondérée =

*Total pondéré / Total fournisseurs*

## **37.3. Grandir ensemble (S1)**

### **Périmètre et sources de données**

Ces indicateurs couvrent 92 % du chiffre d'affaires consolidé. Ils concernent Bastide Le Confort Médical et l'ensemble des filiales situées en France, ainsi que la majorité des entités étrangères (9 sur 18) ayant transmis leurs données sociales.

Les informations sont issues de l'outil MyReport, déployé en 2024-2025 afin de centraliser les données provenant des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) pour la France. La DSN, déclaration mensuelle obligatoire, regroupe l'ensemble des informations relatives à la paie, aux cotisations sociales, aux contrats, absences et rémunérations.

Pour les filiales hors France, les données ont été collectées par mail, à partir des fichiers transmis par chaque entité.

## Méthodologie de calcul et regroupement des indicateurs

### a. Effectifs et caractéristiques des salariés (S1-6)

Les effectifs correspondent au nombre de salariés présents à la fin de l'exercice, y compris les acquisitions et cessions éventuelles.

Les ETP (Équivalents Temps Plein) sont calculés sur la base du temps de travail contractuel au 30/06. Par exemple :

- 1 salarié à mi-temps = 0,5 ETP
- 1 salarié au 4/5 jours = 0,8 ETP

Les effectifs sont ventilés par :

- type de contrat (CDI, CDD),
- sexe,
- temps plein / temps partiel,
- et statut (permanent ou non permanent).

Le taux de rotation (turnover) est calculé comme :

$$\frac{(Entrées + Sorties)/2}{Effectif moyen} \times 100$$

et le taux d'absentéisme comme :

$$\frac{Heures d'absence (toutes causes)}{Heures travaillées}$$

### b. Dialogue social et couverture conventionnelle (S1-8)

Comme mentionné dans cette section, 100 % des collaborateurs situés en France sont couverts par la convention collective applicable au secteur.

Pour les autres pays, les informations ont été recueillies via la plateforme IRISS, sur la base des données déclarées par chaque filiale.

Le taux de couverture a été calculé selon la formule suivante :

$$\frac{Nombre de collaborateurs couverts par une convention collective}{Nombre total de collaborateurs} \times 100$$

### c. Diversité, égalité et inclusion (S1-9, S1-12, S1-16)

Ces indicateurs décrivent la répartition femmes-hommes dans les organes exécutifs, les tranches d'âge (<30 ans, 30-50 ans, >50 ans) et les collaborateurs en situation de handicap.

La part de chaque catégorie est obtenue par la formule :

$$\frac{\text{Sous-groupe (ex. femmes, ou salariées handicapés)}}{\text{Effectif total concernée}} \times 100$$

Les écarts de rémunération femmes-hommes sont calculés en comparant les rémunérations moyennes annuelles par sexe :

$$\frac{\text{Rémunération moyenne des femmes} - \text{Rémunération moyenne des hommes}}{\text{Rémunération moyenne des hommes}} \times 100$$

### d. Formation et développement des compétences (S1-13)

Les données proviennent du service Formation, rattaché au département des Ressources Humaines. La responsable du service Formation assure la planification et le suivi des actions à l'aide de l'outil Upility, qui centralise l'ensemble des formations suivies par les collaborateurs.

Le nombre moyen d'heures de formation est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre total d'heures de formation réalisées}}{\text{Effectif moyen en ETP sur l'année}}$$

Toutes les heures finalisées durant la période de référence (qu'elles soient réalisées en présentiel, en ligne ou en interne) sont prises en compte, y compris celles des CDI, CDD, apprentis et stagiaires.

Les quizz et modules validés sur la plateforme Upility sont également intégrés dans le calcul des heures de formation.

## 37.4. Au-delà du soin (S4)

### Périmètre et sources de données

Ces indicateurs couvrent 49 % du chiffre d'affaires consolidé, correspondant à Bastide Le Confort Médical et aux filiales suivies par les services Qualité.

Les données proviennent de plusieurs outils internes et plateformes de suivi :

- ENR : tableau de suivi des incidents de matériovigilance, alimenté par le service Qualité, conformément au Règlement (UE) 2017/745 sur les dispositifs médicaux ;
- Power BI et SharePoint : consolidation des réclamations, non-conformités et actions correctives/préventives (CAPA), à partir des extractions de l'application ELSA, garantissant la traçabilité complète des événements depuis leur enregistrement jusqu'à leur clôture ;
- Iriss : collecte des données pour les structures internationales, notamment les réclamations et la satisfaction client ;
- SAP BO : suivi des équipements médicaux perdus, des mouvements inter-sites et des rebuts ;
- Avis Vérifiés, Google My Business et TrustPilot : recueil et traitement des avis clients externes.

## Méthodologie de calcul

- Incidents de matériovigilance : les indicateurs comptabilisent le nombre d'incidents ouverts, clôturés ou en cours durant l'exercice. Le taux de clôture est calculé comme suit :

$$\text{Taux de clôture} = \frac{\text{Nombre d'incidents clôturés la même année}}{\text{Nombre total d'incidents ouverts}} \times 100$$

- Réclamations et non-conformités : les réclamations reçues et clôturées sont suivies via Power BI et SharePoint. Le pourcentage de réclamations clôturées l'année d'ouverture est calculé selon la même formule.
- Satisfaction clients/patients : les taux de satisfaction proviennent des enquêtes annuelles menées par Bastide Le Confort Médical et ses filiales. Le ratio correspond à la moyenne pondérée par division opérationnelle du nombre de clients ou patients satisfaits rapporté au total des répondants.
- Actions correctives et préventives (CAPA) : les actions en cours ou clôturées sont recensées dans Power BI, à partir des extractions du service Qualité.
- Dispositifs médicaux perdus (DM) : les données sont extraites de SAP BO à partir des KPI de suivi des mouvements inter-sites et des sorties d'équipements (rebut, vente ou perte).
- Avis clients : les indicateurs relatifs aux avis négatifs reçus et traités sont issus des plateformes externes, qui assurent une collecte continue et transparente des retours d'expérience.

## 37.5. Engagement naturel : Changement climatique (E1)

### Périmètre et sources de données

Les indicateurs relatifs au changement climatique couvrent 66 % du chiffre d'affaires consolidé, correspondant à Bastide Le Confort Médical et aux filiales dont les flux sont gérés par le service Logistique centralisé.

Les données concernent les transports opérés par les prestataires partenaires principaux, TNT et XPO, qui assurent la majorité des expéditions du Groupe.

La période de référence est l'année civile 2024, identique à celle retenue pour le Bilan Carbone.

### Méthodologie de calcul

Les informations ont été collectées et consolidées par le service Logistique, sur la base des données transmises directement par les transporteurs partenaires : nombre de trajets, poids expédié, distances parcourues, consommations de carburant et émissions associées. Ces éléments sont utilisés pour calculer les principaux indicateurs de performance carbone du transport :

- Émissions totales de CO<sub>2</sub> (kg) : issues des bilans fournis par les transporteurs, basées sur leurs propres facteurs d'émission ;
- Émissions spécifiques (gCO<sub>2</sub>/km) : rapport entre les émissions totales et la distance parcourue ;
- Consommation totale de carburant (L) : donnée déclarée par les prestataires ;

L'optimisation des flux logistiques mise en œuvre en 2024-2025 a consisté à supprimer le passage intermédiaire par le site de Garons, afin de rationaliser les itinéraires et de réduire les distances

parcourues. Cette réorganisation s'est traduite par une baisse des tonnages transportés, passés de 674,690 t en 2023-2024 à 657,098 t en 2024-2025, soit un gain net de 17,592 t.

Le gain carbone a été calculé à partir de l'émission moyenne observée sur l'exercice 2024-2025, soit 0,06930 kg CO<sub>2</sub>/kg transporté. L'économie totale correspond donc à :

$$17.592.000 \text{ kg} \times 0,06930 \text{ kg CO}_2/\text{kg} = 1.219.144 \text{ kg CO}_2,$$

soit environ 1,22 tCO<sub>2</sub> évitées sur l'exercice.

## 37.6. Engagement naturel : Économie circulaire (E5)

### Périmètre et sources de données

Les indicateurs relatifs à l'économie circulaire couvrent 66 à 67 % du chiffre d'affaires consolidé, correspondant à Bastide Le Confort Médical ainsi qu'aux filiales dont les achats, les flux logistiques et la gestion des déchets sont encadrés respectivement par les services Achats, Logistique et Qualité centralisés.

Le périmètre inclut les activités de maintenance, de traitement des dispositifs médicaux (site de Garons) et de gestion des déchets issus des opérations (papier, plastiques, DEEE, DASRI, etc.).

Pour plus de détails sur la source de ces données, voir la section *E5-Économie circulaire - 32. Méthodologie et sources de données*.

### Méthodologie de calcul

Les données proviennent soit directement des valeurs collectées par les services Achats et Logistique, soit du calcul du Bilan Carbone.

- **Entrée des ressources – Dispositifs médicaux (DM) :**

Les tonnages correspondent aux produits achetés durant l'exercice (en tonnes), ventilés par type de matière première. Les émissions liées aux achats sont calculées à partir des facteurs d'émission par catégorie de produit intégrés au Bilan Carbone 2024.

- **Entrée des ressources – Emballages (kg) :**

Les volumes d'emballages (plastique, carton, palettes bois) proviennent du suivi interne de la logistique et des prestataires.

- **Sortie des ressources – Maintenance :**

Les données concernent le nombre de dispositifs médicaux traités sur le site de Garons, y compris ceux intégrés au programme de revente ou de réemploi ("Second Life"). Les opérations de maintenance préventive et corrective sont extraites des rapports d'intervention des équipes techniques.

- **Sortie des ressources – Déchets (t) :**

Les quantités de déchets générés sont collectées par catégorie (DIB, emballages, DEEE, DASRI, métaux, bois, etc.) auprès des prestataires agréés. En 2024-2025, sept prestataires ont assuré la prise en charge des flux : Suez, Paprec, Ecosystem DEEE, Corepile, Aubord, déchetterie locale et filière DASRI. Certains d'entre eux mettent à disposition une interface web permettant d'extraire directement les tonnages collectés. Le total agrégé s'élève à 1 033,82 tonnes, dont 18 % de déchets dangereux et 82 % de non dangereux.

## 37.7. Méthodologie du Bilan Carbone

Après avoir été accompagné par le cabinet spécialisé GreenFlex lors du précédent exercice pour la mise en place de la méthodologie, le Groupe Bastide a réalisé de manière autonome le Bilan Carbone 2024-2025, en s'appuyant sur la même méthodologie et le même outil que ceux utilisés l'an passé, conformément aux principes du BEGES-R et du GHG Protocol, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

### Principe général de calcul

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été calculées à partir de la formule suivante : Émissions de GES = Donnée d'activité x Facteur d'émission. Les données d'activité proviennent des relevés physiques ou financiers selon les postes d'émissions (consommation d'énergie, déplacements, achats, etc.), tandis que les facteurs d'émission sont issus de sources reconnues telles que la Base Carbone de l'ADEME.

### Périmètre de l'analyse

Contrairement à l'exercice précédent, où le Bilan Carbone avait été réalisé à partir des données réelles d'une dizaine de filiales seulement - les autres ayant fait l'objet d'extrapolations -, l'édition actuelle vise une collecte beaucoup plus large, couvrant près d'une centaine de filiales composant le Groupe Bastide.

Pour les entités pour lesquelles certaines informations n'ont pas pu être obtenues, des extrapolations ont été réalisées, selon des méthodes décrites plus en détail dans la section suivante et dans la Note méthodologique du présent document.

### Facteurs d'émission utilisés

Les facteurs d'émission proviennent principalement de la Base Carbone de l'ADEME et de la base de données Ecoinvent pour certains produits spécifiques. Les ratios monétaires ont été utilisés en dernier recours, lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir des données physiques précises.

## 37.8. Calcul par poste d'émission

### • Énergie (électricité, gaz naturel, fioul, etc.)

Pour ce poste, une méthode d'extrapolation fondée sur les données réelles disponibles a été utilisée. Les bâtiments disposant à la fois de la surface et de la consommation réelle d'électricité ont permis de calculer un ratio moyen de consommation par mètre carré (kWh/m<sup>2</sup>).

Le ratio d'extrapolation de la surface moyenne par ETP a été calculé uniquement pour les filiales présentant des données représentatives (ETP  $\geq$  5 et 10  $\leq$  Surface/ETP  $\leq$  60), afin d'éviter toute distorsion liée à des surfaces extrêmes. Ce ratio moyen a ensuite été appliqué aux bâtiments dont la surface était connue mais dont la consommation n'était pas disponible.

### • Hors énergie (fluides frigorigènes)

Le calcul repose sur les données réelles collectées par type de fluide (R410A, R407A, R407C, R32). Des ratios moyens exprimés en kg de fluide par m<sup>2</sup> de surface ont été établis à partir des bâtiments disposant de données réelles.

Afin d'assurer la cohérence et d'éviter d'attribuer artificiellement des fluides non utilisés, l'extrapolation a été restreinte au fluide le plus représenté, le R410A (90 % des volumes observés). Les ratios ont été appliqués aux filiales sans données réelles, proportionnellement à la surface des bâtiments concernés.

- **Achats de biens et services**

### **Dispositifs médicaux**

Le poste s'appuie sur les informations collectées pour le Service Achats, soit directement sur SAP, soit en demandant aux filiales sur IRISS.

Des ratios d'achats rapportés au chiffre d'affaires ont été calculés pour les filiales disposant de données réelles, puis appliqués aux filiales non couvertes afin d'estimer les volumes moyens proportionnels à leur activité.

Sur la plateforme GreenFlex, les données sont automatiquement ventilées par activité (perfusion, respiratoire, etc.), garantissant la cohérence sectorielle et l'exclusion d'achats non pertinents.

### **Services – utilisation de ratios monétaires**

Les données réelles d'achats de services, collectés auprès du service comptabilité, ont permis de calculer, pour chaque type de prestation, un ratio exprimé en k€ d'achats pour 1 € de CA. Ces ratios ont ensuite été appliqués aux filiales sans données réelles, en utilisant le CA de chaque entité comme base d'extrapolation.

- **Emballages**

Les données réelles disponibles pour certaines filiales, envoyés pour le service Logistique, exprimées en poids (tonnes) d'emballages plastiques et cartons, ont permis d'établir deux ratios distincts (plastique et carton). Ces ratios correspondent au poids d'emballages consommés rapporté au chiffre d'affaires (CA) de chaque filiale.

Les ratios moyens ainsi calculés ont été appliqués aux filiales ne disposant pas de données réelles, en multipliant leur CA par le ratio correspondant.

- **Déplacements**

### **Déplacements professionnels**

Les données relatives aux trajets ferroviaires et aériens proviennent de l'agence de voyage Columbus. Un ratio moyen de kilomètres parcourus par passager a été calculé à partir de ces données.

Les notes de frais communiquées par le service comptabilité ont été réparties par mode de transport (avion, train, voiture) et extrapolées selon le CA et les ETP par filiale.

La consommation de carburant de la flotte interne a été prise en compte à hauteur de 50 % pour les véhicules particuliers, sans extrapolation complémentaire.

### **Domicile-travail**

Les données proviennent de l'enquête interne “Déplacements domicile-travail 2024”, envoyée à tous les collaborateurs du groupe, compilant les distances parcourues par mode de transport (voiture, deux-roues, transports collectifs, mobilité douce).

Les distances moyennes ont été calculées par filiale, puis rapportées au nombre d'ETP. Les ratios par modalité de transport ont ensuite été appliqués aux filiales sans données réelles, proportionnellement à leurs effectifs.

## **Déplacements visiteurs**

Le nombre de visites a été estimé à partir des ventes comptoirs par agence, selon l'hypothèse méthodologique GreenFlex (1 vente = 1,5 visite).

Une distance moyenne nationale de 12,2 km aller-retour par visite a été appliquée (source : INSEE, Enquête Mobilité des personnes 2018-2019).

Les parts modales par zone géographique (rurale, semi-urbaine, urbaine) ont été établies à partir des mêmes données INSEE, puis intégrées dans GreenFlex conformément au périmètre BCM.

- **Frets**

### **Fret entrant**

Les données sont issues des informations collectées par le service Achats. Le calcul du nombre de tonne.kilomètres (t.km) par filiale s'appuie sur les poids et les distances associés à chaque fournisseur, consolidés par continent d'origine.

Les distances de référence ont été définies selon les sources SeaRates (maritime) et Google Maps (routier), en suivant la méthodologie validée par GreenFlex.

Les hypothèses standardisées suivantes ont été retenues :

- Europe : 100 % routier
- Asie : maritime + routier
- Afrique / Amérique du Nord : maritime + routier
- Amérique du Sud : non significatif

Les t.km agrégés ont ensuite été extrapolés pour les filiales non couvertes, proportionnellement à leur CA.

### **Fret interne et sortant**

Les frets internes concernent BLCM et certaines filiales, opérés par TNT et XPO. Les ratios internes/sortants ont été établis sur la base des données communiquées :

- XPO : 75 % interne / 25 % sortant
- TNT : 30 % interne / 70 % sortant.

Ces pourcentages ont été appliqués aux émissions totales déclarées. Pour le fret sortant, les émissions ont été extrapolées sur la base du ratio tCO<sub>2</sub>/CA calculé pour les filiales disposant de données réelles.

La consommation de carburant (qui vient des outils Webfleet et Phoenix) a permis de distinguer les types de véhicules (CTTE, VASP, VP) et d'appliquer les hypothèses suivantes :

- CTTE, VASP : 100 % fret sortant
- VP : 50 % professionnel, 50 % domicile-travail.

Une répartition systématique (en utilisant les % mentionnés ci-dessus) a été intégrée dans les formules d'émission.

- **Immobilisations**

### **Bâtiments**

Pour ce poste, une liste de sites a été transmise pour certaines filiales, précisant les surfaces de bâtiments et de parkings correspondantes. Ces données ont été consolidées afin d'obtenir, pour chaque filiale, la surface totale de bâtiments et de parkings qui lui est rattachée.

Sur cette base, une estimation indicative des surfaces par filiale a été établie. Pour les entités ne disposant pas d'informations spécifiques, une extrapolation a été réalisée à partir d'un ratio moyen de surface en m<sup>2</sup> par ETP, calculé sur les filiales présentant des données représentatives.

### **Matériel informatique**

Des ratios par type de matériel (ordinateurs, écrans, téléphones) ont été calculés à partir des données réelles, rapportés aux ETP des filiales. Ces ratios ont ensuite été appliqués aux filiales sans données.

### **Véhicules**

À partir des informations données pour le Parc automobile, des tableaux croisés dynamiques ont été créés afin de ventiler par filiale la somme des poids des véhicules. Selon l'hypothèse, les filiales sans données ne disposent ni d'une flotte de véhicules propres ni loués. Aucune extrapolation n'a donc été appliquée pour ce sous-poste.

- **Utilisation des produits vendus**

Les données de référence pour BLCM ont été établies par type d'équipement : puissance moyenne (veille et fonctionnement), durée de vie moyenne, nombre de dispositifs en service et taux d'occupation.

Les puissances et durées de vie proviennent des informations techniques transmises par les fournisseurs (collecte du service Achats).

Les quantités et taux d'occupation proviennent de l'inventaire SAP au 31/12/2024. Les hypothèses d'utilisation (jours et heures de fonctionnement, mode veille) ont été validées par la direction des achats selon la méthodologie GreenFlex, en cohérence avec l'exercice précédent.

- **Déchets directs**

Pour ce poste, les données réelles disponibles sur certaines filiales ont permis de quantifier les déchets générés, ventilés par type de matériau. Un ratio spécifique a été calculé pour chaque catégorie de déchet, en rapportant le poids observé au nombre d'équivalents temps plein (ETP) de la filiale. Voir la méthode de collecte des données dans le chapitre correspondant sur ce rapport.

Ces ratios ont ensuite été appliqués aux filiales dépourvues de données réelles, en multipliant le nombre d'ETP par le ratio correspondant.

- **Fin de vie des produits**

Les ratios d'achats par CA issus du fichier construit pour le service Achats ont servi de base pour estimer le poids des biens achetés.

Un tableau des durées de vie estimées par catégorie d'achat a été élaboré à partir des données ADEME, Base Carbone et fiches techniques fournisseurs.

Les coefficients de composition matière à la fin de vie proviennent de la Base Carbone (ADEME) et des fiches produites sectorielles GreenFlex.

Les poids ont ensuite été redistribués par type de déchet et par filiale, afin de produire une donnée consolidée intégrée dans la plateforme.

### 37.9. Extrapolation et Incertitudes

Comme mentionné précédemment, ce nouvel exercice du Bilan Carbone s'appuie sur une collecte élargie auprès d'environ 100 filiales, garantissant une couverture nettement plus complète du périmètre. Pour les entités ne disposant pas de données spécifiques, des extrapolations ont été réalisées à partir de ratios moyens représentatifs (par ETP, m<sup>2</sup> ou chiffre d'affaires), afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des estimations.

Les incertitudes varient selon les postes d'émission, en fonction de la qualité, de la disponibilité et de la représentativité des données sources. Conformément aux ordres de grandeur généralement admis par l'ADEME - Base Carbone, elles sont estimées entre 17 % et 90 %. Les niveaux les plus élevés concernent les postes reposant sur des données nouvellement mesurées (comme les déplacements domicile-travail) ou sur des hypothèses sectorielles, notamment pour le fret.

La section suivante détaille la méthode d'extrapolation appliquée pour les entités sans données disponibles, ainsi que la part que ces extrapolations représentent dans les émissions totales de chaque poste.

Poste	Sous poste	Clé d'extrapolation	% extrapolé
<b>Energie</b>	Electricité	kWh par <b>m<sup>2</sup></b> (ratio moyen observé appliqué à la surface des bâtiments sans données réelles)	80 %
	Combustibles	na	0 %
<b>Hors énergie</b>	Emissions d'halocarbures de Kyoto	kg de fluides par <b>m<sup>2</sup></b> de surface des bâtiments	86 %
<b>Achats de biens et services</b>	Autres intrants - biens et matières	Quantité (unité du poste) / <b>CA</b> - ratio moyen calculé sur les filiales avec données réelles, appliqué au CA de la filiale	56 %
	Utilisation de ratios monétaires - Services	Montant des services rapporté au <b>CA</b> (ratio appliquée au CA réel des filiales extrapolées)	17 %
<b>Futurs emballages</b>	Plastiques, papiers, cartons	Poids d'emballages (plastique/carton) rapporté au <b>CA</b> - ratio appliquée au CA réel des filiales extrapolées	68 %
<b>Fret</b>	Fret entrant	Tonne.km réels rapportés au <b>CA</b> - ratio appliquée au CA réel des filiales extrapolées	0 %
	Fret interne	Données réelles réparties par transporteur entre fret sortant et entrant, pas d'extrapolation à d'autres filiales.	81 %
	Fret sortant	Flotte externe : kgCO <sub>2</sub> / <b>CA</b> Flotte interne : lt / <b>CA</b>	81 %
<b>Déplacements</b>	Déplacements professionnels	Données agence voyage : <b>ETP</b> filiale * ratio moyen km parcourus / par personne transportée pour le ferroviaire ou l'avion	81 %
	Déplacements domicile-travail	Données frais : <b>ETP</b> filiale * ration moyen Eur / personne  1 <sup>ère</sup> extrapolation : pour les filiales avec données réelles : distances parcourues par modalité de transport / nombres de réponses à l'enquête par filiale * nombre d' <b>ETP</b> par filiale  2 <sup>ème</sup> extrapolation : pour les filiales ne possédant que le nombre d'ETP : <b>ETP</b> par filiale * ratios associés à leurs modalités de transport.  Ce sous-poste s'applique uniquement à BLCM, seule à disposer de sites ouverts au public.	91 %
	Déplacements visiteurs	Nombre de visites extrapolé à partir des ventes comptoirs (1 vente = 1,5 visite), distance moyenne nationale par visite (12,2 km A/R) et ventilation par zone géographique et répartition par mode de transport selon l'INSEE	1 %
<b>Déchets directs</b>	Déchets liés à l'interne	Poids des déchets (par type de matériau) rapporté au nombre d'ETP - ratio appliquée aux <b>ETP</b> réels des filiales extrapolées	85 %
<b>Immobilisations</b>	Immobilisations bâtiments	Surfaces ( <b>m<sup>2</sup></b> ) de bâtiments et parkings rattachées aux filiales selon la liste fournie	50 %
	Immobilisations informatiques	Quantité de matériel informatique par ETP - ratio appliquée aux <b>ETP</b> réels des filiales extrapolées	53 %
	Immobilisation véhicules	Aucune extrapolation n'a été appliquée pour ce poste : seules les données réelles disponibles par filiale ont été prises en compte.	0 %
<b>Utilisation</b>	Consommation d'électricité pour l'utilisation	Somme consommation totale annuelle par type de DM* <b>CA</b> filiale /CA Bastide le confort médical	56 %
<b>Fin de vie</b>	Déchets des acteurs économiques	<b>CA</b> filiale * ratio moyen calculé sur les filiales avec données réelles du poids par catégorie achats	68 %

## 38. Tableau des correspondances CSRD

ESRS	Applicable / Non applicable	Matériel / Non matériel	Chapitre
ESRS 2 BP-1 - Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité	Applicable	Obligatoire	3. Progrès généraux en matière de gestion de la durabilité et engagements (lien avec la stratégie générale) 4. Préparation du rapport de développement durable
ESRS 2 BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	Applicable	Obligatoire	4. Préparation du rapport de développement durable
ESRS 2 E1 GOV-3 - Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	Applicable	Obligatoire	2. Structure de gouvernance ESG
ESRS 2 E1 IRO-1 - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	Applicable	Obligatoire	5. Analyse de la double matérialité
ESRS 2 E1 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Applicable	Obligatoire	5. Analyse de la double matérialité
ESRS 2 E3 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	Non applicable	Non matériel	na
ESRS 2 E4 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable	Non matériel	na
ESRS 2 E4 SBM-3 - Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable	Non matériel	na
ESRS 2 E5 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Applicable	Obligatoire	5. Analyse de la double matérialité
ESRS 2 G1 GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Applicable	Obligatoire	6. Conduite des affaires et culture d'entreprise

ESRS	Applicable / Non applicable	Matériel / Non matériel	Chapitre
ESRS 2 G1 MDR-A - Actions et ressources relatives aux questions de conduite des affaires	Applicable	Obligatoire	6. Conduite des affaires et culture d'entreprise
ESRS 2 GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Applicable	Obligatoire	6. Conduite des affaires et culture d'entreprise
ESRS 2 GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	Applicable	Obligatoire	2. Structure de gouvernance ESG
ESRS 2 GOV-3 - Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Non applicable	Non matériel	na
ESRS 2 GOV-4 - Déclaration sur la diligence raisonnable	Non applicable	Non matériel	na
ESRS 2 GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	Non applicable	Non matériel	na
ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	Applicable	Obligatoire	5. Analyse de la double matérialité
ESRS 2 IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	Applicable	Obligatoire	4. Préparation du rapport de développement durable
ESRS 2 S1 SBM	Applicable	Obligatoire	10. Gouvernance des Ressources humaines
ESRS 2 S2 SBM	Non applicable	Non matériel	na
ESRS 2 S3 SBM	Non applicable	Non matériel	na
ESRS 2 S4 SBM	Applicable	Obligatoire	23. Santé et sécurité des consommateurs
ESRS 2 SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Applicable	Obligatoire	1. Modèle économique, chaîne de valeur et parties prenantes

ESRS	Applicable / Non applicable	Matériel / Non matériel	Chapitre
ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	Applicable	Obligatoire	1. Modèle économique, chaîne de valeur et parties prenantes 23. Santé et sécurité des consommateurs
ESRS 2 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	Applicable	Obligatoire	1. Modèle économique, chaîne de valeur et parties prenantes 5. Analyse de la double matérialité 6. Conduite des affaires et culture d'entreprise 23. Santé et sécurité des consommateurs
E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Applicable	Matériel	27. Atténuation du changement climatique
E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Applicable	Matériel	27. Atténuation du changement climatique
E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Applicable	Matériel	27. Atténuation du changement climatique
E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Applicable	Non matériel	27. Atténuation du changement climatique
E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique	Applicable	Matériel	25. Energie 26. Carburants
E1-6 - Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Applicable	Matériel	28. Bilan carbone
E1-7 - Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Non applicable	Non matériel	na
E1-8 - Tarification interne du carbone	Non applicable	Non matériel	na
E1-9 - Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Non applicable	Non matériel	na
E2-1 - Politiques en matière de pollution	Non applicable	Non matériel	na

ESRS	Applicable / Non applicable	Matériel / Non matériel	Chapitre
E2-2 - Actions et ressources relatives à la pollution	Non applicable	Non matériel	Na
E2-3 - Cibles liées à la pollution	Non applicable	Non matériel	Na
E2-4 - Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Non applicable	Non matériel	Na
E2-5 - Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Non applicable	Non matériel	Na
E2-6 - Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	Non applicable	Non matériel	Na
E3-1 - Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	Non applicable	Non matériel	Na
E3-2 - Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	Non applicable	Non matériel	Na
E3-3 - Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	Non applicable	Non matériel	Na
E3-4 - Consommation d'eau	Non applicable	Non matériel	Na
E3-5 - Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Non applicable	Non matériel	Na
E4-1 - Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Non applicable	Non matériel	na
E4-2 - Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable	Non matériel	na
E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable	Non matériel	na
E4-4 - Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable	Non matériel	na
E4-5 - Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Non applicable	Non matériel	na

ESRS	Applicable / Non applicable	Matériel / Non matériel	Chapitre
E4-6 - Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable	Non matériel	na
E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	Applicable	Non matériel	31. Politiques, actions et objectifs en matière d'économie circulaire
E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Applicable	Non matériel	31. Politiques, actions et objectifs en matière d'économie circulaire
E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Applicable	Non matériel	31. Politiques, actions et objectifs en matière d'économie circulaire
E5-4 - Ressources entrantes	Applicable	Matériel	29. Ressources entrantes
E5-5 - Ressources sortantes	Applicable	Matériel	30. Ressources sortantes
E5-6 - Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Applicable	Non matériel	Omis en 2024-2025 en raison des dispositions d'application graduelle
G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	Applicable	Non matériel	6. Conduite des affaires et culture d'entreprise
G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs	Applicable	Matériel	8. Gestion des relations et des dépendances critiques dans la chaîne de valeur
G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Applicable	Non matériel	7. Politiques et actions anti-corruption
G1-4 - Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	Applicable	Non matériel	7.3. Mécanismes d'alerte
G1-5 - Influence politique et activités de lobbying	Non applicable	Non matériel	na
G1-6 - Pratiques en matière de paiement	Applicable	Non matériel	9. Achats responsables
S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	Applicable	Matériel	13. Politiques relatives aux collaborateurs 14. Droits de l'homme et du travail

ESRS	Applicable / Non applicable	Matériel / Non matériel	Chapitre
S1-2 - Prise en compte et inclusion des effectifs dans la prise de décisions	Applicable	Non matériel	11. Inclusion des effectifs dans la prise de décisions
S1-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs liés aux travailleurs de l'entreprise	Applicable	Non matériel	13. Politiques relatives aux collaborateurs 19. Impacts négatifs auprès des collaborateurs
S1-4 - Actions liées aux impacts matériels sur les effectifs de l'entreprise	Applicable	Non matériel	13. Politiques relatives aux collaborateurs
S1-5 - Objectifs liés à la gestion des impacts sociaux négatifs et positifs	Applicable	Non matériel	13. Politiques relatives aux collaborateurs
S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Applicable	Non matériel	12. Description de l'effectif
S1-7 – Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise	Applicable	Non matériel	Omis en 2024-2025 en raison des dispositions d'application graduelle
S1-8 - Convention collective et dialogue social	Applicable	Non matériel	11. Inclusion des effectifs dans la prise de décisions 15. Dialogue social, négociation collective et liberté d'association
S1-9 - Indicateurs de diversité	Applicable	Non matériel	16. Diversité et inclusion
S1-10 - Rémunération adéquate	Applicable	Matériel	17. Des salaires adéquats
S1-11 - Couverture sociale	Applicable	Non matériel	18. Santé et sécurité
S1-12 - Personnes en situation de handicap	Applicable	Non matériel	16. Diversité et inclusion
S1-13 - Indicateurs de suivi des formations et compétences	Applicable	Matériel	20. Formation et développement des compétences
S1-14 - Indicateurs de santé et sécurité	Applicable	Matériel	18. Santé et sécurité
S1-15 - Indicateurs d'équilibre vie professionnelle et vie personnelle	Applicable	Non matériel	Omis en 2024-2025 en raison des dispositions d'application graduelle
S1-16 - Indicateurs de rémunération	Applicable	Matériel	17. Des salaires adéquats
S1-17 - Incidents, plaintes et incidents graves en matière de droits de l'homme	Non applicable	Non matériel	na

ESRS	Applicable / Non applicable	Matériel / Non matériel	Chapitre
S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Applicable	Non matériel	9. Achats responsables
S2-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	Non applicable	Non matériel	na
S2-3 - Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Non applicable	Non matériel	na
S2-4 - Mesures relatives aux impacts matériaux sur les travailleurs de la chaîne de valeur, gestions des risques et opportunités matériels	Non applicable	Non matériel	na
S2-5 - Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Non applicable	Non matériel	na
S3-1 - Politiques liées aux communautés touchées	Non applicable	Non matériel	na
S3-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	Non applicable	Non matériel	na
S3-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs liés aux communautés touchées	Non applicable	Non matériel	na
S3-4 - Actions liées aux impacts matériels sur les communautés touchées	Non applicable	Non matériel	na
S3-5 - Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs et positifs liés aux communautés touchées	Non applicable	Non matériel	na
S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	Applicable	Matériel	22. Gouvernance des clients et des consommateurs
S4-2 - Processus d'engagement envers les consommateurs et utilisateurs finaux liés aux impacts	Applicable	Matériel	24. Mécanismes de dialogue avec les clients et les consommateurs
S4-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs liés aux consommateurs et utilisateurs finaux	Applicable	Matériel	23. Santé et sécurité des consommateurs

ESRS	Applicable / Non applicable	Matériel / Non matériel	Chapitre
S4-4 - Actions liées aux impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux	Applicable	Matériel	23. Santé et sécurité des consommateurs
S4-5 - Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs et positifs liés aux consommateurs et utilisateurs finaux	Applicable	Matériel	23. Santé et sécurité des consommateurs



# RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE ET DE CONTROLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE 8 DU REGLEMENT (UE) 2020/852 DE BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A., RELATIVES A L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

## Exercice clos le 30 juin 2025

À l'assemblée générale de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.,

Le présent rapport est émis en notre qualité de d'organisme tiers indépendant de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 juin 2025 et incluses dans le rapport de gestion du groupe.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 822-24 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité du Groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce , y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. dans le rapport de gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

## Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A., notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail.

## Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS. En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

## Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons que à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

## Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe « 1.3 Parties prenantes dans la chaîne de valeur » du rapport de durabilité du Groupe décrivant les limites méthodologiques induites par les incertitudes inhérentes à la première année d'application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce.

## Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. pour déterminer les informations publiées.

### ***Concernant l'identification des parties prenantes***

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans la section « 1.3. Parties prenantes dans la chaîne de valeur » du rapport de durabilité du Groupe.

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par le Groupe avec la nature de ses activités, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

### ***Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités***

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la section « 5. Analyse de la double matérialité » du rapport de durabilité du Groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe concernant l'identification d'impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1, tel que présenté dans la section « 5. Analyse de la double matérialité » du rapport de durabilité du Groupe.

Nous avons pris connaissance de la liste des IRO identifiés par le Groupe, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette liste avec notre connaissance du Groupe.

Nous avons :

- apprécié l'approche utilisée par le Groupe pour recueillir les informations ;
- apprécié la manière dont le Groupe a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse.

### ***Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière***

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans la section « 5.1. Méthodologie » du rapport de durabilité du Groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le Groupe, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

### ***Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité du Groupe au sein du rapport de gestion du Groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS***

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité du Groupe au sein du rapport de gestion du Groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### **Conclusion des vérifications opérées**

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité du Groupe au sein du rapport de gestion du Groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

### **Observation**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe « 4. Préparation du rapport de développement durable », dans le paragraphe « 3. Progrès généraux en matière de gestion de la durabilité et engagements (lien avec la stratégie générale) » et dans le paragraphe « 27. Atténuation du changement climatique » du rapport de durabilité du Groupe décrivant les limites méthodologiques induites par les incertitudes inhérentes à la première année d'application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, ainsi qu'aux informations pour lesquelles l'ensemble des données n'a pu être collecté.

### **Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière**

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité du Groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

#### ***Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1***

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section « VI. Engagement naturel Changement climatique (E1) » du rapport de durabilité du Groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction RSE ou les personnes concernées, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par le Groupe couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section « VI. Engagement naturel Changement climatique (E1) » du rapport de durabilité du Groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du Groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre (inclus dans E1) :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par le Groupe pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2 ;
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
  - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
  - Le processus de collecte d'informations ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.

En ce qui concerne les vérifications au titre du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, nos travaux ont principalement consisté à apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1, décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition.

***Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852***

## **Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

## Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

## Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Montpellier, le 31 octobre 2025

**N&P FINANCES**

**Nicolas BLASQUEZ**

Associé

Bastide  
GROUPE